

**March 21st, 2023
6:00 P.M.
Council Chambers/Zoom**

The University of Alberta and the University of Alberta Students' Union occupy Indigenous land in amiskwaciwâskahikan (Beaver Hills House), on Treaty 6 territory. From time immemorial, the banks along the river valley have been known as the Pehonan, a meeting place for the nêhiyawak (Cree), the Niitsitapi (Blackfoot), Métis, Dènesųłiné (Dene), Ojibway/Saulteaux/Anishinaabe, Haudenosaunee and others. The University, the Students' Union and much of the city are located on the unlawfully stolen land of the forcibly removed Papaschase Cree.

We acknowledge that sharing this land gives each of us the responsibility to research the historic contexts of Treaty 6, to reflect on our personal relationships to the land, the Nations we've named, and to our roles in upholding justice on this territory. Since they began, the Students' Union and the University have benefited from historic and ongoing dispossession of land and resources from Indigenous Peoples. As a result, it is our responsibility to seek the restitution of this land and its resources. Finally, we seek to do better by working to make our learning, research, and governance align with the histories, languages, teachings, and cultures of First Nations, Métis, and Inuit Peoples in the land presently occupied by the Canadian state.

We encourage critical reflection by asking the following question. In relation to the territory on which you are situated, what role do you play in strengthening the resistance and resurgence of Indigenous students within your communities?

ORDER PAPERS (SC-2022-24)

2022-24/1 SPEAKERS BUSINESS

Join Zoom Meeting

<https://us02web.zoom.us/j/85666007012>

Meeting ID: 856 6600 7012

2022-24/2 CONSENT AGENDA

2022-24/2a Students' Council Votes and Proceedings (SC-2022-23) Tuesday, March 7th, 2023

See SC-2022-24.01

2022-24/2b **SOTO/OJO MOVE TO** approve translations completed thus far by the Translation Committee.

See SC-2022-24.04

2022-24/2c **INFORMATIONAL MOTION CHANGE:** Operating Policy Change - Section 7: Communications & Marketing

See SC-2022-24.05

2022-24/2d **CARBAJAL VELEZ / FLAMAN** move to approve Bill 6: Operations Reform based on the attached first principles.

See SC-2022-24.06

2022-24/3 PRESENTATION

2022-24/4 EXECUTIVE COMMITTEE REPORT

2022-24/5 BOARD AND COMMITTEE REPORT

2022-24/6 OPEN FORUM

2022-24/7 QUESTION PERIOD

- 2022-24/8 BOARD AND COMMITTEE BUSINESS
- 2022-24/8a **ABBASI/CARBAJAL VELEZ MOVE TO** amend Section 7.1 of the operating policy by adding a clause that states "any statement issued by UASU to be concurrently forwarded to the council via email using the council SU addresses."

See SC-2022-24.07
- 2022-24/8b **MONTEIRO/FOTANG MOVE TO** appoint two (2) councillors to the D.I.E. Board Replenishment Committee

See SC-2022-24.08
- 2022-24/8c **FLAMAN / CARBAJAL VELEZ MOVE TO** approve Bill 5: Governance Reform based on the attached first principles.

See SC-2022-24.09
- 2022-24/8d **FOTANG/REGMI MOVE TO** approve first principles of Transit policy.

See SC-2022-24.10
- 2022-24/9 GENERAL ORDERS
- 2022-24/10 CLOSED SESSIONS
- 2022-24/11 INFORMATION ITEMS
- 2022-24/11a Students' Council Votes and Proceedings (SC-2022-23) March 7th, 2023

See SC-2022-24.01
- 2022-24/11b Executive Reports

See SC-2022-24.02-03
- 2022-24/11c Students' Council Submissions

See SC-2022-24.04-10
- 2022-24/11d Students' Council - Attendance

See SC-2022-24.11

**March 7th, 2023
6:00 P.M.
Council Chambers/Zoom**

The University of Alberta and the University of Alberta Students' Union occupy Indigenous land in amiskwaciwâskahikan (Beaver Hills House), on Treaty 6 territory. From time immemorial, the banks along the river valley have been known as the Pehonan, a meeting place for the nêhiyawak (Cree), the Niitsítapi (Blackfoot), Métis, Dènesų́łíné (Dene), Ojibway/Saulteaux/Anishinaabe, Haudenosaunee and others. The University, the Students' Union and much of the city are located on the unlawfully stolen land of the forcibly removed Papaschase Cree.

We acknowledge that sharing this land gives each of us the responsibility to research the historic contexts of Treaty 6, to reflect on our personal relationships to the land, the Nations we've named, and to our roles in upholding justice on this territory. Since they began, the Students' Union and the University have benefited from historic and ongoing dispossession of land and resources from Indigenous Peoples. As a result, it is our responsibility to seek the restitution of this land and its resources. Finally, we seek to do better by working to make our learning, research, and governance align with the histories, languages, teachings, and cultures of First Nations, Métis, and Inuit Peoples in the land presently occupied by the Canadian state.

We encourage critical reflection by asking the following question. In relation to the territory on which you are situated, what role do you play in strengthening the resistance and resurgence of Indigenous students within your communities?

SPEAKER CALLED the meeting to order at 6:06 P.M.

ORDER PAPERS (SC-2022-23)

2022-23/1 SPEAKERS BUSINESS

Join Zoom Meeting
<https://us02web.zoom.us/j/85666007012>

Meeting ID: 856 6600 7012

2022-23/2 CONSENT AGENDA

2022-23/2a Students' Council Votes and Proceedings (SC-2022-22) Tuesday, February 21st, 2023

See SC-2022-23.01

APPROVED

2022-23/3 PRESENTATION

2022-23/4 EXECUTIVE COMMITTEE REPORT

FOGUE - VP Student Life - Report
KAUR - VP Academic - Report

MONTEIRO - President - Report

2022-23/5

BOARD AND COMMITTEE REPORT

KAUR - Audit Committee - Report

MONTEIRO - Bylaw Committee - Report

WATTAMANIUK - Council Administration Committee - Report

MONTEIRO - Executive Committee - Report

STEINBUSCH - Nominating Committee - Report

STEINBUSCH - SCFC - Report

REISBIG - Student Group Committee - Report

SOTO - Translation Committee - Report

2022-23/6

OPEN FORUM

SPARKS: Identifies themselves as a staff reporter for *The Gateway*. Questions VP FOGUE about the food hygiene in Lister and whether or not any direct action has been made so far in regards to that issue.

FOGUE: Confirms that food hygiene issues have been identified and discussed with Residence Services. Increased hygiene, new reporting systems and a pest control hire have been further discussed and looked into by Residence Services.

SPARKS: Further questions if direct action has been completed or if it is just discussions taking place currently.

FOGUE: States that no direct action has occurred so far.

2022-23/7

QUESTION PERIOD

SHETTY: Wonders if there has been any action against students who have harassed Executive Election candidates or, if action has been taken against these students, whether or not it has been publicized.

FOGUE: When incidents like these occur, direct action is always taken. As VP Student Life, any direct action that is taken is coming directly from the wishes of those who have been harmed, which may not be the same as the wishes of the community outside of those who have been harmed. In regards to the harm against Executive Election candidate Haruun Ali, an investigation has been conducted against the student who urinated on his door. Steps have been taken to ensure that Haruun Ali feels safe in the residence which he calls home. The LSHA did release a statement about this incident and put the student who enacted this harm on probation. Has personally had meetings with the LSHA and has directly reached out to Haruun Ali to offer support and provide any action steps, if necessary.

SHETTY: The Gateway released an article about the lack of representation in different communities amongst Executive Election candidates this year. Questions if

enough support from the SU has been given to those from minority groups to run in Executive Elections.

FOGUE: Thinks that the SU, as an organization, is doing a significant amount to support potential candidates in Executive Elections. In a previous year, an SU President initiated the STRIDE program, which was designed to help female presenting individuals and gender minorities enter governance spaces and empower them to take up space. It is true that the 2023-2024 SU Executives will all be men. As such, raises the question to the men of Students' Council if they have done enough to support making Students' Council a safe space for female identifying and gender minority councillors and potential councillors of these same groups.

MONTEIRO: Adds that, as an Executive for the previous two years who has served on two teams with women Executives, he has consistently heard that female Executives do not feel comfortable coming to and participating in Students' Council. This is because Students' Council has the responsibility to uphold the principles of making Council a safe place for all members to participate in and, so far, Students' Council has not done enough to ensure this. Notes that he, personally, wanted to become a part of Students' Council because someone reached out and said that it was a great experience to be on Students' Council. However, women and gender minorities are having a terrible experience on Council and then are telling other women and gender minorities that Council is not a great or safe experience. That is a massive problem on Students' Council. Questions current councillors how they are reaching out to try and make a safe space for women and gender minorities within Council.

OJO: Has personally found that for women and gender minorities, like herself, it is much easier to serve in leadership positions when they have the capacity to be sincere. Current councillors will be the ones bringing future councillors to Students' Council. However, personally feels hesitant to bring more women to Council because of personal experiences on Council. States that, while support is needed for women and gender minorities to join Students' Council, even more support is required after they have joined Council.

LEE: Asks if there have been any investigations or attempts to bring direct action against members of council who have harassed female and gender minority councillors.

SHETTY: Clarifies LEE's statements by stating the following: If issues of mistreatment against female councillors and executives have been raised, were they looked into?

MONTEIRO: States that individuals have come forward to discuss their discomfort within governance spaces. Stresses that this is not a situation which one Executive Committee can find a solution for. Students' Council holds a responsibility to both direct the Executive Committee and to hold one another accountable. The Executives bring conversations forward when issues have been identified and give Council the time to discuss these issues and resolve them. Looking at the Council

Speaking Turn Graph, it is quite evident that men take up much more space in Council than any other group. The Executives can only do so much; councillor support and responsibility is also required to resolve these conflicts.

LIU: Would like to raise concerns regarding the treatment and representation of LGBTQ candidates in student governance elections. Has talked to Executive Election candidate Rowan Morris, and notes the transphobia that Rowan has faced during his campaign. Proper representation is essential in any democracy and governance system. No one should have to face hate and discrimination while running for a governance position.

QUESTION PERIOD is extended by 15 minutes.

CARBAJAL VELEZ: Wants to reiterate what Councillor OJO previously stated. Treatment of women and gender minorities in student leadership is not a campus wide issue but rather an SU issue. Personally knows many women and gender minorities who organize and hold leadership positions on campus but do not get involved in the SU. Has personally faced many struggles on Students' Council this past year. Only one Executive reached out to support them when these struggles were identified. The harm that was done to them was never addressed. Does not believe that councillors will be defended by the SU when they are faced with issues and, as such, will not recommend the SU and Students' Council to other women and gender minorities across campus.

WATTAMANIUK: Came into Students' Council hoping that the majority of Students' Council issues were structural and could be resolved. However, the problems of Students' Council are very multi-faceted and, at this junction, most people are at a loss on how to resolve these issues. Councillors are feeling unsafe and looking to the Executives to do things and the Executives are also feeling unsafe and looking to councillors to do things, which leads to dysfunction. Council sessions, in some cases, are just three hours of micro-aggression after micro-aggression. Is tremendously disappointed in themselves for not doing more to fix Students' Council's issues and is still at a loss on how to resolve the toxicity of Students' Council. There has to be changes in a lot of areas for Council to become a better place. Some of these changes are already being implemented, with greater communication between Executives and councillors, with the implementation of the Code of Conduct and the current Standing Order review. Councillors, ultimately, hold a responsibility to create a safe space for council members. Would like to do an assessment, during the next two months of CAC, to assess Students' Council progress and how to further create a safe space for future councillors. Thanks councillors for being in governance this year and appreciates those who have made efforts to continuously make Council a safer place.

REISBIG: Has noticed that Council likes to use the term "female." Using "female" and "male" reaffirms the gender binary and does not refer to gender but biology. Personally, would like to be referred to as a human being rather than as a biological category. Thinks that Council will be a more safe space if the use of "female" and

“male” is phased out.

ABBASI: Notes that it has been difficult for them to get to know Council culture when they have to attend all meetings online. However, has noticed the significant number of resignations on Council this year. Believes that everyone is trying their best while they are on Council, but personally feels that the system is stopping any forward progress and that the system needs to be significantly changed.

ZUKOWSKI: As the Speaker, who is also responsible for the safety of Council, personally feels sad that there has been significant harm to councillors by virtue of being on Council. Offers support for any issues that councillors are facing and is happy to have any conversations that are needed. Thanks Council for being so open about their experiences.

SHETTY: Notes that Marc Dumouchel, the current General Manager, has been at the Student' Union for almost 20 years. Questions if term limits should be imposed on Students' Union General Managers and if this has been something that has been discussed at Students' Council.

MONTEIRO: States that this is not something that has been discussed at Students' Council but, if it is the wish of Students' Council, that is something that can be looked into.

SINGH: Did not realize that the term “male” or “female” would be upsetting to council members. However, appreciates Councillor Reisbig for raising this issue and creating a learning experience for everyone present at the meeting. Small changes like these are very important in creating a safer space on Council.

2022-23/8

BOARD AND COMMITTEE BUSINESS

2022-23/8a

MONTEIRO/WATTAMANIUK MOVE TO approve the second reading of Bill 3: Council Size.

See SC-2022-23.04
CARRIED 14/00/01

OJO: Appreciates the formula of Bill 3: Council Size as presented. Questions what the response would be to a student who questioned why Students' Council would want less seats on the Council.

MONTEIRO: Feels that more personal and more productive conversations can be held when Council is smaller. These conversations can include more voices as, at Council's current size, not every councillor gets to speak during each and every meeting of Students' Council. The number of Students' Council committees has ballooned over the years, which has stretched Governance thin and offloaded further responsibilities to councillors and committee chairs. This would be rectified with a reduction in Council size.

WATTAMANIUK: A smaller council will make it easier to implement councillor honorariums and to also implement a future Senate for Students' Council. Having a smaller council will also contribute to a culture shift where a more collaborative working environment can be built. While creating a smaller Council may lead to less diversity, which has been a concern that has already been raised, it should also be noted that there is a large amount of vacancies on Council right now and a lot of unengaged Council members. As such, is hopeful that Council's engagement and culture will improve for the better with the implementation of a smaller Council size.

SINGH: Wonders if the general student body was consulted on Bill 3's Second Principles. Requests that a survey or Town Hall is run to get the perspective of the general student body.

MONTEIRO: The Governance Restructuring Task Force (GRTF) has brought together student leaders for consultation to represent the views of the general student body. Student leaders are well equipped and well connected with their constituents to accurately share their views to GRTF. GRTF has been in progress for a very long time and student leaders, as the representatives of the general student body, have been consulted over a period of time in order to ensure that the right decisions are made.

SINGH: When student leaders were consulted, they were consulted on reducing Council size and implementing a Students' Council Senate. Now, only reducing Council size is being proposed and the implementation of the Senate appears to be a dream. Believes that the consultation conducted was a failure.

MONTEIRO: Does not believe that the consultation conducted was a failure. Not all

changes can be implemented at the same time. This has been shared previously in Council. The reason that these changes cannot be implemented at the same time is because the Council needs to pinpoint what allows it to be most effective as a body to achieve its mandate. The GRTF recommendations will not be complete by changing the size and structure of Council and discussions will continue. Does not believe that implementing another body, such as a Senate, while Council is still working to operate effectively makes any sense.

LIU: Is happy with the amount of representation that is being proposed for their faculty (KSR) in the new system. However, raises concern with the way that representation is being determined for faculties in general. Is further worried that, as Councillor SINGH pointed out, that a Students' Council Senate will never be implemented.

USSERBAYEVA: Is very concerned about diversity and representation on Council if Council seat numbers are reduced. Wonders how representation will be addressed on Council, with a smaller size, and if there would be any limitations on who could be present within Council.

MONTEIRO: Anybody and everybody can come to and run for Students' Council. Acknowledges that the way that Council is laid out, with the reduction of seats, diversity may become limited. The way to overcome limitations in diversity is to increase student involvement on Students' Council committees, where real change is implemented. Further supports and an increase in Student at Large (SAL) positions will be available on committees and these positions can be filled by everyone who wants to participate in the governance process. Past that point, the creation of the Senate will also help address diversity within SU governance.

MONTEIRO/FOGUE MOVETO suspend standing orders to not have recess.
CARRIED 18/00/00

SHETTY: Believes that most of the points that are being raised today have already been discussed when Bill 3: First Principles was brought to Council. Understands that there is a risk for diversity when implementing a smaller Council size, however, has the hope that the best candidate for the available positions will be chosen based on candidates' ability and not their popularity. Will move to approve Bill 3, despite the risks, as they believe that those risks can be mitigated through the work of future Students' Councils.

SINGH: When comparing the benefit or perceived loss of Bill 3's Second Principles, finds that there is very little benefit to approving Bill 3's Second Principles. Does not believe that vacancies on Council harm Council and would rather have a larger Council structure, with vacancies, rather than a smaller Council that is completely filled. Concerns of diversity and a lack of consultation are at the forefront and limit the effectiveness of the proposed bill. Would personally like to decrease Council size but feels that the presented Second Principles are not appropriate for solving that issue and believes that future Students' Councils will have to solve the problems of

the proposed Bill 3.

MONTEIRO: Does not want the perfect to become the enemy of the good. There is never going to be a perfect situation or a perfect bill to solve every problem of Council. Understands Singh's point of view but reiterates that smaller groups of people invite more fulsome and more personal discussions, while ensuring that each member of that group has a speaking turn to express their views. Believes that, overall, there is a lot of merit in the proposed Bill 3's Second Principles, particularly the fact that it will give the opportunity for every Students' Council member to speak at every Students' Council meeting.

LIU: Agrees with Councillors USSERBAYEVA and SINGH about diversity concerns. Hopes that everyone takes the voice of opposition into consideration when voting on the approval of Bill 3's Second Principles.

WATTAMANIUK: Counters Councillor SINGH's previous statement that vacancies aren't harmful. States that vacancies only exist with harm. The university likes to point to Students' Union election turnouts and Students' Council vacancies to discount the advocacy that comes out of the Students' Union. The current thirteen vacant seats on Students' Council points to a lack of engagement and a lack of effectiveness on Students' Council. Students' Council is a more effective body when its seats are filled and all councillors are engaged with the problems being discussed. Council culture will also be improved when councillors can more effectively get to know each other and work with one another. Acknowledges the validity of the diversity concerns raised previously by Councillor USSERBAYEVA. States, however, that diversity will be a concern on a body of any size and points directly to the Executive Committee, which is composed of only five members. Not everybody who might want to run will be able to win an available seat, in any election. If a smaller Council improves the culture of Council, that improves the diversity of Council as a byproduct as it becomes a safer space for everyone to participate and engage actively. Reiterates President MONTEIRO by saying that the perfect cannot be the enemy of the good.

USSERBAYEVA: Feels that one of the biggest things that the SU has been facing is participation in elections and Students' Council. Wonders how decreasing the size of Council will increase the awareness of Students' Council and student governance. Making Council smaller makes it more of a clique and prevents people from wanting to join. Feels that the Council will become less transparent if it is reduced in size.

SINGH/ABBASI MOVE TO go into committee of the whole
CARRIED 18/00/00

ABBASI: Understands the issues that Councillor USSERBAYEVA has raised. However, believes that decreasing the size of Council would also allow councillors to be more informed and more aware of all the issues that the Executives or the SU release statements on. Knowing more makes the entire Council more effective.

OJO: Notes that councillors have consistently brought up the point that reducing the

size of Council would take away opportunities away from candidates that are more deserving or more qualified. Elections are not a meritocracy and every councillor currently on Council is relatively well-liked and well-known within their respective faculties, while also demonstrating the skills to perform their roles as councillors. It is risky to reduce the seats of Council as it runs the risk of Students' Council being only composed of well-liked white men, which doesn't represent the student body. However, there is a real chance that Bill 3's Second Principles will improve the student experience, even though, personally, they have hesitations about the proposed bill. However, change cannot be accomplished by staying the same. Council is a group of individuals, not a collective, which is not an issue of inclusion but an issue of training and team building.

SHETTY: Acknowledges that there is a risk of less diversity if Council is reduced. However, says that that can be rectified by creating more Student at Large positions within committees. Notes that Council and Council committees have struggled with quorum all year, which also provides merit to decreasing the size of Council.

SINGH: Raises the possibility of taking this motion to referendum during the Students' Council Elections. Students' Council has the authority to send anything to referendum.

ZUKOWSKI: Notes that sending this motion to referendum may be out of order.

SINGH: Wonders if the motion can be amended.

ZUKOWSKI: States that this motion can be defeated but it cannot be amended, as Council is constrained by the First Principles of Bill 3, which were passed last Council meeting.

MONTEIRO: PoO. States that sending the motion to referendum would be in violation of bylaw because the referendum has missed the 30 day deadline before the election and because there would be no one to effectively campaign for the referendum.

SINGH: Would like the **SPEAKER** to confirm if it would be possible for the motion to be sent to referendum. Does not think that there needs to be a lot of campaigning if the motion is sent to referendum. Believes that such a big change should have students making the final call on it. Is not opposed to shrinking the size of Council, but thinks that diversity concerns are being ignored. Students' Council has been operating as it has been for years, not changing the structure of Council will not impact its operating function. Until the concerns of a Students' Council Senate and the potential lack of diversity are addressed, Bill 3's Second Principles cannot be passed.

SPEAKER: Per Bylaw, sending Bill 3's Second Principles for referendum would be out of order. Referendums must be submitted 30 days before an election begins and referendums must run with the Executive Elections.

SINGH: PoO. Argues against this based on Bylaw 9000.

SPEAKER: States that to suspend bylaws under Bylaw 9000, the DIE Board must grant a ruling and confirm an extenuating circumstance for suspending bylaws. Furthermore, Bylaw 9000 can only suspend certain bylaws and election bylaws are not one of the possible bylaws which can be suspended.

LIU: States that they had been thinking of proposing a referendum as well. Thinks that it might be better to have direct input from the student body about reducing the size of Council.

SINGH/LIU MOVE TO postpone agenda item 8a indefinitely.
FAILED 06/00/11

ABBASI: PoO. Questions if the current nomination packages for the Students' Council elections would need to be changed if the motion is TABLED.

MONTEIRO: Also raises potential concerns if the motion is TABLED.

OJO: States that Councillor SINGH earlier stated that passing this motion would result in putting further work on future Students' Councils. By delaying the decision to approve the motion, Councillor SINGH is doing the exact same thing. This is the Second Principles of Bill 3, therefore there has already been ample discussion on this motion already.

SINGH: States that putting further work on future Students' Councils' was only in reference to Students' Council not creating a Students' Council Senate this year but leaving it for future Students' Council to create.

MONTEIRO: PoO. States that the conversations being held have already been held during the approval of the First Principles of Bill 3. While the conversations have merit, what should be focused on during this meeting is whether the Second Principles adhere to what was approved in the First Principles of Bill 3.

USSERBAYEVA: Is in favour of the motion to TABLE as they will vote against the motion if it is not TABLED. States that they were not present for the discussion of the First Principles of Bill 3 and that is why they are raising diversity concerns at today's meeting. Would also feel more comfortable passing this bill when more members of Council are present.

LIU: For restructuring, it is important to consider whether Student at Large positions or a Students' Council Senate will fill in the gaps that will result from a smaller Council size. As such, is in favour of TABLING the motion.

LEE: Is in favour of passing the Second Principles of Bill 3. While it has been raised that reducing council size will result in a lack of diversity and inclusion within

Students' Council, if the current council size continues, councillors will continue confronting a lack of engagement within Council. Although diversity is achieved through the current physical composition of Council because of a lack of engagement from current Council members and the high occurrence of vacant seats within Council, diversity of ideas and faculty constituents are still not being represented. In this sense, reducing Council size will maximize diverse voices and ensure that the diverse body of students is being represented on Council. Notes that, personally, the current system of Council is a failure because when they first arrived to Council, they felt uncomfortable and unsafe to share their opinions. However, as Council shrank and more people resigned, they felt more supported by Council and more comfortable to share their concerns to other councillors.

STEINBUSCH: Agrees with everything that Councillor LEE said. Notes that decreasing the size of Council can lead to a decrease in diverse voices. However, after looking through posted election results from last year, states that while the Engineering Faculty's top candidate was a white male, other faculties' top candidate was either an international student or a student from a diverse background. As such, while there is always a chance to decrease diversity, reducing Council size also has the possibility of increasing diverse student voices. Because of the way that elections ran last year, most faculties had either international students or students from diverse backgrounds as the front runners in the elections, suggesting that if Students' Council had been reduced last year, it would have maintained its diversity as diverse student voices were obviously prioritized in elections results.

SHETTY: Is against the motion to TABLE. States that they are entirely in agreement with Councillor LEE's previous comments.

SINGH/VYAS MOVETO call to question on the motion to table agenda item 8a
WITHDRAWN

SINGH: PoO. Asks the SPEAKER about quorum.

SPEAKER: Notes that there are currently 17 voting members present within the Students' Council meeting.

SINGH: Further questions how many people would be required to leave the meeting for Students' Council to lose quorum.

SPEAKER: States that three voting members of Council would need to leave in order for Students' Council to lose quorum.

SINGH: Confirms that three members of Students' Council would need to leave in order to lose quorum.

SPEAKER: Confirms that that is the case.

LIU: Council was elected on a 5% turn out for Students' Council elections. Unless

there is a more promising structure of governance reform, notes that they will not vote in the affirmative of the presented bill.

ABBASI: PoO. Questions if voting can occur immediately by calling to question.

SPEAKER: States that it is up to a councillor to call to question during a speaking turn.

REISBIG: Expressed gratitude for the points that everyone has shared so far. Points out that invisible minorities are represented on Council and not everyone has to share if they are a minority. Personally feels that a lack of representation is pervasive within STEM and is not indicative of Students' Council as a whole.

STEINBUSCH/FOGUE MOVE THE previous question (agenda item 8a)
CARRIED 16/00/00

SINGH: PoO. Asks the SPEAKER to recount Students' Council quorum as himself and Councillors Thind and Vyas will be leaving the meeting immediately.

COUNCILLORS SINGH, THIND and VYAS exit the meeting.

MONTEIRO/FOGUE MOVE TO delay disbandment of the meeting and seek members able to attend to regain quorum (quorum was not present at the time of this motion)
CARRIED 13/00/00

COUNCILLOR BROOKS and BOG REPRESENTATIVE DORSCHIED enter the meeting.

Council reaches quorum and resumes voting on agenda item 8a.

2022-23/9 GENERAL ORDERS

2022-23/10 CLOSED SESSIONS

2022-23/11 INFORMATION ITEMS

2022-23/11a Students' Council Votes and Proceedings (SC-2022-22) February 21st, 2023

See SC-2022-23.01

2022-23/11b Executive Reports

See SC-2022-23.02-03

2022-23/11c Students' Council Submissions

See SC-2022-23.04

2022-23/11d Students' Council - Attendance

See SC-2022-23.05

2022-23/11e Executive Reports

See SC-2022-23.02.06

2022-23/11f Board of Governors Representative Report

See SC-2022-23.02.07

KAUR/MONTEIRO MOVETO adjourn the meeting.
CARRIED 16/00/00

SPEAKER adjourned the meeting at 8:46 P.M.



Friday, March 17, 2023

UASU Students' Council Agenda Submission Form

Council Meeting Date

Tuesday, March 21, 2023

[Meeting Schedule](#)

Submitter

Gurleen Kaur

Email Address

gurleen.kaur@su.ualberta.ca

Type of Item Submission

Information Item

Is this a Consent Agenda item?

Yes

Approval/Discussion Items

[Strategic Plan](#)

Calls for Nominations

[Council Committees and Boards](#)

Written Nominations

Information Items

Agenda Title

VPA Report

Description of the Information Item

Biweekly Report

Attachments



VPA Report _21.docx.pdf

Presentations

Written Questions

Date: 03/21/2023

To: Students' Union Council

Re: Vice President Academic 2022/23 Report #21

Dear Council,

Hope you are doing well and enjoying the changing weather!

Here are some updates from me:

Programs Committee

We had a presentation from an associate professor from the Faculty of Native Studies on 'Indigenous Course Requirements' in accordance with the Indigenous Strategic Plan and very good discussion following that. We approved the course exclusions from the exploration credits policy for the Faculty of Science.

FURCA

Most of you might have noticed the poster presentations in SUB showcasing the amazing research projects from students. Myself and VPA elect Pedro Almeida attended the closing ceremony of the Festival of Undergraduate Research and Creative Activities (FURCA 2023), I got the opportunity to give some opening remarks and present awards. The keynote presentations were beyond wonderful. It was a great celebration of research organized by the URI (Undergraduate Research Institute).

Academic Integrity

We had robust discussions on different areas of the policy including: identifying the terms that need definitions, policy issues, procedure issues, appeal processes etc. And the work on the policy continues with that.

Equitable Access Advisory Meeting

It was the first meeting of this group. U of A facilities and operations together with the Bookstore brought the idea of having a semester fee which would be kept low and students will be able to access all the materials and textbooks for the semester with that fee plan. I was assured that it will have the opt-out option for students who do not want it. I also asked how it will co-exist with the growth of numbers of courses moving towards open education and joining ZTC. As their idea is in its initial stage, they do not have answers as of now but as this discussion goes forward, we will ensure that it does not put additional burden on students and charge only those students who would benefit from it.

Gurleen Kaur, Vice President Academic

2-900 SUB | 780 492 4241 | vp.academic@uasu.ca

Direct Action Planning

The executive team is working on the preparations for the March 24 protest. We have been interviewing students and preparing materials of protest with the help of volunteers.

Let me know if you have any questions :)

Best Regards,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gurleen Kaur', with a stylized flourish at the end.

Gurleen Kaur

Vice President Academic
University of Alberta Students' Union



Friday, March 17, 2023

UASU Students' Council Agenda Submission Form

Council Meeting Date

Tuesday, March 21, 2023

[Meeting Schedule](#)

Submitter

Fotang

Email Address

christian.fotang@su.ualberta.ca

Type of Item Submission

Information Item

Is this a Consent Agenda item?

No

Approval/Discussion Items

[Strategic Plan](#)

Calls for Nominations

[Council Committees and Boards](#)

Written Nominations

Information Items

Agenda Title

exc report

Description of the Information Item

vp external report of activities this week

Attachments



Council Meeting Report _18.pdf

Presentations

Written Questions

Date: 2023-03-17

To: Students' Union Council

Re: Vice President External 2022/23 Report #18

Dear Council,

After a short leave of absence I am glad to be back. I want to also thank all those that decided to put their name forward and run for executive and BoG races. My heartiest of congratulations to the incoming VPs. I encourage council members to promote and share friends to run for council.

Chancellor's Pride Parade

This monday, I and the other executives attended the Chancellor's Pride Parade. This parade marked the start of UofAs Pride Week. It was great to be among members of the University community in displaying pride for 2SLGBTQIA+ students. Queer visibility is important but just as important is ensuring our campus community is safe and open for all queer students. While much more needs to be done, it was a great day to be reminded of the progress that had been achieved and to fight against rising homophobia and transphobia. In attendance were also MLA Janis Irwin, President Flanagan and many departments and offices of the University.

Tuition Protest Info Session

With more awareness and justified frustration and anger towards the proposed tuition increases, it was important to get more students mobilized and attend the protest info session. It was great to see the creativity and hard work students were putting to fight back against tuition increases. I continue to ask for Council's support in spreading the message and inviting the friends and classmates. I am grateful for all the info shared so far.

Meeting with Minister Rajan Sawhney

It has been clear that more support is needed for International students. From rapidly rising tuition to slow processing times and supporting pathways to PR after graduation. This is why CAUS met with the Minister of Trade, Immigration and Multiculturalism, Rajan Sawhney. During this meeting I raised the importance of the Minister putting pressure on the Federal government to extend the pilot program on work hours as well as ensure that the issues of visa processing are not repeated like this year. Additionally we also discussed the need to improve Alberta Provincial Immigration Nomination Entrepreneurship stream to provide expanded eligibility for International students that does not require having to own a business.

CASA AGM

Next week, President Monteiro and I will be in Halifax for CASA's AGM. As Chair, this is when the Board of Directors provide an overview to members about CASA's year and if we achieved the goals we set out to achieve from the start of the year as well as a discussion on progress made on the advocacy topics we made a priority for the year. I also look forward to the passing of the first phase of CASA's EDI strategic plan and the passing of minority language outside of Quebec policy.

As always, thank you for taking the time to go through this report. I look forward to your questions and comments.

Cheers,

Christian Fotang, Vice President External

2-900 SUB | 780 492 4241 | vp.external@uasu.ca

Christian Fotang

Christian Fotang

Vice President External

University of Alberta Students' Union



Thursday, March 16, 2023

UASU Students' Council Agenda Submission Form

Council Meeting Date Tuesday, March 21, 2023

[Meeting Schedule](#)

Submitter Gabriela Soto Mendoza

Email Address msotomen@ualberta.ca

Type of Item Submission

Is this a Consent Agenda item?

Approval/Discussion Items

Motion

SOTO moves to approve translations completed thus far by the Translation Committee

Mover Soto

Second Ojo

Presenter (If Not the Mover) N/A

Does this item require a closed session discussion?

Office/Committee Responsible Translation Committee

Purpose

Translation Committee needs Council's approval so that the translations may be uploaded onto the UASU website.

Executive Summary

The item is simply to approve translations completed thus far so that Courtney can upload them to the website. This would allow French-speaking students access to more knowledge and information.

Relevant Bylaws/Policies/Standing Orders

[Translation Committee] shall recommend translations of bylaws and political policies to Students' Council.

Engagement and Routing

Translation Committee

Approval Routing

Translation Committee, March 15, 2023

Strategic Alignment

The UASU wants to allow French-speaking students access to information in French.

[Strategic Plan](#)

Attachments



Audit Committee Standingdocx



Robbie's Rules - Translated.docx



Translating Council Standin... .docx



Translating UASU Website.docx

Calls for Nominations

[Council Committees and Boards](#)

Written Nominations

Information Items

Presentations

Written Questions

Is there anything else that you would like to include?

Thank you :)

Code de conduite du Comité d'audit

1. Mandat

1. Le Comité d'Audit

- a. Surveille l'utilisation de toutes les cotisations des Associations de Faculté, et approuve le déboursement des cotisations des Associations de Faculté dans les quatre semaines suivant la soumission complète de tous les documents exigés par le règlement 8200 7;
 - i. Si une demande est jugée incomplète, le Comité d'audit informera l'association facultaire en question de toute information en suspens devant être communiquée dans les deux semaines suivant l'examen initial de la demande.
- b. Choisit chaque année l'auditeur de l'Union des étudiants et supervise l'audit externe de l'Union des étudiants;
- c. Examine les états financiers vérifiés de l'Union des étudiants avant leur présentation au Conseil des étudiants ;
- d. Examiner toutes les modifications apportées au budget de l'Union des étudiants dans le but de vérifier la conformité avec la législation de l'Union des étudiants;
- e. Examiner chaque année les transactions des unités organisationnelles de l'Union des étudiants pour s'assurer qu'elles sont appropriées et conformes au budget de l'Union des étudiants ;
- f. Examiner toutes les dépenses effectuées avec les cartes de crédit de l'Union des étudiants ;
- g. Enquêter sur toute transaction inappropriée ou tout écart significatif par rapport au budget de l'Union des étudiants ;
- h. Surveiller l'affectation par le Comité des finances du Fonds d'amélioration des loisirs sur le campus, du Fonds du Golden Bear and Panda, et du Fonds pour les étudiants réfugiés ;
- i. A le pouvoir de demander à tout employé de l'Union des étudiants et/ou à tout membre du Comité exécutif de comparaître devant lui dans un délai raisonnable.

2. Réunions

1. Le quorum du Comité d'audit est de quatre membres votants.
2. Une fois au début de l'année pour
 - a. Élire un.e président.e
 - b. Approuver le code de conduite
3. Prendre des décisions concernant:
 - a. la révocation et/ou le remplacement d'un président ;
 - b. les modifications du code de conduite
4. Chaque fois qu'un membre le demande avec un préavis de 72 heures ou avec l'accord de tous les membres de la commission dans son ensemble.
5. Pour la première réunion de la commission en mai, septembre et janvier, établir un calendrier des réunions pour les mois suivants.
6. Conformément au calendrier des réunions décrit au point 2(4).

3. Les membres du Comité

1. En cas de vacance au sein du Comité d'audit, le Comité recommande la nomination d'un ou de plusieurs membres supplémentaires au Conseil des étudiants lors de sa prochaine réunion.
2. Si le président du comité d'audit quitte le comité en tant que membre votant, le poste de président est considéré comme vacant et un nouveau président est élu lors de la réunion suivante.

4. Responsabilités et devoirs du président

1. Veiller à ce que l'ordre du jour de chaque réunion comprenne, au minimum, les points suivants
 - a. Appel à l'ordre
 - b. Points à l'ordre du jour
 - c. l'ajournement de la réunion
 - d. Confirmation de la prochaine réunion
2. Après chaque réunion du comité, il soumet au Conseil des étudiants un rapport qui figurera à l'ordre du jour principal et qui comprendra les éléments suivants :
 - a. les décisions prises par le comité permanent en vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués par le Conseil des étudiants
 - b. les recommandations faites par le comité permanent au Conseil des étudiants
 - c. tout règlement intérieur adopté par le comité.
3. Si la réunion a lieu après la date limite de soumission de l'ordre du jour du Conseil des étudiants, le président soumet le rapport du comité dès que possible afin qu'il figure à l'ordre du jour des ajouts tardifs du Conseil des étudiants ;
4. Veille à ce que toutes les communications et décisions impliquant une unité tarifaire spécifique et le Comité soient transmises au représentant du Conseil des étudiants du conseil d'administration de l'unité tarifaire spécifique.
5. reçoit les résumés semestriels des unités organisationnelles du syndicat des étudiants et sélectionne celles qui doivent être examinées par le comité. Les membres du comité doivent être informés au préalable et l'examen est soumis à l'accord du comité.
6. Demande à être ajouté à la liste de diffusion de la commission des finances et à recevoir tous les procès-verbaux et ordres du jour de la commission des finances ;
7. Fournit un rapport oral mensuel à la commission sur les activités de la commission des finances.
8. Travaille avec le Président et l'assistant administratif pour s'assurer que les besoins logistiques de la commission d'audit sont satisfaits.

5. Responsabilités et devoirs des membres

1. Les membres sont tenus d'assister à toutes les réunions du comité d'audit.
2. Ils sont considérés comme présents si un mandataire est désigné et qu'il assiste à la réunion conformément à l'article 15-5 de l'article 100 du règlement intérieur.
3. Si le président de la commission d'audit est absent d'une réunion de la commission, celle-ci élit un président intérimaire parmi ses membres votants permanents pour la durée de la réunion.

6. Procurations/Invités

1. Pour nommer un mandataire au comité d'audit, le membre concerné doit fournir un avis à cet effet au président du comité, en indiquant le nom et l'adresse électronique du mandataire :
 - a. en indiquant le nom et l'adresse électronique du membre éligible du Conseil des étudiants qui servira de mandataire,
 - b. indiquant la durée de la nomination, et
 - c. qui est signée par le membre du comité qui l'a nommée ou envoyée par courrier électronique au président du comité au plus tard deux heures avant la réunion du comité.

7. L'Administration

1. L'assistant administratif du Conseil étudiant doit:
 - a. Réserver les salles de réunion pour les réunions du Comité.
 - b. Réserver les secrétaires de séance pour chaque réunion du Comité.
 - c. Structurer l'ordre du jour de chaque réunion sur la base des ordres du jour soumis par les membres du comité et de tout renvoi du Conseil étudiant.
 - d. Informer le comité des réunions par le moyen de l'ordre du jour.
 - e. Distribuer l'ordre du jour et le procès-verbal aux membres du comité.
 - f. Assurer que des copies papier de l'ordre du jour sont imprimées pour que le président puisse les apporter à chaque réunion.

8. Dossiers

1. Si un secrétaire de séance n'est pas présent lors de la réunion, le président confie la tâche de rédiger le procès-verbal à un membre du comité.
2. Les membres du comité peuvent modifier leurs commentaires dans le procès-verbal lors de l'approbation de celui-ci par le comité.

9. Règles de procédure

1. Le président peut instituer les Robert's Rules of Order si la réunion bénéficie de l'imposition de cette structure.

10. Les ordres du jour

1. Le droit de la soumission par les membres du comité
 - a. Aucun membre du Comité d'Audit peut soumettre les ordres du jour qui serait examiné par le Comité d'Audit.
2. L'ordre du jour
 - a. L'introduction
 - i. Rappel à l'ordre
 - ii. L'assentiment du programme
 - iii. L'assentiment du procès-verbal
 - iv. Les affaires du président
 - b. La période des questions et la discussion
 - c. Les affaires du comité

- d. Les articles informatiques
- e. Ajournement
- 3. L'ordre des ordres du jour
 - a. Les ordres du jour doivent être dans le Feuilleton dans l'ordre soumis ou autrement désigné par le président
- 4. La date limite pour la soumission
 - a. Les membres doivent envoyer tous les articles pour chaque réunion au conseil étudiant au moins 24 heures avant la réunion.
- 5. Les additions en retard
 - a. Les additions en retard peuvent être ajoutées dans le Feuilleton, à la discrétion du Comité d'Audit pendant une réunion, si les affaires ne peuvent pas être suspendues à la réunion au futur du comité.
- 6. La date limite pour la publication
 - a. Le paquet d'agenda sera publié dans cette manière:
 - i. Les copies en papier seront créés et disponibles dans le bureau des Membres de l'Exécutif et le bureau de l'Administration et
 - ii. Les copies électroniques seront postées sur le site web de l'Union étudiante.
 - iii. Le paquet d'agenda sera publié avant 16 h 30 pendant le jour ouvrable avant la réunion du comité.

11. Les ordres permanents

1. Les ordres permanents du Comité d'Audit peuvent être modifiés après un vote majorité du Comité. Ses changements doivent être présentés au conseil étudiant.
2. Les ordres permanents du Comité d'Audit n'expirent pas, mais ils doivent être introduits encore pendant la première réunion du Comité.

12. La confidentialité

1. Tous les membres doivent assurer la sécurité et la confidentialité des documents financiers, qui devient leur responsabilité grâce à l'adhésion du Comité d'Audit.

Union étudiante

1. Règles d'ordre

1. Les règles de procédure Roberts seront observées à toutes les réunions du Conseil des étudiants, sauf si elles sont incompatibles avec les règlements ou le règlement intérieur du Conseil des étudiants.
2. Lorsque les règlements, les ordres permanentes et les règles de procédure Roberts ne fournissent pas de directives en ce qui concerne la procédure, le président décidera.

2. Structure des sessions

1. L'ordre du jour du Conseil des étudiants sera le suivant :
 - a. Cérémonie de purification,
 - b. Affaires du Président,
 - c. Consentement à l'ordre du jour,
 - d. Présentations,
 - e. Rapports du conseil et des comités,
 - i. Comité d'audit
 - ii. Comité des règlements administratifs,
 - iii. Comité d'administration du Conseil,
 - iv. Comité exécutif,
 - v. Comité des finances,
 - vi. Comité des nominations,
 - vii. Comité des politiques,
 - viii. Représentant de l'Undergraduate Board of Governors,
 - ix. Autres rapports du conseil et des comités,
 - f. Forum ouvert,
 - g. Période de questions,
 - h. Affaires du Conseil et des comités,
 - i. Ordres généraux, et
 - j. Séance à huis clos.
 - i. La séance à huis clos n'aura lieu que si des points ont été soumis à l'orateur pour être discutés en séance à huis clos.
 - a) Les seuls points qui peuvent être soumis à la séance à huis clos sont les points de discussion ou d'information.
 - ii. Une motion visant à ouvrir une session à huis clos doit être proposée, appuyée et adoptée à la majorité des voix.
 - iii. Les séances à huis clos se déroulent à huis clos et en comité plénier, le président agissant comme modérateur, et durent jusqu'à qu' :
 - (a) Une motion de clôture de la séance à huis clos est adoptée à la majorité, ce qui ramène le conseil en comité plénier et le fait sortir du huis clos simultanément ; ou

(b) le temps indiqué à l'article 18(2) soit atteint, auquel cas la séance à huis clos se termine immédiatement et le conseil lève la séance en faisant l'appel des présences conformément à l'article 18(2).

2. L'ordre du jour de la réunion d'introduction du nouveau Conseil des étudiants sera le suivant :
 - a) Élection d'un président de séance,
 - b) Approbation du calendrier de la réunion annuelle, et
 - c) Nominations aux :
 - i) Comités permanents
 - ii) Comités Ad Hoc, et
 - iii) Comités opérationnels.
3. L'ordre du jour de la première réunion prévue de l'année comprendra les points suivants, qui seront ajoutés à l'ordre du jour de la présidence :
 - a) Cérémonie d'installation,
 - b) Discours inauguraux des membres de l'exécutif et du représentant du Conseil des gouverneurs de premier cycle, et
 - c) Approbation du règlement intérieur.
4. L'ordre du jour de la dernière réunion de l'année comprendra les points suivants ajoutés à l'ordre du jour de la présidence :
 - a) Présentation des prix du Conseil des étudiants du *Gateway*, et
 - b) Discours d'adieu des membres du bureau exécutif et du représentant du Conseil des gouverneurs de premier cycle.
5. Lors de la première réunion régulière de chaque trimestre et de la première réunion précédant immédiatement une élection partielle, le serment d'office sera prêté par tous les membres du Conseil des étudiants.
 - a) La reconnaissance du territoire traditionnel est lue par le président au début de chaque réunion.
 - i) Se référer au Règlement du Comité des relations et de la réconciliation avec les Autochtones pour le texte actuel de la Reconnaissance du territoire traditionnel.

3. Réunions

-
1. Les réunions régulières sont définies comme étant celles approuvées lors de la réunion d'introduction.
 2. Les activités pour lesquelles la présence est obligatoire sont définies comme celles approuvées lors de la réunion d'introduction.
 3. Les réunions spéciales du Conseil des étudiants peuvent être convoquées par le :
 - a. Le Président du Conseil des étudiants,
 - b. La majorité des membres du Comité d'administration du Conseil,
 - c. un vote majoritaire des membres du Comité exécutif, et
 - d. La majorité des membres du Conseil des étudiants.
 4. Tous les membres du Conseil des étudiants doivent être informés des réunions spéciales du Conseil des étudiants dès que la réunion est convoquée et au moins 96 heures avant l'heure de la réunion.
 5. Les réunions régulières du Conseil des étudiants peuvent être annulées par :
 - a. Le Président du Conseil des étudiants,

- b. Un vote majoritaire des membres permanents du Comité d'administration du Conseil,
 - c. ou un vote majoritaire du Conseil des étudiants, à condition que la décision soit prise plus de 96 heures avant le début de la réunion prévue.
6. Les réunions du Conseil des étudiants sont annulées si aucune soumission autre que les points d'information et les questions écrites n'a été reçue avant la date limite de soumission du principal document de commande.
7. Les réunions du Conseil des étudiants sont annulées si tous les points à l'ordre du jour ont été retirés.

4. Ordres du jour

1. Tout membre votant du Conseil des étudiants peut soumettre des ordres généraux à l'examen du Conseil des étudiants.
2. Tout Conseil/Comité du Conseil des Étudiants peut soumettre les affaires du Conseil et du Comité à l'examen du Conseil des Etudiants.
3. Tout membre de l'Union des étudiants peut soumettre un point d'information à inclure dans l'ordre du jour, à condition qu'il soit lié à la procédure.
4. Les ordres du jour apparaissent au Feuilleton dans l'ordre où ils ont été soumis.
5. Les points d'information sont classés par ordre de priorité comme suit :
 - a. Les points d'information relatifs aux affaires du Conseil et des comités et aux ordres généraux, à l'exception des diapositives de présentation,
 - b. Rapports écrits des dirigeants, des représentants du Conseil d'administration, des présidents des comités et des membres d'autres conseils et comités,
 - c. Informations supplémentaires telles que les présences au Conseil des étudiants, le suivi des motions du Conseil des étudiants, le suivi des motions du Comité exécutif, les votes et les délibérations du Conseil des étudiants, les diapositives de présentation, etc.
6. Les comités du conseil peuvent soumettre des points à l'ordre du jour de consentement, si ces points entrent dans les catégories suivantes
 - a. Si les points sont jugés mineurs, insignifiants ou rédactionnels.
 - i. Mineur et insignifiant signifie n'ayant aucun effet sur les actions prises.
 - ii. Éditoriaux : ils ont trait à des modifications syntaxiques.
 - b. Si le point consiste en la nomination de postes d'étudiants indépendants (Student At Large)
 - c. Si le point est présumé non litigieux.
7. Tout membre du conseil peut demander qu'une question soit retirée de l'ordre du jour de consentement et de l'ajouter aux affaires du conseil et des comités, dans l'ordre de leur présentation lequel elles ont été soumises à l'origine aux *Order Papers*
 - a. Tout membre votant du Conseil peut retirer un point avant l'approbation de l'ordre du jour et ceci ne nécessite pas de vote.
8. Les ordres du jour, y compris les points pour l'ordre du jour de consentement, doivent être soumis au président et à l'assistant administratif du Conseil des étudiants avant 8h00 le 2e jour ouvrable précédant une réunion du Conseil des étudiants.

- a. Tout type de soumission doit indiquer si un point est pour l'ordre du jour de consentement ou pas.
 9. Les ajouts tardifs au Feuilleton doivent être soumis avant 13h00 le jour d'une réunion du Conseil des élèves.
 10. Les ajouts tardifs au feuilleton peuvent être ajoutés lors de la réunion si les points à l'ordre du jour ne peuvent pas être reportés à une réunion ultérieure du Conseil des étudiants pour être résolus sans risquer des conséquences préjudiciables ou des difficultés de procédure négatives pour l'Union des étudiants.
 11. L'ensemble de l'ordre du jour sera publié de la manière suivante :
 - a. Une copie électronique complète sera envoyée par courriel à tous les membres du Conseil des étudiants, aux procurations et aux conseillers désignés,
 - b. Une copie électronique complète sera envoyée par courrier électronique au rédacteur en chef de The Gateway News,
 - c. Une copie électronique complète sera placée sur la page web de l'Union des étudiants,
 - d. Une copie papier complète sera imprimée pour un membre du Conseil uniquement s'il en fait la demande avant la date limite de soumission des ajouts tardifs indiquée dans le règlement 4.6.1.
 - e. Cinq (5) ordres du jour condensés seront imprimés et mis à disposition lors de la réunion.
 12. L'ensemble des ordres du jour sera publié au plus tard à 17 h le deuxième jour ouvrable précédant une réunion du Conseil des étudiants.
 13. Pour les réunions convoquées en vertu de l'article 3(2) du Règlement, il n'y aura pas de délai de soumission ou de publication.
-

5. Ordres spéciales

1. Les motions faisant de certains ordres du jour des ordres spéciaux sont des motions privilégiées.
 2. Nonobstant l'ordre du jour, le président de l'assemblée peut désigner tout ordre du jour comme ordre spécial.
 3. Nonobstant l'ordre du jour, le Conseil étudiant peut désigner tout ordre du jour comme ordre spécial s'il ne peut être reporté à une réunion ultérieure du Conseil étudiant pour résolution sans risquer des conséquences graves et préjudiciables à l'Union étudiante.
 4. Les points ne peuvent pas être désignés comme ordre spécial à l'ordre du jour de consentement.
-

6. Affaires du président/speaker

1. Au début des travaux du président, le président rappellera le serment d'office et la déclaration de reconnaissance du territoire traditionnel en 2(6).
2. Pendant les affaires du président, le président abordera toutes les préoccupations réglementaires quotidiennes du Conseil étudiant, y compris mais sans s'y limiter :
 - a. Les démissions,
 - b. Tout processus par lequel un membre est retiré de façon permanente du Conseil étudiant,

- c. Les rapports du Directeur général des élections,
- d. Annonces,
- e. Les motions faisant l'objet d'un ordre du jour spécial, et
- f. Présence.

7. Présentations

1. Les présentations doivent être parrainées par un membre votant du Conseil étudiant et ne peuvent être soumises à l'ordre du jour que si elles sont accompagnées des éléments suivants :
 - a. Un résumé entre cinquante (50) et cent (100) mots. Les présentations qui n'ont pas de résumé ou qui s'écartent substantiellement du résumé sont irrecevables.
 - b. Les diapositives qui seront utilisées pendant la présentation doivent être soumises aux ordres du jour en format .pptx (de préférence) ou .pdf avant la date limite de soumission indiquée au point 5(g).
 - c. Les diapositives de présentation seront affichées sur la page Gouvernance/Conseil étudiant/Présentations en même temps que les ordres du jour et incluses dans le dossier de l'ordre du jour.
 - d. Les diapositives de présentation sont facultatives, mais elles ne peuvent pas être utilisées si elles n'ont pas été soumises conformément au point 7(a)ii.
2. Les présentations seront limitées à quatre (4) par réunion du conseil, sur la base du premier arrivé, premier servi.
3. La durée des présentations ne dépassera pas quinze (15) minutes, y compris les questions et la discussion.
4. Après quinze (15) minutes, une présentation peut être prolongée de dix (10) minutes avec une majorité des deux tiers (2/3).
5. Les motions relatives à l'objet d'une présentation ne peuvent intervenir moins de sept (7) jours après la date de la présentation.
6. Pour que le Conseil étudiant puisse recevoir une présentation, tout membre votant du Conseil étudiant peut appuyer une présentation parrainée. Sans opposition, la présentation peut avoir lieu. Dans le cas d'une opposition, l'opposant peut déclarer son opposition avant de procéder à un vote pour recevoir la présentation. La présentation peut se poursuivre avec un vote majoritaire en faveur.

8. Nominations

1. Une motion de mise en candidature sera affichée dans la section Affaires du comité de l'ordre du jour ;
 - a. Les mises en candidature nécessitent une liste des membres actuels, le calendrier des réunions et un résumé du mandat du comité, si disponible.
2. Les candidats aux comités permanents du Conseil des étudiant peuvent soumettre une nomination écrite d'un maximum de 250 mots qui sera ajoutée aux ajouts tardifs ;
 - a. Les candidats ajoutés aux Late Additions peuvent s'auto-nommer ;
 - b. Dans le cas où il n'y a pas de concours pour une nomination suite à des soumissions aux ajouts tardifs, ces sièges seront automatiquement remplis à moins qu'un membre ne suive la procédure décrite dans la section 8.4 ; et,

- c. Dans le cas où il y a un concours pour un poste, les candidats ont droit à une intervention d'une (1) minute dans l'ordre de leur soumission.
 3. Les candidats à tous les sièges nécessitant l'approbation du Conseil étudiant peuvent soumettre une candidature écrite d'un maximum de deux cent cinquante (250) mots qui sera ajoutée aux Additions tardives ;
 - a. Les candidats ajoutés aux ajouts tardifs peuvent s'auto-nommer ; et
 - b. Dans le cas où il y a un concours pour un poste, les candidats ont droit à un temps de parole d'une (1) minute dans l'ordre de leur soumission ; et
 - c. Dans l'éventualité où aucune nomination n'est faite pour les ajouts tardifs, la nomination pour le siège sera confiée au comité des nominations.
 4. Les nominations de l'assemblée sont considérées comme des motions privilégiées, avec les restrictions suivantes ;
 - a. Elles ne doivent pas faire l'objet d'un débat ;
 - b. Les nominations de l'assemblée ne peuvent pas s'auto-nommer ;
 - c. Le candidat dispose d'une (1) minute pour présenter sa candidature ; et
 - d. Il faut une majorité simple pour que la nomination soit considérée comme une nomination par l'assemblée.
 5. Après la présentation des candidats, avant qu'une sélection n'ait lieu, les membres du Conseil étudiant peuvent poser une question de trente (30) secondes aux candidats, qui devront y répondre dans l'ordre de présentation des candidatures.
 6. Les nominations de tous les Students-at-Large suivent la procédure décrite dans le règlement 12.11.
 7. Les votes sur les nominations contestées se déroulent de manière confidentielle.
-

9. Rapports

1. Les rapports écrits seront énumérés dans le paquet principal de l'agenda sous les Points d'Information :
 - a. Les membres du Comité Exécutif fourniront un rapport écrit au moins de deux (2) réunions du Conseil Étudiant par mois,
 - b. Les présidents du Comité Permanent fourniront un rapport écrit à la fin de chaque trimestre au Conseil Étudiant, selon le règlement 100,
 - c. Le représentant du Conseil d'Administration des Gouverneurs du premier cycle universitaire fournira, au minimum, un rapport après chaque Conseil et réunion du Conseil,
 - d. Des rapports écrits supplémentaires peuvent être soumis à tout moment.
2. Les rapports oraux ne dépasseront pas deux (2) minutes et seront fournis lors de chaque réunion du Conseil Étudiant, selon les documents d'ordre. Ils seront fournis par :
 - a. Les membres du comité exécutif ou leur(s) représentant(s),

- b. Tous le Comité Permanent (y compris le Comité Exécutif) ou son/ses représentant(s),
 - c. Par tout conseiller sur une unité de frais dédiés ou son/ses représentant(s),
3. Tout autre membre du Conseil Étudiant peut faire un rapport oral, qui ne dépassant pas deux (2) minutes, ou un rapport écrit sur des affaires ou des informations relatives au Conseil Étudiant.

10. Forum Ouvert

1. Tous les invités inscrits au Conseil ont le droit de faire des commentaires ou de poser des questions aux membres du Conseil lors du Forum Ouvert.
2. Tous les invités peuvent s'inscrire auprès de la porte-parole avant ou pendant le Forum Ouvert.
3. La durée du Forum Ouvert sera de quinze (15) minutes.
4. Le Forum Ouvert sera prolongé une fois pour quinze (15) minutes à la demande de cinq membres votants du Conseil Étudiant. Les prolongations supplémentaires nécessitent un vote à la majorité de deux tiers (2/3).
5. Les questions ou commentaires écrits peuvent être soumis pour être inclus dans l'ordre du jour.
6. Il est possible de répondre aux questions écrites par écrit ou oralement.
7. Les questions ou commentaires écrits auront la priorité sur les questions posées oralement.
8. Aucun membre ne peut poser ou demander plus de trois (3) questions ou commentaires oraux au total pendant le forum ouvert. Il n'y a pas de limite pour les questions ou commentaires écrits.
9. Lorsqu'il est reconnu par la porte-parole, l'invité inscrit indique s'il fait un commentaire ou une question.
10. Le temps pour poser une question est limitée à trente (30) secondes.
11. Le temps pour répondre à une question est limitée à deux (2) minutes.
12. Le temps pour faire un commentaire est limité à deux (2) minutes.
13. Les questions pour le Forum Ouvert doivent être soumises au porte-parole.
14. La porte-parole de séance déclare inadmissible tout commentaire ou question qu'elle juge inapproprié.

11. Période de questions

1. La période de questions durera quinze (15) minutes.
2. La période de questions sera prolongée une fois pour quinze (15) minutes à la demande de cinq membres votants du Conseil Étudiant. Toute prolongation supplémentaire nécessite un vote à la majorité de deux tiers (2/3).

3. Les questions ou commentaires écrits peuvent être soumis pour être inclus dans l'ordre du jour.
4. Il est possible de répondre aux questions écrites par écrit ou oralement.
5. Les questions ou commentaires écrits auront la priorité sur les questions posées oralement.
6. Aucun membre ne peut faire ou poser plus de trois (3) commentaires ou questions orales au total pendant la période de questions. Il n'y a pas de limite pour les questions écrites.
7. Lorsqu'il est reconnu par la porte-parole, le membre indique s'il fait un commentaire ou une question.
8. Le temps pour poser une question est limitée à trente (30) secondes.
9. Le temps pour répondre à une question est limitée à deux (2) minutes.
10. Le temps pour faire un commentaire est limité à deux (2) minutes.
11. La porte-parole déclare inadmissible tout commentaire ou question qu'elle juge inapproprié.

12. Processus législatif pour les règlements

1. Première lecture du règlement :
 - a. La motion est inscrite aux documents d'ordre ;
 - b. La motion est présentée, selon le format suivant :
 - i. Le principe et/ou les objectifs sont énumérés, et
 - ii. Le vocabulaire spécifique de la législation n'est pas permise ;
 - c. Le débat est limité aux principes et objectifs généraux ; et
 - d. Si elle est approuvée, la motion est renvoyée au Comité pour les Règlements.
2. Stade de la Comité pour les règlements :
 - a. Le Comité des Règlements identifie la législation pertinente qui doit être modifiée et/ou rédige une nouvelle législation sur la base des principes adoptés en première lecture.
 - b. Le Comité des Règlements ne recommandera pas au Conseil Étudiant un projet de législation qui ne s'inscrit pas dans le cadre des principes approuvés en première lecture.
 - c. Dans le cadre de son rapport, le Comité des Règlements peut recommander au Conseil Étudiants de reconsidérer la motion que " Le projet de loi est lu une première fois " s'il y a des principes pertinents au projet de loi qui n'ont pas été considérés en première lecture qui :
 - i. S'ils étaient omis, ils iraient à l'encontre de l'objectif du projet de loi, et/ou
 - ii. Auront un impact négatif sur l'Union Étudiante.
3. Deuxième lecture du règlement
 - a. La motion sera présentée selon le format suivant :

- i. Le(s) règlement(s) sera(ont) présenté(s) en entier (la porte-parole peut y renoncer),
 - ii. Les suppressions du ou des règlements existants seront indiquées en utilisant une police biffée,
 - iii. Les ajouts au(x) règlement(s) existant(s) seront indiqués en utilisant une police soulignée et une coloration rouge, et
 - iv. Une recommandation, si elle est faite par le Comité, de reconsidérer la motion que "Le projet de loi est lu une première fois" avec les principes considérés comme rendant la reconsidération nécessaire ;
- b. Le débat se limite à la technique mérites de savoir si le Comité des Règlements a interprété correctement les principes adoptés en première lecture, sauf lorsqu'il s'agit de débattre d'une recommandation de reconsidérer la motion de " première lecture du projet de loi ", où le débat se limitera aux principes suggérés par le Comité des Règlements pour appuyer un retour à la première lecture et à l'opportunité d'adopter une telle motion.
4. Entrée en vigueur : Sauf à l'indication contraire, la motion entrera en effet dès l'ajournement de la réunion au cours de laquelle elle a été approuvée.

13. Processus législatif pour le budget

1. Le vice-président (opérations et finances) soumet ou fait en sorte que soit soumise une proposition de Principes Budgétaires au Comité des Finances au plus tard le 15 janvier.
2. Le Comité des Finances recommande un ensemble de principes budgétaires au Conseil Étudiant au plus tard le 15 février.
3. Le Conseil Étudiant approuve un ensemble de Principes Budgétaires au plus tard le 15 mars.
4. Le Comité Exécutif soumettra un Budget de Fonctionnement et de Capital final, reflétant l'ensemble des principes budgétaires approuvés par le Conseil Étudiant, au Comité des Finances au plus tard le 31 mars.
5. Le Comité des Finances recommande un Budget de Fonctionnement et de Capital final au Conseil Étudiant.
6. Deuxième lecture du budget au Conseil
 - a. Le Conseil Étudiant approuve un Budget de Fonctionnement et de Capital final ;
 - b. Le budget sera présenté dans un document en trois parties comprenant :
 - i. Les Principes Budgétaires adoptés en première lecture,
 - ii. Une ventilation numérique estimée du budget, et
 - iii. Des instructions écrites additionnelles fournissant des directives supplémentaires sur la manière dont les fonds des catégories budgétaires doivent être dépensés.

- c. Le débat se limite à la technique mérite de savoir si le Comité des Finances a correctement interprété les principes adoptés en première lecture.

14. Processus législatif pour les politiques

1. La première lecture des politiques: Les exigences procédurales pour l'adoption des politiques pendant la première lecture sont les mêmes exigences que l'adoption des Règlements pendant la première lecture, sauf que les politiques seront référées par le comité de politique.
2. Des travaux du comité pour les politiques
 - a. Le comité de politique sélectionne et attribue un auteur principal pour rédiger une nouvelle politique qui est adoptée pendant la première lecture, en utilisant l'assistance du Département de recherche et les Affaires Politiques; et
 - b. Le comité ne recommande pas au comité étudiant un projet de loi qui est hors sujet des principes approuvés pendant la première lecture.
3. La deuxième lecture des politiques
 - a. La motion sera présentée en employant ce format:
 - i. Les politiques seront présentés dans son intégralité,
 - ii. Les effacements avec les politiques qui existent déjà seront présentés en employant une fonte avec la rature et
 - iii. Les additions aux politiques qui existent déjà seront présentées en employant une fonte rouge et soulignée.
 - b. Le débat est limité aux mérites techniques de si le comité de politique a interprété les principes transmis pendant la première lecture correctement.
4. L'expiration des politiques: Les politiques adoptées pendant une séance particulière du comité étudiant expirent après trois (3) années après la fin de cette séance.
5. Pendant l'expiration, une politique sera revue par le comité de politique et peut être transmise au comité étudiant comme une recommandation pour le renouvellement.

15. La règle de débat modifiée

1. Les membres qui obtiennent l'étage de parler pour une motion ne peuvent pas prendre la parole plus de quatre (4) minutes.
2. L'Orateur peut limiter le débat à tout moment sur n'importe quel ordre du jour.
3. Un membre du conseil étudiant ne peut pas passer la question précédente en même temps qu'ils disent une motion.
4. L'Orateur peut refuser le passage d'une question si, à l'avis de l'Orateur, la motion n'est pas débattue suffisamment.
5. Les motions subsidiaires ne sont pas permise d'appliquer à la motion principale tant que la motion était parlée au moins deux fois, une fois en faveur et une fois opposé,
6. Si un membre se lève pour un rappel au règlement, en citant une violation d'une loi fédérale, provinciale ou municipale, le membre doit fournir une copie de cette loi à l'Orateur au moment où le rappel au règlement est soulevé.

16. Les invités de l'Union étudiante

1. Toute personne peut devenir un invité du conseil étudiant en écrivant leur nom dans la Liste des Invités fourni par l'Orateur de chaque réunion du conseil étudiant.
2. L'Orateur reconnaîtra les invités seulement si aucun membre intitulé d'obtenir l'étage souhaite le faire, sauf si un invité a de l'information pertinente du débat, ou si un conseiller qui obtient l'étage s'étend ses privilèges de parole à l'invité.

17. Le vote

1. Le vote doit se passer de la manière où les votes de pour/contre/abstention sont enregistrés.
 - a. Pour toutes les motions, le résultat du vote qui sont portés/vaincus et le numéro des votes pour/contre/abstention doivent être enregistrés pour le procès-verbal
2. Un appel ou un vote par division sera pris s'il est demandé par aucun membre du conseil étudiant. Une demande pour un appel ou un vote par division peut être demandée à tout moment, jusqu'à la fermeture du vote, et peut être soumise d'une manière orale ou écrite.
3. Un appel ou un vote par division doit prendre la priorité avant n'importe quelle méthode de vote, sauf le vote à bulletin secret. Un vote à bulletin secret prendra la priorité sur un appel ou un vote par division s'ils traitent avec les affaires personnelles ou les autres motions sensibles, à discrétion à l'Orateur.
4. L'Orateur peut refuser une demande dilatoire pour un appel ou un vote par division, sauf avec les affaires qui concernent de la disposition des motions principales.

18. La pause / L'assemblée

1. Le conseil étudiant fera une pause pour quinze (15) minutes immédiatement après la première affaire est disposé, au moins quatre-vingt-dix (90) minutes après l'ouverture. La présence se prend avant la pause.
2. Le conseil étudiant ajourner automatiquement à 21 h avec la dernière présence.
3. Toutes les affaires impactées par 18(2), sont automatiquement reportées à la prochaine réunion programmée.

19. Les conditions de présence

1. L'Orateur prendra la présence oralement deux ou trois fois chaque réunion: une fois pendant l'Affaire d'Orateur, une fois avant la pause si c'est nécessaire et une fois immédiatement avant l'ajournement ou à 21 h, selon la première éventualité.
2. La présence sera enregistrée dans le tableur de la présence pour le conseil étudiant de la manière suivante:
 - a. Le numéro désignant le montant des appels nominaux présent (0, 1, 2, 3),
 - b. Un suffixe de (P) désignant le présent par proxy ou conseiller désigné et (T) désignant le présent par la téléconférence via le flux en direct du conseil étudiant, le Skype, le téléphone, etc.
 - c. Les membres du conseil sont obligés d'indiquer avec l'affirmative s'ils sont physiquement présents ou dans le flux en direct qui est enregistré présentement.
3. Les membres du conseil étudiant peuvent être présents aux réunions du conseil via des services de conférence de l'audio ou la vidéo en fournissant l'Orateur

avec une notification suffisante. Les membres qui participent via des services de conférence peuvent continuer pendant les séances à huis clos.

4. Les règlements de présence formelles et les pénalités pour le conseil étudiant et les comités permanents sont décrits dans le Règlement 100.

20. Discipline

1. Le Speaker peut discipliner un membre du Conseil des étudiants pour des infractions au règlement.
2. Tout membre du Conseil des étudiants peut appeler au décorum, qui, lorsqu'il est appelé, restera en vigueur pour la durée de la motion en cours de considération et aura pour conséquence que le Speaker retirera d'abord les privilèges de parole pour la durée de la motion, et ensuite le droit d'assister à la réunion à toute personne dans la chambre prise à parler sans avoir obtenu correctement la parole.
3. Le Conseil des étudiants peut réprimander l'action ou la conduite d'un individu par une motion de censure. Une censure est une réprimande officielle qui n'entraîne aucune action ou conséquence supplémentaire.

21. Proxy et conseillers désignés

1. Pour désigner un proxy ou un.e conseiller.e désigné.e, un.e conseiller.e doit fournir un avis à cet effet :
 - a. Indiquer le nom et l'adresse électronique du proxy,
 - b. Indiquant la réunion en question, pour les proxies, et la durée de la nomination, pour les Conseillers désignés, et
 - c. qui, si elle est fournie sous forme de copie papier, est signée par le conseiller désignant.
2. Toute demande de nomination d'un proxy ou d'un conseiller désigné doit être adressée par écrit au Speaker au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance. Des circonstances atténuantes peuvent être prises en compte à la discrétion du Président.

22. Archives du Conseil des étudiants

1. Dans la mesure du possible, un enregistrement audio des délibérations du Conseil des étudiants sera réalisé.
2. L'enregistrement audio est considéré comme approuvé comme enregistré.
3. Toute personne souhaitant enregistrer ou diffuser une vidéo, à l'exception du Livestream officiel du Conseil des étudiants, lors d'une réunion du Conseil des Etudiants doit soit fournir un avis écrit au Speaker avant midi le jour ouvrable précédant la date de la réunion, soit avoir le parrainage d'un membre votant du Conseil des étudiants avant le début de la réunion.
4. Le Président doit, avant la réunion du Conseil des étudiants en question, informer tous les membres du Conseil des étudiants et tous les présentateurs prévus de tout avis d'enregistrement ou de diffusion vidéo lors de la réunion.
5. Lorsqu'un enregistrement audio n'est pas possible, les procès-verbaux des délibérations du Conseil des étudiants seront enregistrés.
6. Le procès-verbal est considéré comme approuvé tel que transcrit.

7. Les membres peuvent clarifier des commentaires dans le procès-verbal :
Lorsque le procès-verbal est transcrit, les commentaires d'un membre peuvent être modifiés conformément aux souhaits du membre.
 8. Enregistrement des votes et des délibérations - Un enregistrement intitulé "Votes et délibérations" sera compilé à partir de l'enregistrement audio ou des procès-verbaux du Conseil des étudiants et comprendra :
 - a. Toutes les motions présentées, sauf les motions de plaisanterie,
 - b. Toutes les questions et réponses écrites fournies pendant le forum ouvert et la période de questions,
 - c. Tous les commentaires fournis pendant le forum ouvert,
 - d. Tout événement ayant des conséquences juridiques allant au-delà de l'ajournement de cette réunion,
 - e. Un registre de tous les règlements et décisions approuvés par les conseils et comités du conseil des étudiants qui sont tenus par le règlement de faire rapport de ces règlements et décisions au conseil des étudiants, et
 - f. un registre des présences.
-

23. Diffusion en direct

1. Dans la mesure du possible, les réunions du SU seront diffusées en direct sur une plateforme choisie par le CAC.
 2. La seule diffusion en direct officielle du SU sera organisée et mise en place par le Président du SU.
 3. Les questions de l'auditoire seront autorisées, conformément à la section 10, mais devront être envoyées par courriel et posées par l'intermédiaire du président.
-

24. Les divers

1. Une motion que l'Orateur quitte le président:
 - a. est toujours en order,
 - b. prend la précédente avant toutes les autres motions et
 - c. n'est pas discutable.
2. Les réunions du conseil étudiant sont ouvertes au public, sauf si le conseil étudiant déplace la caméra.
3. Sauf les documents officiels du conseil étudiant devraient être distribués aux membres dans la chambre.
4. Une retraite d'été pour les membres du conseil étudiant passera avant le 31 juillet de chaque année.
5. Une retraite d'automne pour les membres du conseil étudiant passera avant le 31 octobre de chaque année.
6. Le comité d'administration du conseil, avec l'aide de Discover Governance, est responsable de la préparation et l'organisation des retraites. Il est possible qu'une retraite soit annulée à cause de la faible participation.
7. Si un invité du conseil ou un membre du conseil demande un traducteur ou de l'aide qui est accessible raisonnablement, ils sont obligés à donner le comité d'administration du conseil au moins une semaine de préavis. Le comité

d'administration du conseil essaiera de faire des concessions en utilisant les dépenses limitées de l'Union étudiante.

8. Pendant la dernière réunion de l'année, le motionnaire de la motion ou l'Orateur peut déclarer que n'importe quelle motion est « une motion blague », donc une motion n'a pas d'effet si elle est portée.

Annexe 1 Les procédures pour élire un nouvel Orateur

1. Le conseil doit avoir une lettre de motivation et un CV: Chaque membre du conseil étudiant doit avoir une lettre de motivation et un CV de chaque candidat pour le poste de l'Orateur.
2. L'intégralité du processus d'entrevue devrait être à huis clos.
3. Les membres supérieurs président quand l'Orateur sortant se présente aux élections: Le membre le plus ancien du conseil étudiant qui ne se présente pas pour le poste d'Orateur présidera pendant les élections quand l'Orateur sortant se présente aux élections.
4. En cas de partage égal des voix, l'ancien membre préside: En cas de partage égal des voix entre les membres les plus anciens, ce qui a plus ancienneté des deux présidera.
5. Les discours: Le membre présidant demandera à chaque candidat un discours pas plus long que deux minutes.
6. Les questions: Le membre présidant prendra des questions aux candidats demandés par les membres du conseil étudiant.
7. Un vote secret: Le vote sera dans le style d'un vote secret des élections exécutives.
8. La pause: Le conseil étudiant fait une pause tandis que l'officier présidant compte le vote.
9. L'annonce: L'officier présidant annoncera les résultats de l'élection au conseil étudiant.
10. L'Orateur sortant doit rester comme l'Orateur agissant pendant la réunion tandis que l'Orateur entrant observe le reste de la réunion.

Annexe 2 Le serment professionnel

Je ne suis pas présent pour moi-même. Je suis présent pour les gens qui me donnent leur pouvoir en échange d'une promesse. Je garderai cette promesse et leurs intérêts à l'esprit en prenant des décisions. Je voterai après avoir compris les faits, pas avant. J'emploierai Robert's Rules seulement pour leur intention, pas pour le mien. Je m'opposerai à des idées, pas à des gens. Je penserai avant de parler, pas parler seulement pour penser. Je prendrai le poste d'une manière sérieuse ou pas du tout. Je représenterai les intérêts de mes camarades, pas le mien. Je ne suis pas présent pour moi-même.

Annexe 3 Bourse du Conseil

1. Aperçu : Deux bourses du Conseil, seront administrées par le Conseil étudiant, qui seront offertes chaque trimestre. La valeur de chaque bourse est de 500 \$.
 2. Critères - Les critères pour chaque bourse sont :
 - a. représentant des opinions et des préoccupations de ses électeurs dans les affaires du Conseil étudiant ;
 - b. sert en tant qu'ambassadeur du Conseil étudiant dans la communauté du campus et cherche à renforcer l'autonomie des étudiants ;
 - c. la présence excellente ; et
 - d. activité dans les comités.
 3. Nomination : Les membres du Conseil étudiant doivent être nommés par un autre membre votant du Conseil étudiant, la nomination devant comporter trois à cinq signatures supplémentaires d'autres membres votants du Conseil étudiant. Les auto-nominations ne sont pas autorisées.
 4. Les proposants doivent justifier brièvement, sur une page au maximum, pour quelle raison le membre du Conseil étudiant mérite d'être nommé.
 5. Les nominations doivent être présentées au porte-parole avant la fin de l'avant-dernière réunion du Conseil étudiant de chaque trimestre.
 6. Éligibilité : Tous les membres votants courants du Conseil étudiant sont éligibles pour soumettre des nominations. Il n'y a pas de limite au nombre de nominations qu'un membre peut soumettre au cours de l'année.
 7. Tous les membres votants courants du Conseil Étudiant sont éligibles pour recevoir une bourse, à l'exception des membres du Comité Exécutif. Il n'y a pas de limite au nombre de fois qu'un membre du Conseil Étudiant peut être nommé et/ou recevoir une bourse pendant l'année.
 8. Sélection : La porte-parole fournit à chaque membre du Conseil Étudiant les noms de chaque candidat et une copie de tous les formulaires de nomination.
 9. La sélection des bourses pour le trimestre précédent aura lieu lors de la dernière réunion du Conseil Étudiant de chaque trimestre. Il n'y aura pas de débat. Lors de cette réunion, un vote à scrutin secret sera organisé, ouvert à tous les membres votants du Conseil Étudiant. Le vote se déroule par scrutin préférentiel et suit les procédures de vote utilisées pour la sélection d'un président de comité.
-

Annexe 4 Programme Mentorat du Conseil

1. Participation : Tout membre votant du Conseil Étudiant, y compris le représentant de la commission des gouverneurs du premier cycle universitaire, mais à l'exclusion de tout membre du Comité exécutif, peut s'inscrire pour participer à ce programme, ce volontaire étant désormais appelé mentor.
 2. Tous les membres de l'Union Étudiant peuvent participer à ce programme, un tel étudiant étant dorénavant appelé mentee.
 3. Administration : Le Comité d'Administration du Conseil est responsable de la mise en œuvre de ce programme.
 4. Un appel aux mentors sera organisé en été.
 5. Les mentors recevront une séance de formation et du matériel avant le début du programme à l'automne.
 6. Ce programme sera annoncé au cours du semestre d'automne et d'hiver, et le recrutement des mentorés commencera au début des semestres.
 7. Les mentors et les mentorés recevront des questionnaires concernant leurs connaissances, leur expertise et leurs intérêts pour le programme.
 8. Appariements : Les mentorés seront jumelés avec des mentors dont les réponses au questionnaire sont similaires.
 9. Un événement de rencontre sera organisé par le Comité d'Administration du Conseil, ou délégué à une autre partie.
 10. Responsabilités du mentor - Après avoir été jumelé avec un mentoré, le mentor sera responsable de :
 - a. Établir le contact avec le mentoré et déterminer les attentes pour le mentorat
 - b. Informer les responsables du programme s'ils ne sont pas en mesure de s'acquitter de leurs responsabilités à l'égard du mentoré,
 - c. Assister aux réunions prévues du Conseil Étudiant et des comités choisis avec le mentoré,
 - d. Familiariser le mentoré avec le rôle et les procédures du Conseil Étudiant, et
 - e. Rencontrer le mentoré à intervalles réguliers
 11. Des contrôles mensuels seront effectués par les responsables du programme.
 12. Le recrutement pour le réapprovisionnement aura lieu au semestre d'hiver.
-

Annexe 5 Pétition du document de la destitution

1. Aperçu : Comme indiqué dans le règlement 100, s. 6, le Conseil Étudiant a le pouvoir de révoquer le Président, un Vice-président ou le représentant de la commission des gouverneurs du premier cycle universitaire par une motion de destitution.

2. Une pétition est nécessaire pour qu'une procédure de destitution puisse avoir lieu, et requiert la signature d'au moins un tiers des membres votants du Conseil Étudiant.

Cette annexe dictera les exigences en matière de documentation de la pétition.

3. Préambule - La pétition doit contenir les éléments suivants, remplis en fonction des circonstances :

a. Cette motion de pétition indique que nous, les représentants élus du corps étudiant siégeant au Conseil Étudiant, ne pensons pas que l'actuel [insérer le nom du poste] de membre de l'exécutif de l'Union Étudiant (SU) de [insérer l'année] soit apte à continuer à occuper ce poste pour une ou plusieurs des raisons suivantes :

i. L'individu a commis une infraction importante ou des infractions multiples au règlement de l'Union Étudiant ou à la réglementation politique.

ii. Des accusations ont été portées contre l'individu pour violation du Code de Comportement Étudiant de l'Université de l'Alberta, de la loi provinciale ou de la loi fédérale.

iii. L'individu agit sans le soin, la diligence et la compétence dont ferait preuve une personne raisonnablement prudente dans des circonstances comparables.

4. Documentation supplémentaire : La pétition soumise doit inclure un document accepté par tous les signataires indiquant les raisons pour lesquelles ils considèrent, en tant que représentants, que le membre de l'exécutif ou représentant de la commission des gouverneurs en question viole un ou plusieurs des principes du Règlement 100, s.6.

5. Addition à l'Agenda

a. une fois soumise et considérée comme valide selon le règlement 100 s. 6, la motion suivante sera ajoutée à l'agenda de la prochaine réunion du Conseil des étudiants et remplie en conséquence :

i. [MOTIONNAIRE/SECONDER] motion que l'actuel [insérer le nom du poste] membre de l'exécutif de l'Union Étudiant (SU) de [insérer l'année] soit destitué de son poste de [insérer le nom du poste] et de son poste d'officier en première lecture.

6. Législation parallèle : La présente annexe ne s'applique que si elle est conforme à l'intention de la procédure de destitution telle qu'elle est dictée par le règlement de l'Union Étudiant (SU), dont le règlement 100, s. 6, dicte la forme courante.

Annexe 6 Reconnaissance du territoire traditionnel

1. L'Université de l'Alberta et l'UASU occupent des terres autochtones à amiskwacîswâskahikan (Beaver Hills House), sur le territoire du Traité 6. Depuis des temps immémoriaux, les berges de la vallée de la rivière sont connues sous le nom de Pehonan, un lieu de rencontre pour les nêhiyawak (Cris), les Niitsítapi (Pieds-Noirs), les Métis, les Dënesųliné (Dénés), les Ojibway/Saulteaux/Anishinaabe, les Haudenosaunee et autres. L'Université, l'Union étudiants et une grande partie de la ville sont situées sur les terres illégalement volées par les Cris de Papaschase, expulsés de force.

Nous reconnaissons que le fait de partager cette terre donne à chacun d'entre nous la responsabilité de faire des recherches sur les contextes historiques du Traité 6, de réfléchir à nos relations personnelles avec la terre, les nations que nous avons nommées, et à notre rôle dans le maintien de la justice sur ce territoire. Depuis leur création, l'Union étudiants et l'Université ont bénéficié de la dépossession historique et continue des terres et des ressources des peuples autochtones. Par conséquent, il est de notre responsabilité de chercher à obtenir la restitution de ces terres et de leurs ressources. Enfin, nous cherchons à faire mieux en nous efforçant d'aligner notre apprentissage, notre recherche et notre gouvernance sur l'histoire, les langues, les enseignements et les cultures des Premières Nations, des Métis et des Inuits sur le territoire actuellement occupé par l'État canadien.

Nous encourageons la réflexion critique en posant la question suivante. Par rapport au territoire sur lequel vous vous trouvez, quel rôle jouez-vous dans le renforcement de la résistance et de la résurgence des étudiants autochtones au sein de vos communautés ?

2. La reconnaissance du territoire traditionnel sera incluse par écrit au début de chaque ordre du jour, y compris les ordres du jour de tous les comités permanents du Conseil des étudiants.

Annexe 7 Politique du conseil étudiants en matière de médias sociaux

1. Contenu
 - a. Administration
 - b. Objectifs
 - c. Affichage
2. Objectifs
 - a. Accroître la sensibilisation des étudiants de premier cycle au Conseil étudiants, en plus d'augmenter la participation des conseillers.
 - b. Faciliter la discussion entre les conseillers et les étudiants, y compris les associations de professeurs, les groupes d'étudiants, etc.

- c. Sensibiliser les étudiants de premier cycle au Conseil étudiants en leur fournissant des informations rapides sur le Conseil étudiants.
- 3. Administration
 - a. Les comptes de médias sociaux du SU sont administrés par le sous-comité des médias sociaux.
- 4. Affichage
- 5. Les directives concernant l'affichage de tout contenu sur un compte de médias sociaux du Conseil étudiants se trouvent dans les termes de référence du sous-comité des médias sociaux.

Students' Council

Le Conseil des étudiants est l'autorité suprême de l'Union des étudiants. Il est composé d'un maximum de 40 membres :

Le Speaker (sans droit de vote)

Le Président de l'Union des étudiants

Les quatre vice-présidents

Le représentant de l'Undergraduate Board of Governors

32 conseillers de faculté (répartis selon le principe de la représentation par population)

Le directeur général (sans droit de vote)

Ensemble, ces personnes sont responsables de l'accomplissement du mandat de l'Union des étudiants. Ce mandat découle de la Loi sur l'enseignement postsecondaire.

Les conseillers représentent leur faculté lors des réunions du Conseil et doivent adhérer au serment du Conseil des étudiants. Les conseillers consultent leurs électeurs et collaborent avec leurs collègues conseillers pour défendre les intérêts des étudiants. On attend des conseillers qu'ils s'intéressent aux nombreux comités du Conseil et qu'ils participent activement aux réunions.

Le règlement intérieur du Conseil des étudiants peut être consulté [ici](#).

Les réunions du Conseil des étudiants ont généralement lieu tous les deux mardis à 18h00. Les réunions sont ouvertes au public, sauf lorsque le Conseil se déplace à huis clos pour discuter d'affaires sensibles. Le Conseil des étudiants accueille volontiers les contributions du public pendant les réunions, mais veuillez noter que toutes les réunions du Conseil respectent les règles de procédure de Robert et qu'il peut y avoir un processus pour les tours de parole. Si vous souhaitez assister à une réunion du Conseil des étudiants, veuillez consulter le calendrier des réunions pour savoir quand et où aura lieu la prochaine réunion du Conseil. Vous ne pouvez pas vous rendre à la réunion en personne ? Consultez le Zoom du Conseil !

PICTURE OF COUNCIL

Bien que le Conseil des étudiants ait délégué une partie de son autorité à ses divers comités, notamment le Conseil de discipline, d'interprétation et d'application (DIE) et le Comité exécutif, il conserve le contrôle et l'autorité ultimes sur les agents exécutifs élus, le personnel, tous les fonds collectés sous son autorité et tout organe subsidiaire créé sous ses auspices. En bref, le Conseil est investi en dernier ressort de tous les pouvoirs, contrôles et responsabilités.

Le Conseil a créé un certain nombre de comités et de conseils permanents pour l'aider dans son travail. Bien qu'il existe d'autres comités au sein de l'Union des étudiants établis par le Comité exécutif ou le personnel, les comités permanents existent exclusivement pour mener à bien les affaires du Conseil des étudiants. En tant que tels, ils se composent principalement de membres élus du Conseil des étudiants ou de représentants délégués par le Conseil des étudiants. Ces comités permettent au Conseil des étudiants d'élargir considérablement la

quantité d'affaires qu'il peut traiter en effectuant des activités déléguées et en affinant les actions suggérées au Conseil.

Il est important de noter que le Conseil de discipline, d'interprétation et d'application (DIE), en tant qu'organe judiciaire de l'Union des étudiants, est composé de fonctionnaires nommés et non élus afin d'éviter les conflits d'intérêts et de maintenir l'indépendance judiciaire.

Les préoccupations ou questions logistiques et procédurales autour du Conseil sont de la responsabilité du Speaker élu, qui peut être contacté à speaker@su.ualberta.ca.

Le code de conduite peut être consulté [ici](#). Si vous avez une plainte liée au code de conduite, veuillez utiliser [ce formulaire](#).

Si vous souhaitez vous porter volontaire ou en savoir plus sur le Conseil des étudiants, veuillez consulter la [page d'information sur le programme de mentorat du Conseil des étudiants](#).

Get involved Tab

Participez

Que fait un conseiller ?

Être conseiller signifie que vous représentez votre faculté et ses électeurs, ainsi que l'ensemble des étudiants de premier cycle. En tant que représentant de l'Union étudiant, vous êtes chargé d'utiliser vos connaissances uniques pour aider à promouvoir ses objectifs et ses activités et veiller à ce que les voix et les préoccupations des étudiants soient entendues. Au minimum, vous assisterez aux réunions du conseil une fois tous les deux mardis et répondrez à toutes les questions qui vous seront adressées par les étudiants par le biais du courriel de votre faculté. Cela dit, les meilleurs conseillers ont tendance à consacrer une part importante de leur temps bénévole au Conseil étudiant, à l'Union étudiant et aux différents comités du Conseil.

Comment puis-je m'impliquer ?

Si vous souhaitez voir comment fonctionne le Conseil étudiant, venez le découvrir ! [Cliquez ici](#) pour obtenir des informations sur les heures et les lieux de réunion du Conseil étudiant.

Vous pouvez également vous inscrire pour participer au programme de mentorat des conseillers. Ce programme est une initiative qui vous permettra d'apprendre à connaître le Conseil des étudiants et de vous guider à travers ses différentes procédures. Les participants assisteront aux réunions du Conseil en compagnie d'un conseiller actuel de leur propre faculté (dans la mesure du possible), qui les encadrera pendant la réunion, en leur donnant un aperçu de l'organisation du Conseil des étudiants et en répondant à toutes leurs questions. Pour plus d'informations sur le programme ou pour vous inscrire, veuillez envoyer un courriel à governance@su.ualberta.ca. Le programme de mentorat des conseillers débute généralement en septembre de chaque année universitaire et se poursuit jusqu'à la fin avril de la même année universitaire.

Les élections des membres de l'exécutif et des conseillers étudiants ont lieu chaque année pendant le trimestre d'hiver, généralement autour ou peu après la Winter Reading Week. Des élections partielles sont organisées chaque année en septembre/octobre pour pourvoir les postes vacants qui restent après le premier tour des élections. Si vous envisagez de vous présenter à l'un de ces postes, vous trouverez de plus amples informations sur la façon de se présenter et de préparer une campagne sur [le site Web des élections du SU](#).

Officers of Council tab

Bureau du Conseil

Président du Conseil des étudiants

Christian Zukowski

Le président est le dirigeant qui préside toutes les réunions du conseil étudiant.

Le président est nommé chaque année par le conseil étudiant et rend compte directement à ce dernier. Le président facilite la discussion et le débat, prend des décisions sur la procédure parlementaire, et aide le conseil étudiant à remplir son mandat législatif. Le président est un membre sans droit de vote du conseil étudiant.

Représentant du conseil des gouverneurs du premier cycle universitaire

Alex Dorscheid

Représentant du Conseil des gouverneurs

Alex Dorscheid est un étudiant de quatrième année du baccalauréat en commerce avec une majeure en finance et une mineure en comptabilité. Il est votre représentant des étudiants de premier cycle au Conseil des gouverneurs pour l'année scolaire 2022-2023. Alex est né et a grandi à Grande Prairie, en Alberta, et avant de fréquenter l'Université de l'Alberta, il a fréquenté l'Université du Nord de la Colombie-Britannique pour sa première année d'université. Alex est très impliqué dans l'université, étant gardien de but dans l'équipe masculine de soccer des Golden Bears de l'Université de l'Alberta et membre de l'équipe de débat de l'Alberta School of Business JDC West.

Au cours de son mandat, Alex a l'intention de travailler à trois objectifs principaux pour faire de l'université et de l'Union étudiante un meilleur endroit que lorsqu'il a commencé. L'un des objectifs d'Alex cette année est de plaider davantage en faveur de l'apprentissage hybride dans la vision stratégique à long terme de l'université, ce qui permettra d'accroître l'accessibilité pour les étudiants. Il souhaite également accroître la transparence du Conseil des gouverneurs afin que les étudiants soient informés des décisions prises au plus haut niveau de la gouvernance

universitaire. Dans l'ensemble, Alex aimerait rendre la vie universitaire plus facile pour les étudiants et leur permettre de vivre leur vie universitaire comme ils l'entendent.

Le Conseil des gouverneurs (CG) est l'organe de direction et de décision suprême sur le campus. Parmi de nombreuses autres choses, il détermine les frais de scolarité, gère les biens et les finances de l'Université, et est responsable de l'orientation stratégique globale de l'Université. Le représentant du Conseil des gouverneurs pour l'année universitaire 2022-23 est Alexander Dorscheid.

Le représentant du Conseil des gouverneurs de premier cycle est élu directement par les étudiants pour servir de voix au corps de premier cycle. Il occupe l'un des 21 sièges avec droit de vote du conseil, aux côtés du président de l'université et du chancelier, des présidents des SU et des GSA, des représentants du personnel académique et non académique, des représentants des anciens étudiants et des membres du public nommés par le gouvernement provincial. Le représentant du CS est également un membre votant du conseil des étudiants et du conseil général des facultés (CGF).

Comités du Conseil des gouverneurs

Le représentant des étudiants de premier cycle au Conseil des gouverneurs participe généralement à un certain nombre de comités du Conseil des gouverneurs. Actuellement, le représentant du CS fait partie des comités suivants :

[Comité de gouvernance du Conseil](#)

Le Comité de gouvernance du Conseil a été créé par le Conseil des gouverneurs le 12 octobre 2018 et aide le Conseil des gouverneurs à s'acquitter de ses responsabilités de gouvernance en fournissant une surveillance stratégique, un aperçu et une prospective en ce qui concerne l'efficacité, l'impact, l'organisation et les procédures du Conseil des gouverneurs, afin d'améliorer la performance de la gouvernance du Conseil.

[Comité de la réputation et des affaires publiques du Conseil d'administration](#)

Le comité de la réputation et des affaires publiques du conseil d'administration aide ce dernier à s'acquitter de ses responsabilités en matière de gouvernance en fournissant une surveillance stratégique, des informations et des prévisions concernant la réputation, l'identité, la communication stratégique, l'engagement communautaire, la philanthropie et l'avancement de l'université.

Pour plus d'informations sur tous les comités du Conseil des gouverneurs, veuillez consulter la [page d'accueil du Conseil des gouverneurs](#).

Le directeur général

Marc Dumouchel

Le directeur général (DG) est le principal employé permanent du union étudiant, responsable des opérations quotidiennes du SU et de la planification opérationnelle à long terme.

Relevant du président du SU et travaillant en étroite collaboration avec le reste de l'équipe de direction, le directeur général fournit des conseils précieux et favorise la continuité d'année en année au sein du syndicat.

Toutes les activités et tous les services du SU sont placés sous la responsabilité de cadres supérieurs qui, à leur tour, rendent compte au GM. Avec plus de 290 employés, des dizaines de départements et un budget de plus de quinze millions de dollars, c'est un gros travail.

Ancien élève de l'Université de l'Alberta, Marc est titulaire d'un BA (spécial) en philosophie et a été président de l'Union des étudiants en 1991-92.

Marc est également actif au sein de la communauté, ayant siégé au conseil d'administration de la Old Strathcona Business Association ainsi que plusieurs mandats en tant que président du conseil d'administration du théâtre Azimuth.

Avant de retourner au SU, Marc a fondé une entreprise de services Web et technologiques et a travaillé avec une variété de clients dans les secteurs des arts, de l'éducation et des affaires.

En tant que non-étudiant, le directeur général est un membre sans droit de vote du conseil des étudiants et du comité exécutif.

Directeur général des élections

Matin Koohkan

Le Directeur général des élections (DGE) relève directement du Conseil étudiant et est responsable de tous les aspects des élections et des référendums, de l'administration des bureaux de vote à la coordination et à l'exactitude du comptage des bulletins de vote, en passant par les décisions relatives aux élections.

Le DGE fournit des rapports au conseil étudiant tout au long de l'année, en particulier pendant la saison électorale. Il occupe également un siège sans droit de vote au sein du Comité de révision des élections.

Pour plus d'informations sur le DGE ou le processus électoral, veuillez consulter [le site Web des élections du SU](#).

Advocacy

Advocacy Tab:

Plaidoirie de l'Union étudiante (SU)

La plaidoirie signifie être à votre écoute et défendre les questions qui vous concernent.

Notre département soutient les leaders étudiants dans leurs démarches auprès de l'administration de l'université, des ministères fédéraux et provinciaux, et des élus à tous les niveaux de gouvernement. Nos priorités globales sont l'accessibilité et les coûts

de l'éducation postsecondaire. Nous croyons que, dans la mesure du possible, vos représentants étudiants élus devraient être les personnes les mieux informées dans la salle.

En tant que membre de l'Alliance canadienne des associations étudiantes (ACAE), votre Union étudiante s'attaque aux questions fédérales telles que l'aide financière, le coût des manuels scolaires et les droits d'auteur, ainsi que les programmes d'emploi pour les étudiants.

En tant que membres du Council of Alberta University Students (CAUS), nous nous attaquons aux problèmes provinciaux tels que les frais de scolarité, les frais étudiants, le financement de la santé mentale sur le campus et l'entretien différé des salles de classe et des infrastructures.

Nous défendons nos intérêts auprès de la ville d'Edmonton en ce qui concerne les besoins des étudiants, comme le transport public et les normes de résidence.

Nous nous engageons auprès de tous les niveaux de l'administration de l'Université au sujet d'un large éventail de besoins des étudiants, y compris le coût de l'éducation, les espaces étudiants, les groupes d'étudiants, les évaluations des instructeurs, l'excellence de l'enseignement, les résidences, les plans de repas, la sécurité, le soutien en santé mentale, l'accessibilité, les droits des étudiants et le traitement équitable.

Les commentaires des étudiants sont essentiels. Nous apprenons à connaître vos besoins grâce à vos voix. À cette fin, notre département mène une grande enquête annuelle et de nombreuses enquêtes sur des questions spécifiques. Vos réponses informent en détail les opérations et la défense des intérêts du SU.

Affiliations externes

L'Union étudiante de l'Université de l'Alberta est fière d'être membre de :

Media Center Tab

Coordonnées des personnes-ressources

Toutes les personnes-ressources énumérées ci-dessous peuvent être jointes au 780-492-4241 pendant les heures normales d'ouverture des bureaux de l'Union étudiante, soit de 8 h 30 à 16 h 30. Vous pouvez également vous rendre au bureau exécutif de l'Union étudiante (2-900, Students' Union Building) et parler à la réception pour toute question que vous pourriez avoir.

Directeur de la recherche et du plaidoyer
Jon Olfert | jonathan.olfert@su.ualberta.ca

Président
Abner Monteiro | president@su.ualberta.ca

VP externe
Christian Fotang | vp.external@su.ualberta.ca

Public Research Tab:
Recherche publique

Le département de la recherche et du plaidoyer produit des rapports publics sur des recherches originales concernant les problèmes des étudiants.

Take Action tab:

Il existe de nombreuses façons d'agir et de faire entendre votre voix sur une question qui vous tient à cœur.

Écrire au ministre

Vous pouvez écrire une lettre au ministre de l'enseignement supérieur, ou lui téléphoner ou lui envoyer un courriel. La correspondance écrite est préférable :

Minister of Advanced Education
Legislature Office
10800 - 97 Avenue
Edmonton, Alberta
Canada T5K 2B6

Ce n'est pas une mauvaise idée de communiquer avec votre député pour qu'il sache que vous voulez un changement dans la politique d'éducation.

Écrivez une lettre à l'éditeur

Vous avez lu un article qui vous a fait réfléchir ? Vous pouvez écrire une lettre à l'éditeur pour faire connaître votre opinion au public. Les représentants du gouvernement lisent ces lettres avec grand intérêt.

- Edmonton Journal
- [The Edmonton Sun](#)

- [The Gateway](#)
- [Ou écrire à l'administration de l'université](#)

Vous avez un problème avec votre université ? Vos cours ne sont pas à la hauteur de vos attentes ? Faites-le savoir au syndicat des étudiants et à l'administration de l'université.

Bouche à oreille

Faites savoir à votre famille, vos amis et vos voisins que la politique d'éducation doit changer. Encouragez-les à exprimer leurs sentiments au gouvernement et au public. Personne par personne, nous pouvons changer la politique du gouvernement.

Soumettez une demande de liberté d'information

Vous avez le droit d'accéder à de nombreux documents et communications internes du gouvernement et de l'université en soumettant une demande de liberté d'information. Le tarif standard est de 25 dollars. Si votre demande est particulièrement large, vous devrez peut-être payer des frais supplémentaires si vous souhaitez recevoir les documents demandés.

- [FOIP the Alberta government](#)
- [FOIP the University of Alberta](#)

Nos demandes de liberté d'information (FOIP)	Résultats
Si la Faculté de pharmacie et des sciences pharmaceutiques a mené des consultations auprès des étudiants qui se sont montrés " massivement favorables " à la suppression de la semaine de lecture. (Nov 2018)	La faculté a confirmé que la consultation complète n'avait pas eu lieu comme annoncé ; le Comité exécutif du GFC a annulé l'approbation antérieure pour permettre une consultation supplémentaire après la campagne de lettres des étudiants ; la semaine de lecture a été sauvée pour certains étudiants ; la FOIP a été retirée.
Demande d'un rapport de 60 pages d'un consultant sur la sécurité du centre commercial HUB. (Avril 2019)	Le rapport n'a pas été divulgué car il a été considéré comme une ébauche ; l'administration a proposé de laisser l'UASU le lire en privé.
Si des parties prenantes ont soutenu la décision surprise du ministère de l'Enseignement supérieur de supprimer le plafond du FIPNM par décret. (Déc 2019)	Première réponse . La première demande aurait produit des "milliers de pages" de documents. Deuxième réponse avec une formulation modifiée suggérée par le ministère. Troisième réponse indiquant qu'aucun document ne correspondait à la demande.

<p>Dates de toutes les réunions et appels entre le ministre de l'Enseignement supérieur et les leaders étudiants du postsecondaire depuis le 30 avril 2019.. (Fév 2020)</p>	<p>Dossier de réponse (24 pages)</p>
<p>Dates de toutes les réunions et appels entre le ministre de l'Enseignement supérieur et les présidents/vice-présidents des universités et collèges depuis le 30 avril 2019. (Fév 2020)</p>	<p>Dossier de réponse (43 pages, disponible sous forme de feuille de calcul condensée sur demande)</p>
<p>Texte entier de toutes les réponses au sondage de consultation sur le budget 2020 (ministère du Conseil du Trésor et des Finances) qui mentionnent des termes liés à l'enseignement postsecondaire. (Fév 2020)</p>	<p>Le gouvernement a identifié plus de 3 000 pages de documents recevables. L'UASU a accepté une communication partielle. Dossier de réponse (1 000 pages)</p>
<p>Ajustements de la subvention Campus Alberta par établissement. (Mars 2020)</p>	<p>Demande refusée (lettre, document expurgé)</p>
<p>Plaintes et appels des étudiants pour des raisons d'accessibilité liées à la surveillance en ligne et à d'autres obstacles à l'apprentissage à distance. (Jan 2021)</p>	<p>Dossier de réponse (2 pages)</p>
<p>Communications entre le Provost et les Doyens concernant les augmentations extraordinaires des frais de scolarité. (Mai 2021)</p>	<p>L'administration a imposé des frais de 1900 \$. L'UASU a demandé une exemption pour des raisons d'intérêt public. Le Bureau de l'information et de la protection de la vie privée a accordé la dispense de frais. Documents à venir.</p>
<p>Les communications entre le Provost, les doyens des facultés d'ingénierie et de droit et les leaders étudiants des associations de facultés concernant les augmentations extraordinaires des frais de scolarité (c'est-à-dire la façon dont les facultés ont informé les FA, tôt ou tard).. (Mai 2021)</p>	<p>Lettre de réponse letter, paquet de documents (10 pages)</p>

Documents relatifs à l'augmentation extraordinaire des frais de scolarité fournis aux conseils des facultés de droit, d'ingénierie, de médecine et de dentisterie, de pharmacie et de sciences pharmaceutiques, et de commerce. (Mai 2021)	L'administration a perçu des frais de 297 \$. L'UASU a limité la portée de la demande au droit et à l'ingénierie, ce qui n'a produit aucun document recevable (c.-à-d. que ces conseils de faculté n'ont reçu aucune communication ou document sur les augmentations extraordinaires des frais de scolarité entre le 1er janvier et le 13 mai 2021, couvrant l'ensemble du processus d'élaboration de la proposition et de consultation).
Divers détails sur la façon dont McKinsey a été choisi pour diriger le processus Alberta 2030, les processus décisionnels internes de l'enseignement supérieur et les propositions concurrentes. (Juin 2021)	Lettre de réponse, Dossier de documents (1 page, 139 pages supplémentaires complètement expurgées). Appel déposé auprès de l'OIPC.
Communications de l'Advanced Education concernant les propositions d'augmentation exceptionnelle des frais de scolarité. (Juin 2021)	Lettre de réponse, dossier de documents (87 pages)
Nouvelle publication de la demande FOIP de la journaliste Janet French concernant la réduction des subventions de base de l'enseignement supérieur. (Juillet 2021)	Dossier de réponse (1 page)

Participez avec l'Union étudiante

Vous pouvez vous porter volontaire pour l'Union étudiante et aider à organiser des événements, à faire passer le message et à faire entendre votre voix.

Contactez le VP externe à vp.external@su.ualberta.ca.

Discover Governance

Découvrez la gouvernance

Votez. Exécutez. Représentez.

Discover Governance, opéré par l'Union étudiante, est un centre de ressources et d'information pour les représentants étudiants. Notre mission est de faciliter l'amélioration de la qualité et de l'efficacité de tous les niveaux de gouvernance étudiante à l'Université de l'Alberta par le biais de services impartiaux de

développement professionnel, de conseil et de soutien aux représentants étudiants. Pour remplir cette mission, Discover Governance a quatre domaines d'activité clés.

Éducation et programmation en matière de gouvernance

Ressources en ligne

Vous pouvez télécharger des ressources écrites pour vous aider à améliorer vos connaissances ou vos compétences dans le domaine de la gouvernance qui vous concerne. Cela comprend, sans s'y limiter, la participation à des réunions, la candidature à une élection, la création d'un nouveau groupe d'étudiants, la gestion de la transition, la rédaction de procès-verbaux et l'élaboration d'une planification stratégique. Ces ressources sont accessibles au public et peuvent être téléchargées gratuitement, alors allez-y !

Séances en personne

Nous offrons une gamme de séances de perfectionnement professionnel en personne, y compris la pratique efficace des réunions, la facilitation de la transition, la formation à la défense des intérêts, la pratique du lobbying, des séances d'introduction à la gouvernance de l'Université de l'Alberta et de l'Union étudiante, et plus encore ! Ces séances sont gratuites et accessibles à tous les représentants des étudiants de premier cycle de l'Université de l'Alberta, aux candidats potentiels aux postes de représentants des SU et aux groupes d'étudiants. Pour savoir ce qui est disponible et demander une session pour vous ou votre groupe, visitez notre page de formation sur la gouvernance.

Retraites complètes

Chaque année, nous organisons une retraite pour le Conseil étudiant appelée GovCamp Retreat. Il s'agit d'une retraite d'un week-end, avec service de traiteur, qui a lieu chaque printemps pour enseigner aux nouveaux représentants étudiants les bases de la gouvernance étudiante et leur donner l'occasion d'établir un réseau avec le personnel de gouvernance et entre eux.

Services de conseil

Discover Governance fournit des services consultatifs en matière de gouvernance aux représentants des étudiants de premier cycle, aux groupes d'étudiants de premier cycle et à tous les étudiants de premier cycle intéressés par la gouvernance à l'Université de l'Alberta. Si vous souhaitez poser des questions, obtenir des conseils sur des problèmes de gouvernance ou savoir comment et où vous pouvez vous impliquer, vous pouvez contacter Navjot Kaur, gestionnaire de la gouvernance, ou Courtney Graham,

spécialiste du soutien à la gouvernance. Toutes les questions peuvent être envoyées par courriel à governance@su.ualberta.ca. Vous pouvez également vous rendre au bureau de la gouvernance au SUB 2-900 les jours de semaine entre 8 h 30 et 16 h 30 pour voir si l'un des membres du personnel de la gouvernance est disponible pour discuter !

Soutien administratif

Discover Governance fournit un soutien administratif à de nombreux groupes de représentants étudiants de haut niveau sur le campus, notamment le Conseil étudiant, le CGF Student Caucus, le Council of Faculty Associations (CoFA) et le Council of Residence Associations (CORA). Nous aidons à réserver des locaux, à produire et à diffuser des documents de réunion, et à rester en contact avec les membres. Si vous avez des questions sur ce que font ces organes, quand ils se réunissent, et comment entrer en contact avec eux, vous pouvez adresser vos questions au bureau de la gouvernance.

Recherche sur la gouvernance

Notre bureau ne peut pas faire ce qu'il fait à moins d'avoir de bonnes informations sur l'existence des représentants étudiants, ce qu'ils font, qui ils sont et ce dont ils ont besoin. Ainsi, la recherche sur la gouvernance étudiante à l'Université d'Alberta fait partie intégrante du développement de notre programmation et de notre planification opérationnelle annuelle. Nous espérons partager de plus en plus de ces recherches avec la communauté universitaire dans les années à venir. Pour voir les informations que nous avons recueillies jusqu'à présent, consultez notre page de recherche sur la gouvernance !

GovCamp

Retraite GovCamp 2022

Marquez vos calendriers ! La retraite GovCamp 2022 aura lieu du vendredi 24 juin au dimanche 26 juin.

Conseillers du conseil étudiant, veuillez remplir le formulaire d'inscription si vous comptez participer.

Formation à la gouvernance

Nous offrons une gamme de séances de perfectionnement professionnel en personne. Ces séances sont gratuites et accessibles à tous les représentants des étudiants de premier cycle de l'Université de l'Alberta, aux candidats potentiels aux postes de SU/représentants et aux groupes d'étudiants. Les groupes d'étudiants non diplômés peuvent également avoir accès à ces séances, mais moyennant des frais minimes, comme indiqué ci-dessous.

Si vous ne savez pas si votre groupe est admissible à une séance gratuite ou si vous avez d'autres questions, envoyez-les par courriel à governance@su.ualberta.ca et quelqu'un vous répondra dès que possible.

Formulaire d'inscription aux sessions

Un nouveau formulaire d'inscription aux sessions sera bientôt disponible.

Sessions disponibles

Gouvernance de l'Université et de l'Union étudiante

Durée : 1 heure

Coût : 50 \$ (gratuit pour tous les groupes de premier cycle de l'Université de l'Alberta)

Cette séance est une introduction à la façon dont les décisions sont prises à l'Université de l'Alberta et à l'Union étudiante de l'Université de l'Alberta. Elle consiste en deux courtes présentations PowerPoint, suivies d'une courte activité.

Règles de procédure Roberts

Durée : 1 heure

Coût : 50 \$ (gratuit pour tous les groupes de premier cycle de l'Université de l'Alberta)

Il s'agit d'une introduction à l'utilisation des règles de procédure Roberts pour participer à des réunions. Il s'agit d'une courte présentation PowerPoint et d'une activité pratique au cours de laquelle les participants peuvent s'essayer à l'utilisation des règles Roberts. Un document d'une page sur la façon d'utiliser les règles de Roberts sera fourni à tous les participants.

Consensus

Durée : 1 heure

Coût : 50 \$ (gratuit pour tous les groupes de premier cycle de l'Université de l'Alberta)

Il s'agit d'une introduction à l'utilisation de la prise de décision par consensus pour participer à des réunions. Il s'agit d'une courte présentation PowerPoint et d'une activité pratique où les participants peuvent essayer d'utiliser le consensus. Un document d'une page sur l'utilisation du consensus sera remis à tous les participants.

Comment défendre une cause - Principes de base

Durée : 2 heures

Coût : 100 \$ (gratuit pour tous les groupes de premier cycle de l'Université de l'Alberta)

Au cours de cette séance, les participants apprendront ce qu'est le plaidoyer, comment créer une stratégie de plaidoyer et comment réaliser différentes activités de plaidoyer. Deux volets sont disponibles : l'un pour les défenseurs occupant des postes législatifs, comme les conseils ou les comités, et l'autre pour les défenseurs occupant des postes de groupe, comme les dirigeants d'associations étudiantes. Il s'agit d'un power point sur les bases de l'advocacy, suivi d'une activité où les participants planifient une stratégie d'advocacy autour d'un scénario donné, puis s'exercent au lobbying et reçoivent un retour d'information. Un petit guide de planification de l'advocacy sera fourni à tous les participants.

Résolution créative de problèmes

Durée : 1 heure

Coût : 50 \$ (gratuit pour tous les groupes de premier cycle de l'Université de l'Alberta)

Cette séance donne un aperçu de la façon d'utiliser la résolution créative de problèmes comme outil pour prendre des décisions ou gérer des conflits.

Transition facilitée

Durée : 3 heures

Coût : 150 \$ (gratuit pour tous les groupes d'étudiants de premier cycle de l'Université de l'Alberta)

Cette séance a pour but d'aider les personnes qui quittent un poste de gouvernance à transmettre avec succès leur poste à leur successeur. La première heure est consacrée à la préparation des notes de transition et à la préparation du successeur. Pendant la deuxième heure, les personnes sortantes et entrantes travailleront ensemble pour transmettre des informations et préparer les entrants à leur(s) rôle(s). La dernière heure sera consacrée à la consolidation de l'équipe et à la planification stratégique pour l'année à venir. Un cahier de transition sera fourni, que les sortants pourront utiliser

pour prendre des notes clés sur la transition, et que les entrants pourront conserver pour y inscrire leurs objectifs.

Planification stratégique

Durée : 2 heures

Coût : 100 \$ (gratuit pour tous les groupes de premier cycle de l'Université de l'Alberta)

Cette séance s'adresse aux groupes qui ont besoin de créer un plan pour leurs activités de l'année, mais qui ne savent pas comment s'y prendre pour élaborer un plan qui sera couronné de succès. Elle comprend une heure d'activités de réflexion et de tri pour aider le groupe à générer des idées, et une heure de planification plus détaillée pour les objectifs générés lors du brainstorming. Tout le matériel nécessaire à la session sera fourni, et les groupes peuvent s'attendre à avoir une ébauche de plan stratégique terminée à la fin de la session.

Création d'un nouveau groupe

Durée : 3 heures

Coût : 150 \$ (gratuit pour tous les groupes de premier cycle de l'Université de l'Alberta)

Vous voulez créer un nouveau groupe d'étudiants mais ne savez pas par où commencer ? Nous pouvons vous aider à mettre en place une structure de gouvernance, à rédiger l'ébauche d'une constitution et à créer l'ébauche d'un plan stratégique pour votre groupe. La première heure sera consacrée à la rédaction du mandat, des valeurs et des objectifs du groupe. La deuxième heure sera consacrée à la création d'une ébauche de la constitution de votre groupe. La troisième heure sera consacrée à la création d'un plan stratégique à court terme qui aidera votre groupe à démarrer et à fonctionner. Tout le matériel nécessaire à la session sera fourni. D'autres consultations sur les versions finales de votre constitution et/ou de votre plan stratégique seront fournies au besoin, sans frais supplémentaires.

Recherche sur la gouvernance

Discover Governance utilise une approche fondée sur les faits pour déterminer l'orientation de ses services et autres activités. Certaines des recherches que nous menons pour nous aider à mieux comprendre la gouvernance étudiante à l'Université de l'Alberta peuvent être consultées ici.

L'identité dans la gouvernance du SU

Le département de la recherche et des affaires politiques de l'Union étudiante a mené des recherches sur l'influence de l'identité sur la participation des étudiants à la gouvernance de l'Union. Un rapport sur leurs conclusions peut être trouvé ici.

Rapport 2017 sur l'identité

Rapport sur la découverte des étudiants dans la gouvernance

Le but de ce rapport est de découvrir et de documenter tous les sièges de représentants étudiants qui existent à l'Université de l'Alberta, et d'utiliser ces connaissances pour orienter les efforts de soutien, de formation et de recrutement. Depuis la dernière édition, tous les domaines connus de la représentation étudiante sur le campus ont été ajoutés au rapport, et il ne nous manque que les données spécifiques de quelques organismes. Nous avons découvert qu'il existe plus de 1000 possibilités de représentation étudiante à l'Université de l'Alberta, et que la plupart d'entre elles n'ont pas un accès constant à des systèmes de soutien neutres et bien financés. Espérons que nous pourrions commencer à changer cela !

Rapport DSiG 2010

Rapport DSiG 2011

Rapport DSiG 2012

Rapport DSiG 2013

Rapport DSiG 2014

Rapport DSiG 2015

Rapport DSiG 2016

Rapport DSiG 2017

Rapport DSiG 2018

Rapports sur les postes vacants de représentants des élèves

Ce rapport suit les tendances des postes vacants de représentants des étudiants. Savoir où il y a des vacances constantes peut nous aider à cibler les efforts de recrutement pour s'assurer que davantage de sièges de représentants sont pourvus à l'avenir. Actuellement, nous ne suivons que les sièges du Conseil des étudiants et du Conseil général des facultés, mais nous espérons, au fil du temps, étendre ce suivi à tous les sièges de représentation identifiés dans le rapport DSiG.

Rapport sur les postes vacants 2014/15

Rapport de vacance de poste 2015/16

Rejoindre un comité

Pourquoi représenter ?

Être un représentant étudiant est une expérience universitaire unique et enrichissante. Participer à la gouvernance de l'université à divers titres vous permet de créer des changements sur le campus qui vous affecteront, ainsi que vos camarades étudiants et le personnel, de manière influente et significative.

Vous trouverez ci-dessous les différents postes qui peuvent être occupés par des étudiants de premier cycle. Envoyez un courriel à governance@su.ualberta.ca pour obtenir des informations sur la façon de vous impliquer dans l'un des postes suivants.

Représentant des étudiants de premier cycle au Conseil étudiant

Le Conseil étudiant est l'autorité suprême de l'Union étudiante. Les représentants des étudiants de premier cycle défendent les intérêts des étudiants et contribuent à apporter des changements positifs dans les facultés qu'ils ont élues.

Conseil général des facultés - Représentant des étudiants de premier cycle

Le Conseil général des facultés (CGF) est l'un des principaux organes directeurs de l'université. Le fait d'être étudiant dans cet organe permet aux étudiants de premier cycle d'exprimer leurs préoccupations sur les questions majeures qui affectent l'Université.

Représentant des étudiants de premier cycle au Sénat

Le Sénat est un organe indépendant composé de divers leaders communautaires et de représentants de l'Université. Il est apprécié pour le rôle qu'il joue dans l'examen, la promotion et la célébration des réalisations et de l'excellence de l'Université de l'Alberta, ce qui permet d'améliorer les relations avec la communauté.

Postes de direction des associations de professeurs

Les associations de faculté (AF) sont les principaux serviteurs et représentants des étudiants. Il s'agit d'un groupe d'étudiants bénévoles élus qui défendent les intérêts des étudiants qu'ils représentent, fournissent des services, organisent des événements et

s'assurent que les étudiants vivent la meilleure expérience possible dans le cadre de leur programme de premier cycle. Il existe plusieurs postes au sein du conseil exécutif de chaque association de faculté qui permettent à ces groupes de réaliser les intérêts et les objectifs des étudiants.

Vous voulez faire partie d'une association de professeurs ? Contactez votre association de faculté pour connaître le calendrier des nominations et des élections dans votre faculté.

Possibilités actuelles

Veillez consulter les possibilités actuelles de bénévolat dans le domaine de la gouvernance ainsi que les offres d'emploi de la SU [ici](#).

Bibliothèque de ressources

Bienvenue à notre bibliothèque de ressources ! Vous trouverez ici des ressources et des rapports élaborés par Discover Governance pour aider les représentants des étudiants à comprendre, à naviguer et, en fin de compte, à améliorer les systèmes de gouvernance de l'université et des associations d'étudiants grâce à la participation des étudiants.

N'hésitez pas à nous contacter pour toute question, suggestion ou demande d'autres ressources à governance@su.ualberta.ca.

Bonne lecture !

Fiches-conseils

[Fiche conseil sur la révision constitutionnelle](#)

[FAQ sur le huis clos](#)

[Lire un résumé de la question en litige dans CGF](#)

[Poser des questions efficaces](#)

[Conseils pour la rédaction du procès-verbal](#)

[Comment lancer un référendum ou un plébiscite par l'intermédiaire de la SU ?](#)

[Comment créer/renouveler une cotisation à une association de professeurs \(FAMF\)](#)

[Comment devenir une association représentative des étudiants](#)

[Fiche de conseils pour devenir une organisation à but non lucratif](#)

[Guides complets sur la gouvernance](#)

Kit de démarrage d'un nouveau groupe
Guide de planification stratégique
Kit de survie pour la transition
Guide de la comptabilité et des finances
Guide du plaidoyer
Kit de survie de la campagne
Guide des règles de procédure Roberts
Guide de résolution des conflits
Manuel de l'association départementale
Manuel de l'étudiant en général du

Manuels de transition pour les comités du CGF
Comité de planification académique
Comité des normes académiques
Comité de l'environnement d'apprentissage
Comité exécutif du CGF
Comité de développement des installations
Comité des nominations du CGF
Comité de la politique de conduite des étudiants
Comité des prix et bourses d'études de premier cycle
Comité des prix d'enseignement universitaire

Guide et matériel de soutien pour les responsables des élections :
Associations départementales
Associations de faculté
Associations de résidence

Modèles de documents
Modèle de manuel de poste
Modèle de rapport de transition
Modèle de règlement intérieur
Modèle d'ordre du jour de réunion
Modèle de procès-verbal de réunion

Rapports financiers pour les Associations de Faculté/Campus
Procédures de rapport

Autres ressources
DIY GovCamp - une ressource pour les AF qui veulent organiser une journée de PP pour leurs AD.

Protocole de participation des étudiants - conseils sur la consultation et l'engagement

Residence Associations

Les Associations de la Résidence

C'est quoi les Associations de la Résidence?

Les Associations de la Résidence représentent et offrent des services aux étudiants qui vivent dans leur résidence. Cela inclut, sans y être limité:

- De représenter les étudiants aux Services Résidence, à l'Union étudiante et à l'Union étudiante de troisième cycle;
- D'organiser les événements sociaux;
- D'offrir des services si nécessaires;

Chacune des Associations de la Résidence sont uniques. Elles ont leur propre compréhension des problèmes et des affaires et comment ces problèmes et ces affaires affectent les étudiants qui vivent dans leur résidence.

Elles sont une partie importante de la communauté du campus d'une manière sociale et politique.

Association des Résidents de la Faculté Saint-Jean (ARFSJ)

L'ARFSJ est une association qui s'occupe de promouvoir la langue française dans la résidence et dans la communauté francophone. Ils organisent plusieurs événements pour leurs résidents et les autres étudiants de l'Université de l'Alberta. Elle assure que les résidents aiment leur vie dans la résidence.

8406 - 91 Rue, Salle 2-21F, McMahon Hall

Le site web: <https://www.aufsj.ca/clubs/arfsj>

Le courriel: arfsj@ualberta.ca

Association des étudiants du Campus Est (AECE)

L'Association des étudiants du Campus Est (AECE) est dirigée par une équipe des résidents élus et elle se compose de toutes les résidences du Campus Est qui n'ont pas une association résidence individuelle (c.-à-d.: HUB et Maison Internationale). Les devoirs d'AECE comprenant la préparation des événements et les programmes pour les résidents, la gestion du Centre communauté du Campus Est (CCE), la coordination d'un budget, le recrutement des bénévoles et la fourniture des remarques pour assurer

que les résidents auront une année excellente.

11054 - 87 Ave

Le site web: <https://sites.ualberta.ca/~ecvhouse/#/home>

Facebook: <https://www.facebook.com/groups/431390857030640/>

Le courriel: presidentofecsa@gmail.com

Association de la communauté HUB (ACH)

Votre Association de la communauté HUB (ACH) est dirigée par une équipe des résidents élus. Tous les résidents de HUB qui payent le frais d'adhésion pour la résidence peuvent avoir accès aux services fournis par l'ACH. Les devoirs de votre Conseil ACH comprenant la préparation des événements et des programmes pour les résidences, la gestion de The Vault (le Centre communauté d'HUB, en bas de l'escalier 9114), la gestion du bureau des membres de l'exécutif d'ACH (le loyer des films, des aspirateurs, etc.), l'organisation du club de conversation en anglais à HUB, la fourniture des occasions pour des bénévoles et l'écriture du bulletin d'information pour HUB.

8905 3B - 112 Rue

Website: <https://alberta.campuslabs.ca/engage/organization/hca>

Facebook: <http://www.facebook.com/hublife>

Contact: hca@ualberta.ca

Conseil de la Communauté de la Maison Internationale (CCMI)

Le Conseil de la Communauté de la Maison Internationale (CCMI) est un groupe coopératif des résidents de la Maison Internationale qui, parmi les autres rôles importants, organise les événements sociaux et prend les décisions qui concernent le I-House. Tous les résidents d'I-House font partie du Conseil de la Communauté de la Maison Internationale s'ils payent leurs frais de la résidence. Ils sont bienvenus de participer aux réunions du Conseil de la Communauté. Les représentants élus font partie de l'équipe de la facilitation. Cette équipe aide à diriger le Conseil de la Communauté, l'organisation des événements et la création d'une communauté qui est diverse d'une manière culturelle. Les dates pour les réunions du Conseil de la Communauté sont mises dans le calendrier d'I-House. Généralement, ils sont un dimanche sur deux.

8801 - 111 Rue NW

Le site web: <https://alberta.collegiatelink.net/organization/ihouse>

Le courriel: ihcc@ualberta.ca

Association des étudiants de la Résidence Lister (AERL)

L'Association des étudiants de la Résidence Lister (AERL) offre des programmes pour tous les résidents de la communauté Lister, préconise les intérêts pour la communauté et crée un environnement accueillant à Lister pour tous les résidents et les visiteurs.

231 Mackenzie Hall, Lister Centre

Le site web: <https://alberta.campuslabs.ca/engage/organization/lhsa>

Facebook: <https://www.facebook.com/YourLHSA/>

Instagram: @yourlhsa

Le courriel: president@lhsa.ca

Les frais administratifs des Associations de la Résidence

Quand vous déménagez à votre résidence, vous devenez un membre de votre Association de la Résidence. Vos frais d'appartenance peuvent être mis à votre compte Résidence quand vous acceptez votre offre ou au début du semestre académique.

Tous les résidents ont le droit de s'exclure de leur association de la résidence et ils auraient un remboursement. Cliquez sur le lien sur la non-participation en ligne à gauche pour voir plus d'informations.

Résidence	Les frais administratifs à remettre 30/09/22	Les frais administratifs à remettre 31/01/23 (Remarque 1)	Les Associations de Résidence
Maison Internationale	50\$	25\$	Le Conseil de la Communauté de la Maison Internationale
Résidence Lister	75\$	37,50\$	L'Association des étudiants du Residence Lister

Résidence Saint-Jean	67\$	33,50\$	L'Association des Résidents de la Faculté Saint-Jean
HUB	45\$	22,50\$	L'Association de la communauté HUB
Maison Maple/Aspen, Maison Nipisîy, MPL, Maison Pinecrest/Tamarack, Maison Linden/Alder	36\$	18\$	L'Association des étudiants du Campus Est
Remarque 1: Il ne faut pas payer les frais administratifs des Associations de la Résidence si vous déménagez dans les résidences après le 31 janvier 2023			

La non-participation en ligne

Les associations de la résidence se composent d'un groupe des étudiants élus qui préconisent pour les étudiants résidents et organisent plusieurs événements qui fournissent le développement communautaire dans les résidences. Une partie des frais administratifs des Associations de la Résidence finance les événements gratuits ou subventionnés et les activités organisées par vos Associations de la Résidence.

Les frais administratifs des Associations de la Résidence ne sont pas obligatoires, donc vous avez le droit de s'exclure si vous le choisissez. Si vous choisissez la non-participation, remarquez que:

- Vous n'aurez pas le prix subventionné des événements organisés par votre association de la résidence. Pour des détails spécifiques, contactez votre association de la résidence directement. Il est possible que vous n'ayez pas quelques avantages et accès aux événements qui sont spécifiques aux membres de l'association de la résidence.
- Vous ne pourrez pas voter pour vos représentants de l'association de la résidence pendant les élections.

Les remboursements sont distribués aux étudiants qui vivent dans les résidences. Si vous n'habitez pas dans une résidence à l'Université de l'Alberta, ou si vous êtes un étudiant de troisième cycle, vous n'aurez pas à avoir ces frais.

Après la date limite est passée, il n'y a pas de frais de non-participation qui sont permises.

IMPORTANT:

- Les frais de non-participation seraient calculés pendant le mois de la date limite.
- Les remboursements sont déposés à votre compte ONEcard
- Payez vos frais (Cela inclut les frais administratifs des Associations de la Résidence) sur votre compte BearTracks

Le Conseil des Associations de la Résidence

C'est quoi le Conseil des Associations de la Résidence?

Le Conseil des Associations de la Résidence est un organe consultatif qui comprend les membres de l'exécutif de toutes les Associations de la Résidence. Il assure que toutes les Associations de la Résidence possèdent de solides connaissances sur les problèmes dominants, pour préparer les réunions du Comité Consultatif de la Résidence et pour offrir une occasion de collaborer les efforts.

Le mandat de CDAR

Le contact CDAR

Si vous avez des questions ou des préoccupations à propos du CDAR, contactez le VP Vie étudiante en utilisant ce courriel: vpsl@su.ualberta.ca.

[Elections/Information for voters](#)

Elections tab:

Les Élections de l'Union étudiante (SU)

Dates des élections du Conseil étudiant et du Conseil facultés générales de 2022

Dates des élections partielles de l'automne 2022 :

- Date limite de dépôt des dossiers de candidature : le 28 septembre 2022 à 16h00
- Réunion des candidats : le 28 septembre 2022 à 18h00
- Jours de scrutin : 11 et 12 octobre 2022

REMARQUE : Le bureau des élections se réserve le droit de modifier les dates et heures ci-dessus sans préavis.

DOSSIER DE CANDIDATURE POUR L'ÉLECTION PARTIELLE DE 2022

Dossier de candidature pour la pétition de vacance

Élections

Il y a généralement trois élections au cours de l'année :

1. Élection partielle d'automne

- Élection visant à remplir les postes vacants du Conseil étudiant et du Conseil des facultés générales.
- A lieu au cours de la première semaine d'octobre de chaque année.

DOSSIER DE CANDIDATURE POUR L'ÉLECTION PARTIELLE DE 2022

2. Élection du Comité exécutif de l'Union étudiante (SU)/Représentant du conseil d'administration des gouverneurs du premier cycle universitaire

- Élection visant à occuper les postes de président, de vice-présidents et de représentants du conseil d'administration (BoG) des gouverneurs.
- Les questions du plébiscite et/ou du référendum, s'il y en a, sont soulevés pendant cette élection.
- A lieu au cours de la première semaine de mars de chaque année.

3. Élections du Conseil étudiante (SC) et du Conseil facultés générales (GFC)

- Élection des conseillers des différentes facultés au Conseil étudiant ou au Conseil facultés générales.
- Les élections de l'Association Faculté (FA) sont encouragées à participer.
- A lieu la troisième semaine de mars de chaque année.

Organes élus par les membres de l'Union étudiante (SU)

1. Comité exécutif de la SU

- **Président** : Agit comme le principal porte-parole de l'Union des étudiants.
- **VP Académique** : Un défenseur des intérêts des étudiants au sein de la communauté universitaire et au-delà.
- **VP Externe** : Responsable du gouvernement de l'Union étudiante (SU) et des relations communautaires.
- **VP Opérations et finances** : Responsable de la gestion du budget de la SU de 10 millions de dollars.
- **VP Vie étudiante** : Responsable des problèmes non académiques concernant l'université.

2. Représentant du conseil d'administration des gouverneurs du premier cycle universitaire

Agit en tant qu'une voix pour l'organe étudiant de premier cycle au sein du conseil d'administration albertain des gouverneurs de l'Université de l'Alberta, l'autorité de pouvoir de décision ultime de l'université. Cet étudiant travaille en coordination avec le président de la SU (un autre membre du conseil d'administration des gouverneurs) et siège également en tant que membre votant du Conseil étudiante de la SU.

3. Conseil étudiant de la SU

L'organe directeur suprême de l'Union étudiante (SU). Ce conseil a le pouvoir de décision ultime sur tous les aspects de l'organisation.

4. Conseil facultés générales

L'organe législatif académique de l'Université de l'Alberta. Ce conseil traite de toutes les questions relatives aux matières académiques et aux affaires étudiantes (tel que dans la loi sur l'enseignement post-secondaire de l'Alberta). Il est le plus haut niveau auquel les décisions académiques sont faites et sont présidés par le président de l'Université de l'Alberta.

Plébiscites et référendums

Les plébiscites et les référendums peuvent être proposés par le Conseil étudiant de la SU ou par des membres individuels de la SU. Pour plus d'informations, veuillez consulter la page Plébiscites et référendums.

Élections de l'APIRG

Après avoir rempli votre bulletin lors de l'élection générale de la SU, vous aurez la possibilité de voter pour l'élection du conseil d'administration de l'APIRG. APIRG est une organisation sans but lucratif, gérée et financée par les étudiants, qui se consacre à la recherche, à l'éducation, à la plaidoirie et à l'action dans l'intérêt public.

Vous envisagez de vous présenter à un poste du conseil d'administration de l'APIRG ?
Trouvez plus d'informations sur les élections de l'APIRG ici.

Archives des résultats des élections du SU

Revisitez les résultats tour par tour et aux gagnants des élections précédentes.

Rapport officiel de l'élection partielle de l'automne 2021

Membres de l'exécutif et Conseil d'administration des gouverneurs

Conseil étudiant

Conseil étudiant et Conseil facultés générales (à venir!)

Plébiscites et référendums

Participation électorale

Information for voters

Informations pour les électeurs

Élections de l'Union étudiante (SU) de 2022

Jours de scrutin

Le vote pour l'exécutif de la SU 2022 et le représentant du BoG aura lieu entre 9h00 le mercredi 9 mars et 17h00 le jeudi 10 mars.

Informations sur les candidats

Décidez pour qui vous voterez pendant la période de campagne précédant l'élection en suivant les campagnes sur les réseaux sociaux et en discutant avec les candidats.

Forums électoraux

Forums électoraux des diffusions en direct des forums sont disponibles sur la page Facebook des élections de l'UASU ! Like la page pour recevoir des mises à jour lorsque nous sommes en direct.

Prévu d'être annoncé en janvier.

Où puis-je voter ?

Tous les votes auront lieu en ligne. Le système de vote en ligne est accessible à partir d'un téléphone ou d'un ordinateur. Lors du vote, vous devrez utiliser votre CCID et votre mot de passe, ainsi que votre numéro d'étudiant, afin de pouvoir voter.

Pour voter en ligne, veuillez consulter le site www.su.ualberta.ca/vote et suivre les instructions ci-dessous.

Éligibilité des électeurs

Pour être éligible à voter lors d'une élection, d'un plébiscite ou d'un référendum de la SU, vous devez, au moment du vote :

- Être **étudiant de premier cycle** de l'Université de l'Alberta qui prend au moins un cours crédité.
- Avoir payé la totalité de votre cotisation à l'Union étudiante (SU) (si vous n'êtes pas sûr, vous pouvez vérifier votre cotisation sur le site Bear Tracks).
- Avoir un identifiant informatique du campus (CCID) et un mot de passe actif, ainsi que votre numéro d'étudiant.

Tous les étudiants qui respectent les critères précédents auront l'éligibilité de voter lors de l'élection générale du Comité exécutif et du représentant du Conseil d'administration des gouverneurs de premier cycle universitaire.

Lors des élections du Conseil étudiant de la SU et du Conseil facultés générales, les étudiants ne peuvent voter que dans la faculté dans laquelle ils sont inscrits (par exemple, les étudiants en Arts ne peuvent pas voter pour les conseillers en Affaires).

Si vous n'avez pas de CCID fonctionnel, veuillez contacter AICT. Le Bureau des élections ne peut pas résoudre les problèmes liés au CCID.

Comment voter, étape par étape

1. Visitez le site des Élections de la SU : www.su.ualberta.ca/vote. Les biographies des candidats et les déclarations de plateforme seront disponibles ici. Veuillez prendre une minute pour les consulter et vous assurer de prendre une décision informée.
2. Les jours de scrutin, il y aura un bandeau en haut du site de l'Union étudiante (SU), indiquant "Votez en ligne". Lorsque vous êtes prêt à voter, cliquez sur le bandeau.
3. Cliquez sur le lien qui indique "Vote en ligne". Entrez votre CCID et votre mot de passe. Sur l'écran suivant, entrez votre numéro d'étudiant.
4. Marquez votre bulletin de vote. N'oubliez pas que vous pouvez voter pour autant ou aussi peu de candidats que vous le souhaitez, mais vous devez commencer à "1" et ne pouvez sauter aucun chiffre. Veuillez noter que vous ne pouvez marquer qu'un seul candidat dans chaque classement. **Pour plus d'informations sur les bulletins de vote préférentiel, veuillez défiler vers là-bas de la page.**
5. Après avoir soumis votre bulletin, le système vous demandera de confirmer vos choix. Vérifiez que vous avez marqué votre bulletin correctement.
6. Le système de vote confirmera que votre bulletin a été soumis.
7. Vous aurez alors l'option de voter dans n'importe quel plébiscites et référendums ainsi que pour le conseil d'administration de l'APIRG.

Comment fonctionne un bulletin de vote préférentiel ?

Le bulletin de vote préférentiel vous permet de classer les candidats pour un poste donné fondé sur vos préférences. Votre premier choix pour le poste doit être marqué d'un 1, votre deuxième choix d'un 2, et ainsi de suite.

Pour chaque course, il existe également une option "Aucun des candidats", qui peut être classée de la même manière qu'un candidat. Les candidats classés en dessous de l'option "Aucun des candidats" ne seront pas éligibles. Dans les courses où un candidat blagueur remporte un siège, ce siège sera considéré comme vacant. Dans chaque course, veuillez classer chaque candidat, selon votre préférence en remplissant le cercle de classement approprié pour lui/elle.

Si vous avez des questions sur le processus de vote ou sur votre éligibilité à voter, veuillez contacter le Chef général des élections à cro@su.ualberta.ca.

Plebiscites and Referenda tab:

Informations générales sur les plébiscites et les référendums

Un **plébiscite** est un vote, ouvert à tous les membres de l'Union étudiante (SU), à l'exception du CRO, sur une question donnée, mais qui n'est pas contraignant, tandis qu'un **référendum** est un vote, ouvert à tous les membres de l'Union étudiante (SU), à l'exception du CRO, sur une question donnée et dont le résultat est légalement contraignant pour l'Union étudiante (SU).

[Cliquez ici pour obtenir tous les détails sur les plébiscites et les référendums de 2022](#)

Initier une question de plébiscite ou de référendum

Il existe deux méthodes pour initier une question. La première méthode consiste en Conseil étudiant à déclarer qu'un plébiscite ou un référendum sera organisé. La deuxième méthode consiste pour un membre individuel de l'Union étudiante (SU) à recueillir les noms, les numéros d'identification et les signatures d'autres membres sur une pétition.

Les questions de plébiscite et de référendum ne peuvent figurer que sur le bulletin de vote d'une élection générale. Les questions de plébiscite et de référendum ne peuvent pas être sur le bulletin de vote d'une élection partielle. Pour qu'une question soit placée sur le bulletin de vote de cette année, une pétition valide de signatures DOIT être soumise au CRO au plus tard au début du mois de février. **Voir le [règlement 2200 de l'Union étudiante \(SU\) pour les règles/dates précises concernant les plébiscites/référendums](#)**. Veuillez [contacter le CRO](#) pour toute question supplémentaire.

Si vous souhaitez proposer une question de plébiscite ou de référendum, il est fortement recommandé de vous adresser au CRO le plus tôt possible, car il existe de nombreux détails supplémentaires concernant les plébiscites et les référendums que vous devez connaître bien à l'avance.

Elections Staff Tab :

Élections de l'Union étudiante (SU) 2021

Le Bureau des élections du SU est le bureau indépendant et impartial responsable de la conduite des élections, plébiscites et référendums du SU. Le personnel du Bureau des élections relève directement du Conseil étudiant. Le personnel tient présentement des heures de bureau par rendez-vous.

Directeur général des élections

Matin Koohkan
SUB 0-68B
cro@su.ualberta.ca

Les scrutateurs

SUB 0-68B
dro@su.ualberta.ca

Committees and Boards

Comités et conseils d'administration

L'Union étudiante (SU) est dirigée par le Conseil des étudiants ; pour aider le Conseil des étudiants, il existe un certain nombre de conseils d'administration et de comités qui examinent les questions en profondeur et fournissent des recommandations d'action au Conseil. Ils sont listés ici. Pour accéder à l'un des documents disponibles (procès-verbaux, ordres du jour, etc.) pour ces comités, veuillez cliquer sur le lien approprié à gauche.

Le SU s'engage à une gouvernance ouverte et transparente, et les procès-verbaux de ses travaux sont publics. Lorsque les procès-verbaux ne sont pas disponibles, c'est généralement pour des raisons de confidentialité.

Veillez noter que les procès-verbaux des réunions ne sont pas publiés avant d'être approuvés, ce qui se produit généralement lors de la réunion suivante. Par conséquent, certains procès-verbaux récents ne seront pas encore affichés.

Comité des relations et de la réconciliation avec les Autochtones

Le Comité des relations et de la réconciliation avec les Autochtones (CRRA) est composé de sept membres votants du conseil étudiants et de l'Indigenous Students' Union (ISU), de trois étudiants en général (qui doivent tous s'identifier comme des étudiants des PNMI), ainsi que d'autres intervenants importants dans les relations avec les Autochtones à l'Université de l'Alberta. Il sert de lien entre le conseil étudiant et les étudiants des PNMI, et aide le SU à mettre en œuvre les appels à l'action de la Commission de vérité et de réconciliation.

Comité d'audit

Le comité d'audit est composé de sept membres votants non exécutifs du conseil étudiant. Le comité est chargé d'examiner tous les états financiers de la SU et des groupes d'étudiants, les dépenses par carte de crédit, les résultats des élections et les modifications apportées au budget du SU. Le comité est habilité à enquêter sur toute transaction inappropriée.

Comité du règlement

Le comité des règlements est composé de sept membres votants du conseil étudiant. Le comité est responsable de la rédaction des règlements et des questions de référendum/plébiscite tel que requis par le conseil étudiant. Le comité peut également faire des recommandations sur les règlements au conseil des étudiants.

.

Comité d'administration du Conseil

Le Comité d'administration du Conseil (CAC) est composé de cinq membres votants du conseil étudiant en tant que membres permanents du comité. Veuillez noter que tous les membres votants du conseil étudiant (à l'exception des procurations) sont considérés comme des membres votants du comité. Le comité a le pouvoir de modifier les ordres permanents du conseil étudiant et peut faire des recommandations au conseil étudiant sur sa structure et ses comités. Le comité supervise à la fois le Président du conseil étudiant et le Directeur général des élections et est la principale force administrative du conseil étudiant.

Conseil d'administration DIE

Le Conseil de Discipline, d'Interprétation et d'Éxecution (Conseil DIE) est le "tribunal" de l'Union étudiante, responsable de l'interprétation et de l'application des règlements de l'Union étudiante. Il se réunit uniquement en cas de besoin. Le Conseil DIE doit souvent se réunir pendant les élections pour statuer sur les contestations des décisions du Directeur général des élections (DGE).

Comité exécutif

Le Comité exécutif, composé du président, des quatre vice-présidents et du directeur général (sans droit de vote), est chargé de gérer les opérations quotidiennes de l'Union des étudiants et de coordonner sa stratégie à long terme. Le Comité exécutif dispose d'un large pouvoir de recommandation auprès du conseil étudiant et peut agir à la place d'autres comités si ces derniers ne sont pas en mesure de le faire.

Comité des finances

Le Comité des finances est composé de sept membres votants du conseil étudiant, du vice-président (vie étudiante), du vice-président (opérations et finances), ainsi que de membres sans droit de vote issus de plusieurs groupes de parties prenantes. Le comité est responsable de l'élaboration des politiques et du versement des subventions provenant de nombreux fonds, notamment les fonds des groupes d'étudiants et le Fonds d'accès. Le comité supervise également le programme de prix de la SU, recommande le budget de fonctionnement annuel de l'Union étudiante au conseil étudiant, comme l'exige la législation de l'Union étudiante, et fait des recommandations sur les modifications du budget.

Comité des nominations

Le Comité des candidatures est composé de six membres votants ainsi que du Vice-président (externe), du Vice-président (académique) et du Vice-président (vie étudiante). Le comité de nomination est responsable de l'organisation des efforts de recrutement et de la sélection des candidats pour les divers postes de gouvernance qui se présentent tout au long de l'année et pour lesquels le SU est mandaté pour fournir des candidats. Il peut s'agir de pourvoir des sièges vacants au sein du GFC et du Sénat, de recruter des volontaires pour des comités de sélection ou des groupes de discussion, de pourvoir des comités et des groupes de travail du SU, ou de s'occuper d'autres tâches liées au recrutement si nécessaire.

Comité politique

Le Comité politique est composé de six membres votants du conseil étudiant, du Vice-président (académique), du Vice-président (externe) et du Vice-président (vie étudiante). Le comité fait des recommandations au conseil étudiant sur les politiques de l'Union des étudiants, qui guident les efforts de plaidoyer des cadres de l'UD et des Associations représentatives des étudiants (SRA). Le comité reçoit également des rapports du Comité exécutif sur ses activités politiques et évalue leur efficacité.

Comité du développement durable et du fonds d'investissement

Le Comité de durabilité et du Fonds d'investissement est composé de trois membres du conseil étudiant, d'un membre du Comité exécutif, d'un membre du Comité de durabilité, de deux membres du conseil de l'Association des professeurs (CoFA), d'un membre du conseil de l'Association des résidences (CORA), d'un membre de l'Indigenous Student Union (ISU), de quatre étudiants extraordinaires (la préférence pour un étudiant extraordinaire étant accordée à un étudiant de premier cycle du Campus Saint-Jean) ainsi que d'autres intervenants importants. Le SCFC est chargé d'administrer le Fonds d'investissement et de durabilité pour les projets étudiants pertinents. Les membres du SCFC sont : Paige Boyer, Mackenzie Burnstick, Levi Flaman, Lionel Liu, Himasha Rao, Pien Steinbusch, Julia Villosio et Bin Ge Yang.

Comité des groupes d'étudiants

Le comité des groupes d'étudiants est composé de deux membres du conseil étudiant, du vice-président (vie étudiante), du vice-président (académique) et de quatre étudiants non désignés (dont l'un doit être un dirigeant actuel d'un groupe d'étudiants). Le comité est responsable de la supervision des groupes d'étudiants, et peut prendre des décisions concernant les plaintes contre les groupes d'étudiants et les appels par les groupes d'étudiants aux décisions prises par les Services aux groupes d'étudiants.

Comité du développement durable

Le Comité de durabilité est un comité ad hoc composé de trois membres du conseil étudiant, d'un membre du Comité exécutif de l'Union étudiante, d'un membre du Comité exécutif de l'Union étudiante autochtones et de quatre étudiants non désignés (dont un est actuellement considéré comme un étudiant international). Le comité est responsable

de l'évaluation annuelle des pratiques de durabilité de l'Union étudiante, de fournir des recommandations liées à la durabilité et de s'assurer que l'Union étudiante adhère aux normes de durabilité actuelles et suit les meilleures pratiques lorsque cela est possible. Les membres du comité de durabilité sont : Mackenzie Burnstick, Daniela Carbajal Velez, Brett Friesen, Megan Jones (sans droit de vote), Milan Regmi, Pien Steinbusch et Julia Viloso.

Comité de traduction

Le Comité de traduction est composé de cinq membres, soit des représentants élus du conseil étudiant, soit des étudiants en général, qui possèdent les compétences requises en français/anglais. Le Comité de traduction est un comité opérationnel chargé de mettre à jour les versions françaises des règlements et des politiques politiques de le SU afin de refléter les changements apportés aux versions anglaises. Le comité veille également à ce que tous les documents relatifs aux règlements et aux politiques soient fournis en anglais et en français. Les membres de ce comité sont : Gabriela Soto (présidente), Cirila Bartley et Meghan Fausto.

Bylaw and Policies

Les règlements intérieurs et les politiques

La Constitution de l'Union étudiante est l'Acte d'Enseignement Post-Secondaire de la province de l'Alberta. Cet acte contient les règles fondamentales que le conseil étudiant doit suivre quand il exerce son pouvoir de gouverner l'Union étudiante.

En plus de cet acte, l'Union étudiante est gouverné et gère selon les règles précisent en trois places pour la plupart:

Les règlements intérieurs

Les règlements intérieurs sont la législation principale de l'Union étudiante et ils précisent le cadre juridique fondamentale et les paramètres opérationnels de l'Union étudiante. Pour autant qu'il n'ait pas de conflit, n'importe quelle règle créée en interne qui n'est pas conformé aux règlements intérieurs a du pouvoir et d'effet. Les règlements intérieurs concernent les questions de gouvernance telles que l'organisation de la législature, le pouvoir exécutif de l'Union étudiante, la branche judiciaire et le service financier. Par ailleurs, le conseil à la législation avec les élections, les référendums, les associations des facultés et l'accès à l'information. Le processus par lequel les règlements intérieurs sont modifiés est dans les Ordres Permanents du conseil étudiant.

Les politiques

Les politiques sont des déclarations de principe précisées par le conseil étudiant qui dirige l'Union étudiante et les membres de l'exécutif avec ses campagnes de mobilisation. Ils précisent la position officielle de l'Union étudiante sur la question politique de la journée. Ensuite, il devient la responsabilité des membres de l'exécutif de mettre en œuvre les politiques comme il le juge approprié.

Les politiques opérationnelles

Les politiques opérationnelles sont les règles précisent par les membres de l'exécutif qui gouverne les opérations quotidiennes de l'Union étudiante. En gros, les politiques opérationnelles commencent où les règlements intérieurs du conseil étudiant s'arrêtent. Ils servent à fournir la direction de la bureaucratie de l'Union étudiante dans l'exécution de leurs rôles respectifs.

En plus de ces règles principales, les départements individuels et les services ont leurs propres directives souvent.

Executives

L'une des tâches principales des membres de l'exécutif de l'Union étudiante (SU) consiste à élaborer un résumé de leurs objectifs pour l'année. Cela fournit une mesure utile à la fin de l'année, lorsqu'ils prépareront un bilan de leurs réalisations. Les membres de l'exécutif de l'Union étudiante préparent leurs objectifs avant la fin du trimestre d'été et les afficheront ici lorsqu'ils seront terminés.

Abner Monteiro - Président

Abner est un étudiant de sixième année en kinésiologie et il est le président de l'Union étudiante de l'Université de l'Alberta pour l'année académique 2022-23. Avant de devenir président, Abner a été vice-président académique de l'UASU et président de l'association de sa faculté : la Kinesiology, Sport, and Recreation Students' Society. Il a fait pression pour la création du système de notation des crédits d'exploration (*Exploration Credit*) afin que vous puissiez explorer de nouveaux cours sans mettre en risque votre GPA, et pour la mise en place de l'indicateur de coût zéro (*Zero Textbook Cost Indicator*) pour les manuels de cours sur Beartracks afin que vous puissiez voir si votre cours nécessite un manuel. La passion d'Abner pour la gouvernance et le leadership découle de sa participation à différents clubs et groupes à l'Université de l'Alberta. Il croit que la défense des intérêts des étudiants a le pouvoir d'améliorer considérablement notre expérience universitaire. Heureux de servir en tant que président cette année, Abner est enthousiaste à l'idée de défendre le mouvement

étudiant et de faire en sorte que l'Université de l'Alberta soit un endroit accueillant, inclusif et stimulant pour chacun d'entre nous.

En plus d'être le porte-parole officiel de l'Union étudiante, ses objectifs cette année se concentrent sur les améliorations académiques qui amélioreront notre expérience d'apprentissage, sur la restauration de la vie étudiante après la COVID, sur l'assurance que nos campus sont des endroits sûrs et accueillants pour les étudiants, sur le développement des leaders étudiants pour leur permettre de mieux se battre pour vous, et sur la préparation des étudiants pour leur avenir après la fin de leurs études universitaires. Quand Abner n'est pas en train de défendre les étudiants, vous pouvez le trouver sur le terrain de basket, dans la cuisine et en train d'explorer de nouveaux et fascinants restaurants autour de YEG. Pour rester à jour sur le portefeuille du président de l'UASU, suivez-le sur Instagram @uasuexecutive et Twitter @UASUPresident.

Fonctions du/de la président.e

Le/la président.e de l'Union des étudiants est le principal porte-parole de l'Union des étudiants. Il supervise tous les autres exécutifs, ainsi que la stratégie, les opérations, les employés, la défense des intérêts de l'organisation et plus encore ! Ce poste très diversifié est responsable d'un énorme éventail de tâches, notamment la direction d'initiatives majeures, la collaboration avec le Conseil des gouverneurs et le Conseil général des facultés et la défense des intérêts des étudiants auprès de l'administration de l'université et de tous les niveaux de gouvernement.

Gurleen Kaur - VP Académique

Gurleen Kaur est votre vice-présidente académique de l'UASU pour l'année universitaire 2022-23. Elle est étudiante en arts et passionnée par la gouvernance étudiante. Avec la volonté de défendre la voix des étudiants, Gurleen vous a représenté au Conseil étudiant et au Conseil général des facultés (CGF) l'année dernière. Elle est passionnée par les sciences sociales car elle pense qu'elles permettent de comprendre les structures sociales et leur évolution dans l'histoire. Elle aime la philosophie et se passionne pour les droits de la personne. Grâce à la gouvernance étudiante, elle veut s'assurer que la voix des étudiants soit entendue et que l'université prenne les mesures qui sont dans le meilleur intérêt des étudiants.

Au cours de son mandat, Gurleen veut travailler à la mise en œuvre des recommandations du Comité des relations et de la réconciliation avec les Autochtones (ARRC) en faisant pression sur l'université pour qu'elle rende obligatoire le contenu des cours autochtones ou un cours obligatoire d'études autochtones. Elle souhaite

également plaider pour l'extension du projet pilote de coût zéro des manuels scolaires. Elle veut faire pression pour améliorer et intégrer le service de conseil académique entre les facultés et les campus afin que les étudiants puissent recevoir un soutien plus efficace. Elle souhaite également plaider en faveur d'une réévaluation de notre logiciel d'aide aux études afin de développer un système plus centré sur l'étudiant. En outre, elle souhaite plaider en faveur d'un soutien accru aux étudiants qui suivent un apprentissage par l'expérience. Parmi ses autres grandes priorités, elle veut assurer une meilleure inclusion au sein des groupes d'étudiants sur le campus.

En dehors de la gouvernance, Gurleen aime le sport, notamment l'athlétisme, le basket-ball, le soccer et l'équitation. Elle aime aussi peindre et écrit parfois des poèmes et des articles. Par-dessus tout, elle est très enthousiaste à l'idée de vous servir en tant que vice-présidente académique et souhaite communiquer avec vous autant que possible.

Fonctions du/de la vice-président.e académique

Le/la vice-président.e aux affaires académiques est responsable de toutes les activités de représentation liées aux questions académiques à l'Université de l'Alberta. Il ou elle siège à de nombreux conseils et comités, notamment le comité d'orientation de l'Union des étudiants, le General Faculties Council, de nombreux comités et sous-comités permanents du GFC, le Council of Faculty Associations et ses groupes de travail, etc. Il/elle travaille en étroite collaboration avec toutes les associations d'étudiants, de professeurs et de départements afin de s'assurer que les étudiants reçoivent la meilleure éducation possible à l'Université de l'Alberta.

Christian Fotang VP Externe

Christian est le vice-président des affaires externes de SU de l'Université de l'Alberta. Il en est à sa cinquième année de baccalauréat en sciences, avec une majeure en biologie et une mineure en psychologie. Au cours de son mandat au sein de l'Union étudiante, Christian est très enthousiaste à l'idée de continuer à établir des relations à tous les niveaux gouvernementaux et de lutter pour un système d'éducation postsecondaire qui soit à la fois accessible et abordable pour les étudiants de l'Université de l'Alberta. Vous le verrez également en train d'organiser une campagne "Get Out The Vote" pour les prochaines élections provinciales de 2023. Christian est toujours en train de réfléchir à des façons d'offrir aux étudiants des occasions de participer à la défense des droits et il est déterminé à contribuer à la création d'un système d'éducation postsecondaire abordable et accessible pour tous.

Tout au long de son parcours à l'Université de l'Alberta, Christian a été chargé de recherches sur la chimie atmosphérique. Il a également été impliqué dans de nombreux groupes d'étudiants tels que Science FUNdamentals, Friends of Medecins Sans Frontieres et a travaillé comme cuisinier à la chaîne chez Earl's on Campus. En dehors de la gouvernance étudiante, Christian est un fervent consommateur de podcasts, un fanatique de football (soccer) et un guitariste auto-formé qui s'efforce d'apprendre le norvégien. Il aime les promenades sous la pluie, apprendre sur un large éventail de sujets, l'eau gazeuse et passer du temps avec sa petite sœur.

Si vous souhaitez en savoir plus sur le soccer, offrir des leçons gratuites de norvégien ou, plus important encore, si vous avez des préoccupations ou même des idées sur la façon dont nous pouvons renforcer notre défense des intérêts des étudiants, vous pouvez contacter Christian par e-mail : christian.fotang@su.ualberta.ca, par téléphone : (780)-492-4241, ou par les médias sociaux sur Instagram : @uasuexecutive

Fonctions du/de la vice-président.e externe

Le/de la vice-président.e externe se concentre principalement sur la défense des intérêts à l'extérieur, en travaillant avec les gouvernements municipaux, provinciaux et fédéraux sur des questions qui ont un impact sur les étudiants, comme les frais de scolarité, l'aide financière et la dette étudiante. La personne qui occupe ce poste rencontre fréquemment les députés provinciaux et fédéraux pour défendre les intérêts des étudiants. Le " VP Ex " travaille en étroite collaboration avec les groupes de pression du secteur postsecondaire, notamment le Council of Alberta University Students et l'Alliance canadienne des associations étudiantes.

Julia Villosio - VP des Opérations & des Finances

Julia Villosio est une étudiante de quatrième année de la Faculté des arts avec une majeure en anthropologie et une double mineure en psychologie et en études féminines et de genre. Elle occupe le poste de vice-présidente des opérations et des finances de l'University of Alberta Students' Union (UASU) pour 2022-23. Elle est née aux Philippines, a déménagé au Canada à l'âge de 7 ans et a passé la majorité de sa vie à Edmonton.

Julia a participé à tous les niveaux de la gouvernance étudiante tout au long de ses études : conseillère des arts du Conseil des facultés générales, conseillère des sciences sociales et directrice de l'équité, de la diversité et de l'inclusion pour l'Organization for Arts Students and Interdisciplinary Studies (OASIS), vice-présidente

des finances de la Women's and Gender Studies Students' Association, et conseillère des arts de l'UASU pendant deux ans.

Pendant son mandat, Julia espère aborder les activités et les services de l'UASU sous l'angle de la durabilité en tenant compte des trois piliers : social, économique et environnemental. Elle veut accroître l'accessibilité et la responsabilité de l'UASU en mettant l'accent sur la gouvernance et le soutien aux groupes d'étudiants sur le campus. Julia veut travailler davantage à la réconciliation en mettant l'accent sur la programmation éducative, et enfin revitaliser le bâtiment de l'Union étudiante pour en faire le "salon du campus" et le rendre à nouveau accueillant pour les étudiants.

En dehors de la gouvernance, vous pouvez trouver Julia en train de lire un livre, de jouer à des jeux vidéo ou d'écouter un podcast sur les vrais crimes !

Fonctions du/de la vice-président.e des opérations et des finances

Le/la vice-président.e des opérations et des finances (également connu sous le nom de "VP Ops Fi") supervise le budget annuel de 11 millions de dollars du SU et est responsable de la stratégie et des opérations des nombreux commerces du SU, notamment Dewey's, Room at the Top, the Daily Grind, SUBprint et plus encore. Il/elle supervise également l'exploitation de l'immeuble de l'Union des étudiants, y compris les contrats de location, et siège à divers comités et conseils liés à la répartition des unités de frais dédiés.

Joannie Fogue - VP Vie étudiante

Née au Cameroun et ayant grandi à Calgary, AB, Joannie Fogue est une étudiante de quatrième année en sciences politiques et en littérature française au Campus Saint-Jean (CSJ). En tant que vice-présidente de la vie étudiante de l'UASU, Joannie s'efforce de faire évoluer le dialogue sur la violence sexuelle sur le campus vers l'éducation à la santé sexuelle, et de diversifier nos ressources et services pour répondre aux besoins de notre corps étudiant. Joannie s'efforce également d'initier davantage de conversations sur les initiatives antiracistes au sein de notre communauté universitaire. En tant qu'étudiante CSJ elle-même, le soutien de tous les campus sera une priorité absolue lorsque nous nous concentrerons sur le retour de la communauté du campus à une "année normale".

Avant de devenir VPSL, Joannie a occupé plusieurs postes de gouvernance : elle a été présidente de l'AUFJSJ 21/22 ainsi que de l'ARFSJ 20/21. Elle a également été

vice-présidente des finances pour le comité local de l'Entraide universitaire mondiale du Canada, où elle a commencé son parcours de leader.

En dehors de la gouvernance, Joannie a été une cheerleader de l'UofA et une membre très active de la communauté francophone. Son amour pour les initiatives philanthropiques ne s'arrête pas au campus. Joannie est la cofondatrice de la Sekapa Foundation, une organisation à but non lucratif qui promeut le bien-être des enfants et des orphelins de son pays d'origine. Joannie est également une grande passionnée des beaux-arts, et sera toujours prête à discuter ou à regarder de la poésie, du théâtre et de la danse. Joannie attend avec impatience son année en tant que VPSL et s'assure que son travail et son plaidoyer commencent par la vie étudiante.

Vous pouvez contacter Joannie à l'adresse joannie.fogue@su.ulaberta.ca, pour toute préoccupation, question ou intérêt dans le travail qu'elle fait pour les étudiants.

Fonctions du/de la vice-président.e à la vie étudiante

Le vaste portefeuille du/de la vice-président.e de la vie étudiante comprend la défense des intérêts non académiques sur des questions qui ont un impact sur les étudiants, ce qui peut inclure tout, de la santé mentale à la résidence. Le/la vice-président.e de la vie étudiante est également l'exécutif.ve responsable d'une grande partie de la programmation et des événements organisés par l'Union des étudiants, ainsi que des services tels que le Peer Support Centre.

Alex Dorscheid - Représentant du conseil des gouverneurs

Alex Dorscheid est un étudiant de quatrième année du baccalauréat en commerce avec une majeure en finance et une mineure en comptabilité. Il est votre représentant des étudiants de premier cycle au Conseil des gouverneurs pour l'année scolaire 2022-2023. Alex est né et a grandi à Grande Prairie, en Alberta, et avant de fréquenter l'Université de l'Alberta, il a fréquenté l'Université du Nord de la Colombie-Britannique pour sa première année d'université. Alex est très impliqué dans l'université, étant gardien de but dans l'équipe masculine de soccer des Golden Bears de l'Université de l'Alberta et membre de l'équipe de débat de l'Alberta School of Business JDC West.

Au cours de son mandat, Alex a l'intention de travailler à trois objectifs principaux pour faire de l'université et de l'Union étudiante un meilleur endroit que lorsqu'il a commencé. L'un des objectifs d'Alex cette année est de plaider davantage en faveur de l'apprentissage hybride dans la vision stratégique à long terme de l'université, ce qui

permettra d'accroître l'accessibilité pour les étudiants. Il souhaite également accroître la transparence du Conseil des gouverneurs afin que les étudiants soient informés des décisions prises au plus haut niveau de la gouvernance universitaire. Dans l'ensemble, Alex aimerait rendre la vie universitaire plus facile pour les étudiants et leur permettre de vivre leur vie universitaire comme ils l'entendent.

Faculty Associations

Associations de faculté

Quelles sont les Associations de faculté ?

Les Associations de faculté représentent et fournissent des services à tous les étudiants de leur faculté. Ceci inclut, mais n'est pas limité à :

- Représenter les étudiants de leur faculté dans un nombre de comités ;
- Coordonner les événements sociaux ;
- Fournir des services tels que des groupes d'étude, des micro-ondes, des photos des diplômées, des subventions et plus ;

Chaque association de faculté (FA) est unique par sa compréhension innée des questions et des préoccupations qui touchent les étudiants de cette faculté. Les FA sont une partie importante de la communauté du campus, tant sur le plan politique que sur le plan social. Ensemble, elles représentent les inquiétudes et les perspectives de chaque faculté étudiante de l'université, ce qui agit comme une représentation puissante pour les étudiants à travers l'Université de l'Alberta.

Les membres de l'exécutif des FA sont élus chaque année par les étudiants de leur faculté.

Toutes les Associations de faculté sont énumérées ci-dessous :

Association des étudiants de premier cycle de la Faculté d'ALES (FAUnA)

2-22 Bâtiment de l'agriculture et de la foresterie

Site web : <http://www.ualberta.ca/~fauna/>

Association des étudiants en pharmacie de l'Alberta

3-171 Académie de santé de la clinique d'Edmonton

Site web : <http://myapsa.ca/>

Association des Universitaires de la Faculté Saint-Jean

Campus Saint-Jean

Site web: <https://www.aufsj.ca>

Association des étudiants d'Augustana

Campus Augustana

Site web : <http://asa.su.ualberta.ca/>

Association des étudiants en administrations des affaires

2-06 Administrations des Affaires

Site web : <https://www.bsavoice.ca/>

Organisation pour les étudiants en arts et les études interdisciplinaires

2-10 Humanités

Site web : <https://www.arts-oasis.com>

Facebook : <https://www.facebook.com/ualbertaOASIS/?fref=ts>

Association des étudiants en éducation

Salon du 4ème étage, Nord Éducation, 4-110A

Site web : <https://esauAlberta.ca/>

Société des étudiants en ingénierie

E2-040H Complexe d'enseignement et d'apprentissage de l'ingénierie

Site web : <http://www.essualberta.ca/>

Société interdépartementale des étudiants en sciences

1-150 Centre centenaire pour la science interdisciplinaire

Site web : <http://isss.ca/>

Association des étudiants en droit

125 Centre de droit

Site web : <https://www.universityofalbertalawstudentsassociation.com/>

Association des étudiants en médecine

1-002 Centre du groupe Katz pour la recherche en pharmacie et en santé

Site web : <http://www.msa.ualberta.ca/>

Association des étudiants en études autochtones

208 Salle Pembina

Site web : <http://www.ualberta.ca/~nssa>

Facebook : <https://www.facebook.com/ualbertaNSSA?fref=ts>

Association des étudiants en sciences infirmières
1-552 Académie de santé de la clinique d'Edmonton
Site web : <http://nua356.wixsite.com/ualbertanua>

Société des étudiants en kinésiologie, sport et récréation
2-235, Complexe Van Vliet (salon de l'aile est)
Site web : <http://www.ksrssualberta.ca/>
Facebook : <http://www.facebook.com/groups/270434356319467/?fref=ts>

Department Associations

Les Associations du Département

C'est quoi les associations du département?

Les Associations du Département représentent et assurent des services aux étudiants qui sont inscrits avec leur département. Ces associations ont beaucoup de membres qui prennent des cours avec leur département, ou des membres qui sont intéressés par le sujet du département. Le travail comprend donc notamment, mais pas exclusivement:

- La représentation des étudiants de leur département, l'Association des Professeurs et l'Union étudiante
- La coordination des événements sociaux et
- La fourniture des services.

Chaque Association du Département est unique avec sa propre compréhension de leurs problèmes et leurs affaires qui affectent les étudiants du département. Elles ont aussi une taille relativement petite et une communauté très unie donc elles peuvent aider leurs membres dans une façon que l'Association des Professeurs et l'Union étudiante ne peuvent pas faire. À ce titre, elles jouent un rôle important pour la promotion et le développement communautaire au campus.

Voyez votre Association du Département ou Bears Den pour trouver de l'information à propos de votre propre Association du Département.

L'information pour le démarrage des Associations du Département

Contactez votre Association du Département

Quelques Associations du Département ont besoin de faire des rapports financiers, de fournir des bourses, ou d'organiser des réunions régulières de toutes les Associations du Département dans la faculté. Si vous n'avez pas contacté votre Association des Professeurs encore, faites-le dès que possible. Les coordonnées des Associations des Professeurs peuvent être trouvées ici.

L'enregistrement pour des groupes des étudiants

N'oubliez pas de faire enregistrer votre Association du Département comme un groupe étudiant avec Student Group Services. Student Group Services enverra l'information à propos de l'enregistrement par courriel.

Le manuel pour les Associations du Département

Discover Governance a créé un manuel pour les Associations du Département. Il était créé pour aider les exécutifs des Associations du Département (AD) qui n'ont pas reçu la formation officielle pour leurs rôles, mais il pourrait aider les AD qui ont besoin d'un mode d'emploi.

Si vous avez des remarques, des questions, ou du feedback constructif, nous voulons bien les entendre! Contactez le Governance Team avec ce courriel:

governance@su.ualberta.ca

Voici le manuel pour les Associations du Département pour votre référence.

[Single Source Cold Beverage Policy](#)

La politique des boissons froides d'une source unique

Ceci est un extrait de l'accord entre les administrateurs de l'Université de l'Alberta, l'Union étudiante et le Coca-Cola Bottling Company signé le 1er juin, 2015. Il expire le 1er juin, 2025.

Il est interdit de servir les produits non-Coca-Cola pendant les événements publics sur le campus de l'Université de l'Alberta à cause de cette clause de non-concurrence.

Contactez le VP des Opérations et des Finances pour voir cet accord en entier ici:

vp.operations@su.ualberta.ca

7.02 LE NON-CONCURRENCE

L'Université et l'Union étudiante assureront que, sauf indication contraire dans cet Accord:

1. aucun concurrent des boissons froides est vendues sur le campus;
2. aucun concurrent est permis de faire de la publicité sur le campus, ce qui incluant des marques, des droits promotionnels ou l'association avec le campus, l'Université ou l'Union étudiante;
3. aucun membre des équipes sont permises à employer le nom de l'Université, le nom de l'équipe, la marque des concurrents des boissons froides; et
4. l'Université oppose toutes les tentatives par un concurrent d'associer avec l'Université ou les équipes de toutes les manières.

7.03 LES EXCEPTIONS

Nonobstant au contraire qui était exprimé ou impliqué dans les Sections 7.01 et 7.02 ou ailleurs dans cet Accord, Coca-Cola reconnaît que l'Université ou l'Union étudiante ne peuvent pas contrôler ou limiter l'usage des boissons froides dans le campus pendant ces circonstances:

1. Des produits qui sont apportés au campus par les personnes pour la consommation personnelle ou pour des soirées privées, ces événements et ces activités qui se passent sur le Campus doit être pour les gens qui sont seulement invités et ces événements et ces activités ne doivent pas être ouverts au grand public ou au corps étudiant;
2. Des événements majeurs ou de grandes expositions sur le Campus où le soutien financier, l'appui ou la publicité de la concurrence était négociée par une tierce partie qui n'est pas l'Université ou l'Union étudiante et la situation où l'Université et l'Union étudiante n'ont pas l'occasion raisonnable pour influencer le choix du sponsor, ce qui y compris, sans s'y limiter des événements sportifs, des événements charitables ou divertissant, des événements éducatifs, des événements itinérants ou des spectacles de tournée; À CONDITION QUE l'Université et l'Union étudiante employaient des efforts raisonnables de dissuader des gens à vendre, fournir, essayer ou faire de la publicité des boissons froides des concurrents pendant des événements majeurs ou de grandes expositions (sauf pendant les événements sportifs qui sont mentionnés dans la Section 7.03(d) ou les événements avec le parrainage national ou du gouvernement) et si une telle vente, fourniture, échantillonnage ou publicité des boissons froides des concurrents se passe, cela ne constitue pas une violation de la convention par l'Université ou l'Union étudiante;
3. L'Université ou l'Union étudiante fourniront un avis écrit adressé au organisateur des événements majeurs ou de grandes expositions qui va durer pendant plus que trois (3) jours;
4. La télévision, la radio ou les autres couvertures médiatiques des événements majeurs sur le Campus, laquelle couverture est financée par une concurrence et cette couverture est négociée par une tierce partie qui n'est pas l'Université ou l'Union étudiante et où l'Université ou l'Union étudiante n'ont pas l'occasion raisonnable pour influencer le choix du sponsor;
5. La participation d'un ou plusieurs équipes de ces conférences, ligues interuniversitaires ou associations:

SIC - Sport Interuniversitaire Canadien;

NAIA - National Association of Intercollegiate Athletics;

NCAA - National Collegiate Athletic Association;

ASUOC - Association sportive universitaire de l'Ouest canadien;

6. Ou n'importe quelles ligues similaires ou remplaçantes de temps en temps (les Ligues), si une ligue a un concurrents comme un ou plusieurs commanditaires;
7. La publicité de la concurrence des boissons froides dans les flyers, les affiches, les magazines, les journaux, la radio, la télévision et les autres couvertures (ce qui inclut l'Internet) qui n'est pas publiée ou contrôlée par l'Université ou l'Union étudiante.

Aucun des événements mentionnés dans cette section 7.03 devaient avoir une restriction de l'approvisionnement des boissons du fournisseur sur le Campus ou la publicité des boissons froides des concurrents au-delà de la durée et du lieu de l'événement et la signalétique des fournisseurs ne sera pas couverte, pas éclairé ou enlevée durant un événement sauf si l'événement est ou se rapporte à un événement sportif national ou parrainé par le gouvernement (par exemple, les Jeux panaméricains).

Si l'Université et l'Union étudiante ont l'occasion raisonnable pour influencer le choix du sponsor en ce qui concerne des événements ou de grandes expositions sur le Campus pendant le Terme (ce qui est mentionné dans la Section 7.03), l'Université et l'Union étudiante utilisent des efforts commerciaux raisonnable pour encourager et promouvoir le fournisseur comme un sponsor. L'événement de n'importe quelle circonstance décrit sous les sous-sections (a) au (e) de la Section 7.03 ne devait pas constituer comme une violation des obligations de l'Université et l'Union étudiante conformément à cet Accord.

Introduction aux règles de procédure de Robert

1. Introduction des questions

- 1.1. Toutes les questions doivent être présentées à l'assemblée sous la forme d'une motion.
- 1.2. Avant qu'un membre puisse présenter une motion ou s'adresser à l'assemblée, il doit obtenir la parole.
 - 1.2.1. Levez la main, attendez d'être reconnu et adressez-vous au président de l'assemblée par son titre, c'est-à-dire " M. le président " ou " Mme la présidente ", "Speaker" ou "Madame Speaker".
 - 1.2.1.1. Le membre qui présente une motion a le premier droit à la parole.
 - 1.2.1.2. Les membres qui n'ont pas parlé d'une motion ont la priorité sur ceux qui l'ont fait.
 - 1.2.1.3. Le président doit reconnaître tout membre qui demande la parole alors qu'il y a droit.
- 1.3. Avant qu'une motion ne soit ouverte au débat, elle doit être appuyée (si nécessaire) et énoncée par le Président, après quoi elle est ouverte au débat.
- 1.4. Toutes les motions de principe et tous les amendements doivent être présentés par écrit.
- 1.5. Une fois que le président de l'assemblée a présenté une motion, celle-ci devient la propriété de l'assemblée et ne peut être retirée que par avec le consentement unanime ou la permission de l'assemblée.

2. Débat

- 2.1. Discours de 10 minutes maximum (modifié en Conseil 6 minutes)
- 2.2. Si un orateur cède à une question (point d'information), cela prend du temps dans son débat.
- 2.3. Décorum dans le Débat
 - 2.3.1. 2.3.1 Les remarques doivent se limiter aux mérites de la question en cours.
 - 2.3.2. S'abstenir d'attaquer les motifs d'un membre.
 - 2.3.3. Adresser toutes les remarques par l'intermédiaire du président.
 - 2.3.4. Éviter d'utiliser les noms des membres.
 - 2.3.5. S'abstenir de parler contre sa propre motion
 - 2.3.6. Cesser de parler lors d'une interruption par le président de séance
 - 2.3.7. S'abstenir de déranger l'assemblée
- 2.4. Le président de séance est un membre de la société mais ne doit pas prendre part au débat.
- 2.5. Le président de séance doit alterner le débat entre ceux qui sont pour et ceux qui sont contre la motion.

3. Vote

- 3.1. Le vote se fait comme le suggère le président, à moins que le règlement intérieur ne l'exige (voix, levée, main levée, appel nominal).
- 3.2. S'abstenir de voter sur une question d'intérêt personnel direct.
- 3.3. Un membre peut modifier son vote jusqu'au moment de l'annonce du résultat.

3.4. Les scrutins de paille ne sont pas autorisés (sauf si les règles sont suspendues).

4. Classification des motions

4.1 Question ou motion principale ou principale

- une motion présentée pour soumettre à l'assemblée, un sujet particulier
- n'a priorité sur rien

4.2 Motions subsidiaires ou secondaires

- motions qui s'appliquent à la motion principale
- ont priorité sur la motion principale

4.3 Questions incidentes

- les motions qui découlent d'autres questions
- ont la priorité sur toutes les questions subsidiaires et sur la motion principale
- elles ne sont pas discutables.

4.4 Questions privilégiées

- Les motions qui, en raison de leur importance, ont la priorité sur toutes les autres motions.
- sont indiscutables

5. Les motions et leur ordre de préséance (par ordre d'importance)

5.1 Motions subsidiaires ou secondaires

5.1.1 Remettre à plus tard indéfiniment

- «est une motion visant à ce que l'assemblée refuse de prendre position sur la question principale. Son adoption tue la motion principale et évite un vote direct sur la question. Elle est utile pour se débarrasser d'une motion principale mal choisie...»
- «est parfois utilisée par les stratèges pour tester leur force sur une motion à laquelle ils s'opposent... en donnant aux adversaires de la mesure en suspens une chance de la tuer sans risquer son adoption.»
- **Forme** : «Monsieur le Président, je propose que la motion soit reportée indéfiniment.»
- **Règlement** : aucun amendement n'est autorisé

5.1.2 Amender

- «est une motion visant à modifier le libellé d'une motion en suspens avant que la motion en suspens elle-même ne soit traitée.»
- peut être appliqué à un amendement primaire mais pas à un amendement secondaire
- doit être pertinent
- ne doit pas «rendre l'adoption de la question amendée équivalente à un rejet de la motion originale».
- Les amendements amicaux sont autorisés avec le consentement unanime de l'assemblée.
- **Forme** : «Monsieur le Président, je propose de modifier la motion en ajoutant/remplaçant/rayant».

5.1.3 Engager ou référer

- «est généralement utilisé pour envoyer une question en suspens à un groupe relativement restreint de personnes sélectionnées - une commission afin que la question puisse être soigneusement étudiée et mise dans de meilleures conditions pour être examinée par l'assemblée».

- également "permet le renvoi à :
 - a) Comité plénier
 - b) Examen informel
- **Forme** : «Monsieur le Président, je propose de renvoyer la motion au comité _____».
- **Règles** : Le débat sur la motion doit se limiter à son bien-fondé et ne peut porter sur la question principale, sauf si cela est nécessaire pour le débat sur la motion de renvoi.

5.1.4 Remettre à un jour précis

- «est la motion par laquelle une action sur une question en suspens peut être reportée, dans certaines limites, à un jour, une réunion ou une heure déterminés, ou jusqu'à ce qu'un certain événement se produise».
- des délais raisonnables doivent être utilisés
- **Forme** : «Monsieur le Président, je propose de reporter la question à la prochaine réunion».
- **Règles** : Le débat sur la motion doit se limiter à son bien-fondé et ne peut porter sur la question principale, sauf si cela est nécessaire pour débattre de la motion question principale, sauf si cela est nécessaire pour débattre de la motion de report.

5.1.5 La limite ou prolonger la limite du débat

- "Une des deux motions par lesquels une assemblée peut exercer le contrôle spécial pendant le débat d'une question en attente ou d'une série des questions en attentes."
- Peut limiter le débat par:
 - a) la réduction du nombre ou de la durée des discours permis, sauf les approvisionnements spécifiques pour le débat final; ou
 - b) le besoin que, pendant l'heure plus tard ou après le débat pour une durée spécifique, le débat devrait être fermé et la question devrait être choisie.
- Peut prolonger le débat par:
 - a) la permission d'un discours plus longue que les règles normaux
 - b) n'impose pas la fermeture immédiate du débat (la question précédente)
- **Forme**: *"Monsieur le Président, je propose de faire limiter le débat d'un discours de trois minutes pour chaque membre."*
- **Règles**: Il n'y a pas de débat. Il a besoin de $\frac{2}{3}$ du vote majorité.

5.1.6 La question précédente (La fermeture/appel la question)

- "C'est la motion utilisée pour emmener l'assemblée dans un vote immédiate sur une ou plusieurs questions"

- Immédiatement après la fermeture du débat et l'arrêt de l'amendement de la question immédiate en attendant comme la motion peut préciser
- **Forme:** *"Monsieur le Président, je propose de faire passer à la question précédente."*
- **Règles:** Il n'y a pas de débat. Il n'est pas ouvert aux suggestions. Il a besoin de $\frac{2}{3}$ du vote majorité.

5.1.7 Mettre sur la table

- « Il permet l'assemblée de mettre les questions en attendant sur le côté temporairement quand quelque chose autre qui a une urgence immédiate est présente, tel que:
- Il n'y a pas du temps fixe de prendre la question encore;
- Mais sa considération est reprise à la volonté de la majorité et avec la préférence aux nouvelles questions qui sont en concurrence pour la considération »
- « La motion est hors sujet si l'intention évidente est d'arrêter des mesures »
- **Forme:** *"Monsieur le Président, je propose de faire mettre la motion sur la table/je propose de faire prendre la motion qui comprend de _____."*
- **Règles:** Il n'y a pas de débat. Il n'est pas ouvert aux suggestions.

5.2 La question accidentelle

5.2.1 Le rappel au règlement

- Quand un membre croit que les règles de l'assemblée violaient, il peut faire un *rappel au règlement*, appeler ainsi le président pour une décision et une mesure coercitive des règles habituelles
- Si une question du pouvoir est présente, elle serait présente après le temps que la violation se passe. Après le débat commence sur une motion - même si l'ordre de la motion est hors sujet - un rappel au règlement est trop tard, sauf si la violation de l'ordre continu (Ex. un statut sera violé.)
- Vous pouvez réserver un rappel au règlement
- **Forme:** *"Monsieur le Président, un rappel au règlement."*
- **Règles:** Il n'y a pas de débat. Il n'y a aucune modification. La décision reste avec le président.

5.2.2 L'appel

- Par élire au Bureau, l'assemblée lui a déléguée à lui l'autorité et la responsabilité de faire des règles nécessaires sur les questions de la loi parlementaire. Sauf que les deux membres ont le droit de faire appel de la décision sur la question.
- Par commotionné, la question est prise par le président et elle est acquise à l'assemblée pour la décision finale.
- **Forme:** *"Monsieur le Président,*
- **Règles:** Le débat est limité. Il n'y a aucune modification. La majorité qui est contre l'appel doit renverser la décision du président.

5.2.3 Suspendre les règles

- Quand l'assemblée veut faire quelque chose pendant une réunion, mais il est impossible de le faire sans une violation d'un ou plusieurs règles, il pourrait promulguer une motion de suspendre les règles qui interviennent avec l'action proposée
- La suspension de la règle ne peut pas se contredire avec les statuts de l'organisation, la constitution, les lois provinciales ou les lois nationales ou avec un principe fondamental de la loi parlementaire
- Pendant la formation de la motion de ces règles particulières qui n'ont pas avoir besoin d'être mentionnés; mais la motion impose d'une raison spécifique et son authorization permet de faire rien d'autre que ce qui est sous la suspension
- **Forme:** *"Monsieur le Président, je propose de faire suspendre les règles qui interviennent avec _____/je propose de faire suspendre la règle _____ pour la raison de _____."*
- **Règles:** Il n'y a pas de débat. Il n'est pas ouvert aux suggestions. Il a besoin de $\frac{2}{3}$ du vote majorité.

5.2.4 L'objection à la considération d'une question

- Le but de cette motion est de permettre l'assemblée d'éviter une motion principale complètement s'il croit qu'il serait indésirable fortement si la motion serait présentée d'avant l'assemblée
- L'Orateur peut refuser la question en utilisant leur autorité si elle est en dehors des lois de l'organisation
- La question doit être déplacée avant le débat commence pour le sujet
- **Forme:** *"Monsieur le Président, j'émetts une objection à la considération de la question."*
- **Règles:** Il n'y a pas de débat. Il n'est pas ouvert aux suggestions. Il a besoin de $\frac{2}{3}$ du vote majorité. Un deuxième vote n'est pas nécessaire.

5.2.5 Requête et demandes de renseignements (questions de procédure et demandes)

5.2.5.1 Enquête parlementaire

- une requête adressée au l'officier présidant de séance pour obtenir des informations sur une question de droit parlementaire

ou les règles de l'organisation ayant trait à l'affaire en cours

- il est du devoir du président de répondre à ces questions dans la mesure où elles ne sont pas hypothétiques
- Forme : "Monsieur le Président, point d'enquête parlementaire".
- Règles : Dans l'ordre lorsqu'un autre a la parole, n'est pas voté par est répondu par le président.

5.2.5.2 Point d'information

- une requête adressée au président, ou par l'intermédiaire du président à un autre agent ou membre, pour obtenir des renseignements pertinents à l'affaire en cours mais non liés à la procédure parlementaire.
- bien que l'officier présidant de séance reste généralement silencieux pendant l'échange qui s'ensuit, la demande de renseignements, la réponse et tout colloque qui en résulte sont faits à la troisième personne par l'intermédiaire du président
- **** Pour protéger le décorum, les membres ne sont pas autorisés à discuter directement entre eux. ****
- Forme : "Monsieur le Président, point d'information. /Le membre cède-t-il sa place pour une question ?"
- Règles : Dans l'ordre lorsqu'un autre membre a la parole. Un membre peut refuser de céder la parole.

5.2.5.3 Permission de retirer ou de modifier une motion

- après qu'une motion ait été énoncée par le président, elle appartient à l'ensemble de l'assemblée, et son auteur doit demander la permission de l'assemblée pour retirer ou modifier sa propre motion
- le consentement unanime est requis pour retirer une motion après qu'elle ait été énoncée.
- Forme : "Monsieur le Président, je propose que je [ou le membre] sois autorisé à retirer la motion."
- Règles : Pas de débat, non amendable. Peut être proposée si le consentement unanime est refusé, majorité requise.

5.2.5.4 Pour lire les documents

- Si un membre s'y oppose, un membre n'a pas le droit de lire un document ou un livre sans la permission de l'assemblée.
- un membre a le droit d'insister pour que tout document soumis à l'assemblée en vue d'une section soit lu une fois avant d'être invité à voter sur ce document.
- Forme : "Monsieur le Président, je propose que les documents soient lus."
- Règles : Pas de débat, pas amendable, si l'objection nécessite un vote majoritaire.

5.3 Questions Privilégiées

5.3.1 Appel de l'ordre du jour

- un motion par laquelle un membre peut demander à l'assemblée de se conformer à son ordre du jour, à son programme ou à l'ordre des travaux, ou d'adopter un ordre général ou spécial qui doit être présenté à ce moment-là.

- généralement requise uniquement si le président est dans l'erreur ou a commis un oubli.
- Forme : "Monsieur le Président, je demande l'ordre du jour."
- Règles : Dans l'ordre quand un autre a la parole, pas de 2e, pas de débat, pas amendable, doit être appliqué à la demande d'un membre à moins d'être écarté par un vote des $\frac{2}{3}$.

5.3.2 Soulever une question de privilège

- "permet qu'une demande ou une motion principale relative aux droits et privilèges de l'assemblée ou de l'un de ses membres soit soumise à un examen immédiat possible en raison de son urgence, alors que les affaires sont en cours et que la demande ou la motion serait autrement hors d'ordre."
- le président détermine s'il y a effectivement une question de privilège légitime, si elle est admise, elle devient la motion principale et est ouverte au débat de l'assemblée.
- il existe deux types de privilège
 - a) celui qui concerne l'ensemble de l'assemblée
 - b) celui d'un membre individuel
- Forme : "Monsieur le Président, je soulève une question de privilège."
- Règles : Dans l'ordre lorsqu'un autre a la parole, pas de 2e, pas de débat, pas d'amendement, l'admissibilité de la

question est décidée par le président.

5.3.3 Suspension de séance (lorsqu'une question est en attente)

- est une motion demandant que "la suspension d'audience commence immédiatement, pendant qu'une autre question est en attente" (la suspension est une courte intermission dans les procédures de l'assemblée)
- Forme : "Monsieur le Président, je propose une pause de _____ minutes."
- Règles : Pas de débat.

5.3.4 Ajournement

- "Une motion d'ajournement termine la réunion immédiatement"
- n'est pas une motion privilégiée lorsqu'une heure d'ajournement est déjà indiquée dans l'ordre du jour, à moins que toutes les questions à l'ordre du jour aient été complétées
- Forme : "Monsieur le Président, je propose l'ajournement."
- Règles : Pas de débat, pas amendable, pas de reconsidération.

5.3.5 Fixer l'heure à laquelle l'assemblée sera ajournée

- "Une motion visant à fixer l'heure, et parfois le lieu, d'une autre réunion pour poursuivre les affaires de la session, sans effet sur le moment où la présente réunion sera terminée."
- "Une motion visant à fixer l'Heure de l'Ajournement n'est en ordre que si, au moment où elle est proposée, aucune réunion n'est prévue plus tard au cours de la même session."
- Pour les besoins du Conseil, à moins qu'il ne soit nécessaire de fixer une réunion supplémentaire, cette motion n'est pas nécessaire
- Forme : "Monsieur le Président, je propose que la séance soit ajournée à mardi prochain, à 18 h."
- Règles : Pas de débat.

5.4 Les motions qui ramènent une motion devant une assemblée

5.4.1 Reconsidérer

- une motion qui permet à la majorité d'une assemblée de remettre à l'étude une motion qui a déjà été votée.

a déjà été votée

- le but du réexamen d'un vote est de permettre la correction d'une action rapide, malavisée ou erronée, ou

de prendre en compte des informations supplémentaires

- elle ne peut être proposée que par un membre qui a voté en faveur de la motion précédente.
- l'effet est la suspension de toute action qui dépend du résultat du vote proposé pour être reconsidéré,

soit jusqu'à ce que l'assemblée examine la motion de reconsidération

- Forme : "Monsieur le Président, je propose de reconsidérer le vote sur la motion relative à ..."
- Règles : Est discutable selon que la motion à reconsidérer était discutable, pas d'amendement

5.4.2 Réexamen et inscription au procès-verbal

- forme spéciale de la motion de reconsidération
- "Son but est d'empêcher une majorité temporaire de profiter d'une participation non représentative à une réunion pour voter une action à laquelle s'oppose la majorité des membres d'une société.
- "L'effet de cette forme de la motion provient du fait que lorsqu'elle est déplacée, elle ne peut être rappelée

jusqu'à un autre jour

- Forme : "Monsieur le Président, je propose de reconsidérer et d'inscrire au procès-verbal le vote sur la motion relative à..."
- Règles : Doit être proposée par une personne qui a voté à la majorité, nécessite un deuxième vote et est automatiquement approuvée.
- Ne peut être proposée que le jour même ou le lendemain du vote initial.



Thursday, March 16, 2023

UASU Students' Council Agenda Submission Form

Council Meeting Date

Tuesday, March 21, 2023

[Meeting Schedule](#)

Submitter

Abner Monteiro

Email Address

president@uasu.ca

Type of Item Submission

Information Item

Is this a Consent Agenda item?

Yes

Approval/Discussion Items

[Strategic Plan](#)

Calls for Nominations

[Council Committees and Boards](#)

Written Nominations

Information Items

Agenda Title

Operating Policy Change - Section 7: Communications & Marketing

Description of the Information Item

This item is to inform the Students' Council of the following addition made to the UASU Operating Policy Section 7: Marketing and Communications. The addition was approved by the Executive Committee on March 16, 2023.

Attachments



UASU Operating Policy Chan... .pdf

Presentations

Written Questions

Is there anything else that you would like to include?

Thanks Courtney :)

Date: 03/16/2023

To: Students' Union Council

Re: UASU Operating Policy Change

UASU Executive Committee approved the following motion:

FOGUE/FOTANG MOVE TO approve the following addition to the University of Alberta Students' Union Operating Policy:

7 Communications & Marketing

7.2 Media Releases

1. All media releases must receive approval from an elected member of the Executive Committee prior to distribution.
2. All media releases must be provided as information to the Executive Committee.
3. Students' Council shall be notified of all media releases when publicly posted.

4/0/0 CARRIED



Friday, March 17, 2023

UASU Students' Council Agenda Submission Form

Council Meeting Date Tuesday, March 21, 2023

[Meeting Schedule](#)

Submitter Flaman

Email Address lflaman1@ualberta.ca

Type of Item Submission

Is this a Consent Agenda item?

Approval/Discussion Items

Motion

CARBAJAL VELEZ / FLAMAN move to approve Bill 6: Operations Reform based on the attached first principles

Mover Carbajal Velez

Seconder Flaman

Presenter (If Not the Mover) None

Does this item require a closed session discussion?

Office/Committee Responsible Bylaw Committee

Purpose

To correct some of the minor deficiencies within some of the operations-related bylaws & regulations identified during the governance review undertaken earlier in the year

Executive Summary

To correct some of the minor deficiencies within some of the operations-related bylaws & regulations identified during the governance review undertaken earlier in the year

Relevant Bylaws/Policies/Standing Orders

Article II, Bylaw 200

Engagement and Routing

Bylaw Committee - March 16, 2023

Students' Council - March 21, 2023

Approval Routing

Bylaw Committee - March 16, 2023

Strategic Alignment

Remove barriers to community involvement and participation in Students' Union Programming. Strengthen our collective voice by engaging students in advocacy.

[Strategic Plan](#)

Attachments



Bill 6 Operations Reform First... .pdf

Calls for Nominations

[Council Committtees and Boards](#)

Written Nominations

Information Items

Presentations

Written Questions

Is there anything else that you would like to include?

ソラリア西鉄ホテル 京都プレミア 三条鴨川

Bill 6: Operations Reform First Principles

1. Bylaws will be amended for clarity, consistency, and conciseness
2. Bylaws will be amended to allow for efficient processes within the organization
3. Bylaws will be amended to ensure accountability on all levels of UASU operations
4. Bylaws will be amended to ensure there are no conflicting bylaws that impede the everyday operations of the UASU and its varying services.



Thursday, March 9, 2023

UASU Students' Council Agenda Submission Form

Council Meeting Date Tuesday, March 21, 2023

[Meeting Schedule](#)

Submitter Abdul Abbasi

Email Address amabbasi@ualberta.ca

Type of Item Submission

Is this a Consent Agenda item?

Approval/Discussion Items

Motion

Abbasi/Carbajal Velez moves to amend Section 7.1 of the operating policy by adding a clause that states "any statement issued by UASU to be concurrently forwarded to the council via email using the council SU addresses."

Mover Abbasi

Seconder Carbajal Velez

Presenter (If Not the Mover) Abbasi

Does this item require a closed session discussion?

Office/Committee Responsible Student Council

Purpose

The proposed amendment aims to ensure that the council is informed and made aware of any statements issued by the UASU. Currently, the council is not notified of these statements, and may only become aware of them through the gateway or other means. By requiring the simultaneous forwarding of UASU statements to the council via email, using the council SU addresses, this amendment seeks to increase transparency and communication between the UASU and the council.

Executive Summary

The proposed item is an amendment to add "any statement issued by UASU to be concurrently forwarded to the council via email using the council SU addresses." to Section 7.1 of the operating policy titled "Statements Made on Behalf of the Students' Union". The aim of this amendment is to enhance transparency and communication between UASU and the council by requiring UASU to share all statements they release with the council

Relevant Bylaws/Policies/Standing Orders

7.1 Statements Made on Behalf of the Students' Union

Engagement and Routing

N/A

Approval Routing

Does not need to be approved

Strategic Alignment

EMPOWERING OUR STUDENTS

[Strategic Plan](#)

Calls for Nominations

[Council Committees and Boards](#)

Written Nominations

Information Items

Presentations

Written Questions



Thursday, March 16, 2023

UASU Students' Council Agenda Submission Form

Council Meeting Date Monday, March 20, 2023

[Meeting Schedule](#)

Submitter Abner Monteiro

Email Address president@uasu.ca

Type of Item Submission

Is this a Consent Agenda item?

Approval/Discussion Items

[Strategic Plan](#)

Calls for Nominations

Motion MONTEIRO/FOTANG MOVE TO appoint two (2) councillors to the D.I.E. Board Replenishment Committee

Mover Monteiro

Seconder Fotang

Body Being Nominated To D.I.E. Board Replenishment Committee

Description of the Body

The Discipline, Interpretation, and Enforcement (DIE) Board is the organ of the Students' Union responsible for the interpretation and enforcement of Students' Union legislation.

[Council Committees and Boards](#)

Purpose of Council Representation

Two Councillors are needed to sit on a hiring panel for DIE Board replenishment. This will involve a small number of interviews, likely in the first week of April. The hiring committee is composed of two Councillors, two Executives, and two DIE Board members. This temporary committee exists only for the duration of this hiring process; it is not a long-term commitment.

List of Current Members

- Two voting members of the Executive selected by the Executive
- Two tribunes selected by the Board.

Meeting Schedule

No current meeting schedule is set. This will be determined by the Replenishment Committee.

Written Nominations

Information Items

Presentations

Written Questions

Is there anything else that you would like to include?

Thanks Courtney :)



Friday, March 17, 2023

UASU Students' Council Agenda Submission Form

Council Meeting Date Tuesday, March 21, 2023

[Meeting Schedule](#)

Submitter Flaman

Email Address lflaman1@ualberta.ca

Type of Item Submission

Is this a Consent Agenda item?

Approval/Discussion Items

Motion

FLAMAN / CARBAJAL VELEZ move to approve Bill 5: Governance Reform based on the attached first principles:

Mover Flaman

Seconder Carbajal Velez

Presenter (If Not the Mover) N/A

Does this item require a closed session discussion?

Office/Committee Responsible Bylaw Committee

Purpose

To correct legislative deficiencies noted in D.I.E. Board rulings that have gone unaddressed in recent years, to consolidate all definitions in a single place, to correct issues that went unnoticed while drafting Bill 2, and to implement committee restructuring as identified by the GRTF.

Executive Summary

To correct legislative deficiencies noted in D.I.E. Board rulings that have gone unaddressed in recent years, to consolidate all definitions in a single place, to correct issues that went unnoticed while drafting Bill 2, and to implement committee restructuring as identified by the GRTF.

Relevant Bylaws/Policies/Standing Orders

Article I, Bylaw 100

Engagement and Routing

Bylaw Committee - March 16, 2023
Students' Council - March 21, 2023

Approval Routing

Bylaw Committee - March 16, 2023
Students' Council - March 21, 2023

Strategic Alignment

Bylaw Committee - March 16, 2023
Students' Council - March 21, 2023

[Strategic Plan](#)

Attachments

Bill 5 Governance Reform Firs....pdf

Calls for Nominations

[Council Committtees and Boards](#)

Written Nominations

Information Items

Presentations

Written Questions

Is there anything else that you would like to include?

ロワジール スパタワー 那覇

Bill 5: Governance Reform First Principles

- Legislation will be amended to implement recommendations made in several D.I.E. Board rulings from recent years.
- Legislation will be amended to consolidate all definitions used by the Students' Union into a single, unified document.
- Legislation will be amended to rectify issues identified after the passage of Bill 2 regarding election dates and campaign budgets.
- Legislation will be amended to include changes to the legislative process for Bylaws & Regulations, Standing Orders, and Minor Amendments.
- Legislation will be amended to remove Councillor-Designates and clarify in what instances a proxy may be appointed.
- Legislation will be amended to incorporate changes to standing committee structure, membership and mandates as prescribed from the GRTF recommendations and the scenarios presented earlier this year.



UASU Students' Council Agenda Submission Form

Council Meeting Date Tuesday, March 21, 2023

[Meeting Schedule](#)

Submitter Fotang

Email Address christian.fotang@su.ualberta.ca

Type of Item Submission

Is this a Consent Agenda item?

Approval/Discussion Items

Motion

FOTANG/REGMI moves to approve first principles of Transit policy

Mover Fotang

Second Regmi

Presenter (If Not the Mover) Regmi

Does this item require a closed session discussion?

Office/Committee Responsible Policy

Purpose

update facts of policy

Executive Summary

n/a

Relevant Bylaws/Policies/Standing Orders

n/a

Engagement and Routing

statistics and discussion at council

Approval Routing

policy committee

Strategic Alignment

n/a

[Strategic Plan](#)

Attachments



Updated Transit Policy.pdf

Calls for Nominations

[Council Committtees and Boards](#)

Written Nominations

Information Items

Presentations

Written Questions

Current	Revised
<h1 data-bbox="207 373 560 462">1 Facts</h1> <hr data-bbox="203 520 797 525"/> <h2 data-bbox="203 546 435 577">A. Public Transit</h2> <ol data-bbox="251 630 787 1848" style="list-style-type: none"> <li data-bbox="251 630 787 808">1. Public transit is a common and sustainable mode of transportation used by University of Alberta students that benefits the quality of life of all members in the community. <li data-bbox="251 819 787 1155">2. The U-Pass is to be implemented in the academic years consistent with the referendum conditions. <ol data-bbox="349 934 787 1155" style="list-style-type: none"> <li data-bbox="349 934 787 1155">1. For the majority of students, the U-Pass is a mandatory fee with very specific restrictions. Many students who see no need to take transit have to pay this fee regardless. <li data-bbox="251 1165 787 1848">3. Public transit expansion would allow improved access for University of Alberta students to commute within the service area. <ol data-bbox="349 1323 787 1848" style="list-style-type: none"> <li data-bbox="349 1323 787 1627">1. According to the 2018 Students' Union Annual Survey Report, "hundreds or even thousands of students in far-flung neighbourhoods spend more than two hours a day commuting to and from U of A by public transit." (p. 59) <li data-bbox="349 1638 787 1848">2. Many students who attend the University of Alberta live in the broader Edmonton Capital Region, and would be better serviced by an expanded inter-municipal transit system. 	<h1 data-bbox="831 373 1183 462">1 Facts</h1> <hr data-bbox="826 520 1421 525"/> <h2 data-bbox="826 546 1058 577">A. Public Transit</h2> <ol data-bbox="875 630 1411 1816" style="list-style-type: none"> <li data-bbox="875 630 1411 808">1. Public transit is a common and sustainable mode of transportation used by University of Alberta students that benefits the quality of life of all members in the community. <li data-bbox="875 819 1411 1354">2. The U-Pass is to be implemented in the academic years consistent with the referendum conditions. <ol data-bbox="972 934 1411 1354" style="list-style-type: none"> <li data-bbox="972 934 1411 1354">1. For the majority of students, the U-Pass is a mandatory fee with very specific restrictions. Many students who see no need to take transit have to pay this fee regardless. The U-Pass is a mandatory fee that all students taking a course for credit must pay, with certain exceptions as outlined by the City of Edmonton ¹ <li data-bbox="875 1365 1411 1816">3. Public transit expansion would allow improved access for University of Alberta students to commute within the service area. <ol data-bbox="972 1512 1411 1816" style="list-style-type: none"> <li data-bbox="972 1512 1411 1816">1. According to the 2018 Students' Union Annual Survey Report, "hundreds or even thousands of students in far-flung neighbourhoods spend more than two hours a day commuting to and from U of A by public transit." (p. 59)

<p>4. Smartfare technology, used in cities such as Ottawa, Toronto and Vancouver, would reduce the possibility for U-pass fraud and reduce the need for a U-Pass replacement fee and make the transit system more efficient.</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. This technology is being piloted in Edmonton. <p>5. Students who are employed by the University are not eligible for employee transit benefits. That leaves student employees who are not enrolled in a class for the spring/summer semester without a more affordable option than the adult bus pass.</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. As of 2019, the cost for a monthly transit pass is \$97, while the cost for a four month transit U- Pass is \$148. 2. Many out-of-city students who attend the University of Alberta during the Fall and Winter remain in Edmonton during the Spring and Summer and face much higher costs to access transit. <p>6. Students often feel unsafe using public transit.</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Riders deserve public transit that is safe, accessible, and frequent. <p>7. When checked for proof of payment on transit, students who have forgotten their U-Pass may often be penalized financially in ways that add unexpected financial burden.</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Fines for fare evasion in Edmonton cost \$250, and tend to be disproportionately punitive when compared to fines for speeding^[1]. 	<p>According to the 2022 Regional Public Transit, U-Pass Usage, and Getting to Campus Report by the Students Union</p> <ol style="list-style-type: none"> i. 73% of students identify getting to campus on public transit ii. 51% of respondents use their U-Pass for 5 trips per week. ² iii. At least 8% of students live in areas served outside the current ETS boundaries <p>2. Many students who attend the University of Alberta live in the broader Edmonton Capital Region, and would be better served by an expanded inter-municipal transit system.</p> <p>3. The Edmonton Metropolitan Transit Services Commission worked on a plan which called for a 13 million dollar investment into a Regional Transit system. However, it was not included in the Capital Plan for the 2023-26 cycle. ³ The Commission has since announced that they will be winding down operations.</p> <p>4. Smartfare technology, used in cities such as Ottawa, Toronto and Vancouver, would reduce the possibility for U-pass fraud and reduce the need for a U-Pass replacement fee and make the transit system more efficient.</p> <p>1. This technology is being piloted in Edmonton. Smartcards have been implemented in Edmonton since 2022. These ARC cards allow</p>
--	---

2. Indigenous people and People of Colour in Edmonton tend to be disproportionately fined for fare evasion, when compared to non-Indigenous and non-minority riders^[2].
8. While the City of Edmonton offers reduced bus fares with the Ride Transit Program, recently graduated students may find themselves above the established Low Income Cut-Off while still needing financial assistance in paying for passes.
 1. For students in the lowest income bracket, a Ride Transit Program subsidized pass will cost less than a U-Pass.
9. Over the last few years, the idea of Fare-Free Public Transit has become increasingly discussed in Edmonton.
 1. Over the last few years, large cities around the world have turned to fare-free models of Transit.
 2. Calgary's C-Train offers fare-free transit in its downtown core.
 3. In Edmonton, issues relating to large costs in transit, including fines, year-round access, and affordability would be resolved if the city implemented fare-free public transit.

B. Active Transportation

1. Scramble crosswalks enhance walkability, increase pedestrian safety and allow for the prioritization of pedestrians.
2. Edmonton's bicycle lanes have led to an increase in rider safety and a rise in cyclists around the city.

users to put funds in their card via registry, and helps make transit more affordable by capping monthly payments for transit at \$73/month for students ages 19-24 and \$100/month for students ages 25 and older

ii. The rates reported are for within the City of Edmonton and vary depending on region

5. Students who are employed by the University are not eligible for employee transit benefits. That leaves student employees who are not enrolled in a class for the spring/summer semester without an affordable option than the adult bus pass.
 1. As of 2019, the cost for a monthly transit pass is \$97, while the cost for a four month transit U-Pass is \$148.
 2. Many out-of-city students who attend the University of Alberta during the Fall and Winter remain in Edmonton during the Spring and Summer and face much higher costs to access transit.
6. Students often feel unsafe using public transit.
 1. Riders deserve public transit that is safe, accessible, and frequent.
7. Students who forgot their U-Pass may be penalized financially; adding unexpected financial burden as fare evasion fines in Edmonton cost \$250.
 1. ~~Fines for fare evasion in Edmonton cost \$250, and tend to be disproportionately~~

3. Bicycle infrastructure on campus, including bike equipment and security, is not always properly maintained, increasing fear of bike theft on campus. This deters students who would otherwise bike to campus.

References

1. ↑ <https://edmontonjournal.com/news/local-news/paquette-slams-disparity-of-fines-for-traffic-transit-offences>
- 2.
3. ↑ <https://edmontonjournal.com/news/local-news/indigenous-people-racial-minorities-over-ticketed-on-edmonton-transit-data-shows>

~~punitive when compared to fines for speeding^[4].~~

- ~~2.—~~1. Indigenous people and People of Colour in Edmonton tend to be disproportionately fined for fare evasion, when compared to non-Indigenous and non-minority riders^[5].

~~3.—~~Reduction of Fines for Fare Evasion has been discussed in Edmonton City Council⁶

- ~~4.—~~2. People with no fixed address represented 42% of fare evasion fines, disproportionately impacting homeless persons, in turn affecting marginalized communities who face higher rates of homelessness and poverty⁶

8. While the City of Edmonton offers reduced bus fares with the Ride Transit Program, recently graduated students may find themselves above the established Low Income Cut-Off while still needing financial assistance in paying for passes.
 1. For students in the lowest income bracket, a Ride Transit Program subsidized pass will cost less than a U-Pass.
9. Over the last few years, the idea of Fare-Free Public Transit has become increasingly discussed in Edmonton.
 1. Over the last few years, large cities around the world have turned to fare-free models of Transit.
 2. Calgary's C-Train offers fare-free transit in its downtown core.
 3. In Edmonton, issues relating to large costs in transit, including

fines, year-round access, and affordability would be resolved if the city implemented fare-free public transit.

4. A petition was started by the Free Transit Organization in Edmonton in 2022 to garner support for fare free public transit
5. Presently, children 12 and under get free transit while accompanied by a fare paying adult

B. Active Transportation

1. Scramble crosswalks enhance walkability, increase pedestrian safety and allow for the prioritization of pedestrians.
2. Edmonton's bicycle lanes have led to an increase in rider safety and a rise in cyclists around the city.
3. Bicycle infrastructure on campus, including bike equipment and security, is not always properly maintained, increasing fear of bike theft on campus. This deters students who would otherwise bike to campus.
 1. There is a Bike Registry through the Edmonton Police Service that has proven effective in reducing the amount of bike thefts throughout the city.
4. City Council has approved \$100 million in their 2023-26 Capital Plan towards more bike infrastructure ⁷

--	--

--	--

2

Resolutions

A. Public Transit

1. The Students' Union advocates that the regional municipalities and transit services carefully monitor service demand arising from U-pass implementation, consider input from stakeholders and commit all resources necessary to maintain reliable, safe and timely service.
 1. The Students' Union will support the development of the Capital Region Intermunicipal Transit Network.
2. The Students' Union will advocate for universal Fare-Free Public Transit in Edmonton and the Capital Region.
 1. The Students' Union will oppose any increases to fare costs in Edmonton and the Capital Region.
 2. The Students' Union will work to centralize Fare-Free Public Transit as a main piece of advocacy from the Edmonton Students Alliance.
 3. While the Students' Union supports Fare-Free Public

Transit as the ultimate solution for public transport in Edmonton, it will still advocate for more fair costs and standards in the interim.

3. The Students' Union negotiates a new, long-term U-Pass contract to be implemented upon the expiry of the current contract.
- ~~4. The Students' Union advocates for the integration of Smartfare technology into the ONECard system.~~
5. The Students' Union advocates that the regional municipalities and transit services expand their current service systems, prioritizing the implementation of Smartfare technology, to better meet the needs of the University of Alberta students.
 1. The Students' Union advocates for an expanded public transit system that includes, but is not limited to, more frequent routes, expanded routes, and optimized routes that reach all parts of Edmonton, including suburban and rural areas.
 2. The Students' Union supports the creation of express transit lines between main commuter hubs and campus, to be operated during peak transit hours.
6. The Students' Union advocates to and works with the University and relevant stakeholders to ensure that students employed by the University, but not currently enrolled in classes, be provided with a more affordable alternative than the adult bus pass.
7. The Students' Union will advocate for lower costs for transit passes in the

Spring and Summer for students who cannot access a U-Pass.

1. The Students' Union will advocate for the expansion of the U-Pass to students enrolled in Spring and Summer experiential learning opportunities either on- or off-campus.
8. The Students' Union will advocate for decreased fines for fare evasion, as well as improved anti-bias initiatives for public transit employees and peace officers.
9. The Students' Union will advocate for the City of Edmonton to address the discrepancy between the cost of U-Pass and the lowest tier of the Ride Transit subsidized transit pass.
 1. The Students' Union will advocate for the expansion of the Ride Transit Program to a higher Low Income Cut-Off.

B. Active Transportation

1. The Students' Union will advocate for the installation of Scramble Crosswalks where 87 Avenue intersects with 114 Street and 112 Street.
2. The Students' Union will advocate for the installation of bicycle lanes throughout campus.
3. The Students' Union will advocate for the increased maintenance, lighting, and security of bicycle lock spaces.
 1. The Students' Union will call for the communication of stronger bicycle security from the University administration.

References

1. <https://www.edmonton.ca/ets/universal-transit-pass-upass>
2. <https://www.su.ualberta.ca/media/uploads/1143/Regional%20Public%20Transit,%20U-Pass%20Usage,%20and%20Getting%20to%20Campus.pdf>
3. <https://edmontonjournal.com/news/local-news/edmonton-wont-pay-for-regional-transit-council-decides-in-budget-debate>
4. ↑
<https://edmontonjournal.com/news/local-news/paquette-slams-disparity-of-fines-for-traffic-transit-offences>
5. ↑
<https://edmontonjournal.com/news/local-news/indigenous-people-racial-minorities-over-ticketed-on-edmonton-transit-data-shows>
6. <https://www.cbc.ca/news/canada/edmonton/city-council-fire-evasion-1.5963110>
7. <https://globalnews.ca/news/9338993/edmonton-city-council-100-million-bike-lanes/>

